L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1635 - VENDREDI 25 JUIN 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Tous derrière l'équipe cycliste Groupama-FDJ qui participe à sa 25ème grande boucle !

Tous supporters

Groupama • FDJ ÉQUIPE CYCLISTE

Groupama

Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document non contractuel. 06/2021

## Élections régionales

# Une alliance qui questionne




L'accord conclu entre la liste de gauche emmenée par Marie-Guite Dufay et la liste écologiste de Stéphanie Modde, au lendemain du premier tour des élections régionales en Bourgogne Franche-Comté, suscite des interrogations. En cas de victoire, au soir du 27 juin, comment les dossiers agricoles seront-ils gérés par cet attelage inédit ? Des questions essentielles sont en jeu telles que l'attitude face au loup, la gestion de l'eau ou l'agriculture biologique.

Pages 02 et 17

Pages 19 - 22

# En direct de la MSA

Encart : Cahier spécial Emploi FRSEA (destiné aux agriculteurs)

## Côte d'Or

› Récolte de fourrages

### Une nature enfin généreuse



## Nièvre

› Tour de France

### La FDSEA et les JA seront présents !



## Yonne

› Innov'action

### À la découverte du «relay cropping»



Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

TAILLE, PUISSANCE ET CONFORT À LA PERFECTION

La puissante mais compacte Série N Valtra est maintenant encore plus confortable grâce à la nouvelle suspension pneumatique du pont avant. Le puissant moteur 4 cylindres, la visibilité panoramique, la maniabilité précise et la grande agilité font de la Série N votre machine selon vos besoins.

valtra.fr/serien

DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance

VALTRA
YOUR WORKING MACHINE

Le PRO de la tôle
Tôles couvertures - Tôle bardage - Tôle imitation tuile
Fer - Grillage - Panneaux de clôture - Cuve - Remorque
Panneaux sandwichs

BECKER Frères
58310 ARQUIAN 03 86 39 70 94 sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY 03 86 20 19 66 becker.freres@orange.fr
Retrouvez nos produits sur notre site www.beckerfreres.com

# Sommaire

*Côte d'Or*

04 • Moissons : Le compte à rebours a commencé
05 • Fourrages : Une nature enfin généreuse
06 • Canton d'Arnay-le-Duc : De quoi bien manger
07 • Assurance : À l'issue d'une année atypique, Groupama Grand-Est fait le point

*Nièvre*

08 • Chambre d'agriculture : Visites des essais en Bourgogne Nivernaise et à l'Agropôle du Marault
09 • Tour de France : la FDSEA et les JA présents !
10 • Assemblée générale : Le Cerd poursuit sa route
11 • Élections départementales : Rencontres entre la FDSEA et les candidats

*Yonne*

12 • Innov'action : À la découverte du «relay cropping»
13 • Chambre d'agriculture : "J'veux du local" fête son premier anniversaire
14 • Bio : Un projet pour stimuler le secteur semencier
15 • SDAE : Les anciens en visite à La Pierre qui Vire

*Région et ailleurs*

16 • Céréales : Le blé régional joue la carte de la qualité protéique
17 • Élections régionales : Quelles conséquences après l'alliance gauche-écologistes ?
18 • Organisation régionale de producteurs de lait : Ça avance !
19-22 • En direct de la MSA
23 • L'agriculture, une chance pour l'emploi...

*Dossier*

24-29 Dossier spécial vigne

*Infos Services*

30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

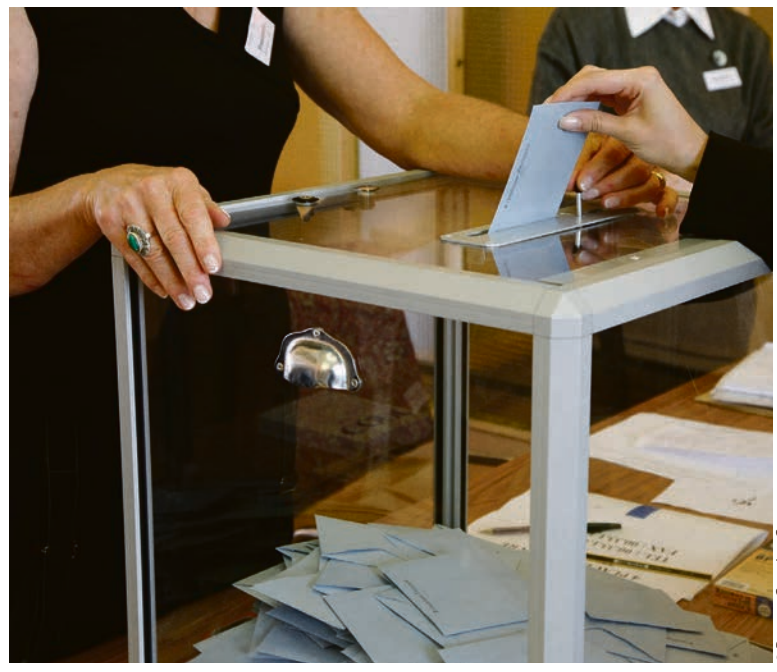
Élections régionales 2021

# De notre vote dépend l'avenir de nos régions !

La FNSEA appelle tous les citoyens impliqués dans l'avenir de l'agriculture, dans toutes les régions de France, à se mobiliser et à voter lors du second tour le dimanche 27 juin 2021.

**67,6 %** de taux d'abstention ce dimanche 20 juin lors du premier tour des élections régionales 2021. C'est un score historiquement bas qui interroge sur l'état de notre démocratie. Les causes possibles sont nombreuses : manque d'intérêt pour la vie politique, perte de confiance, de repères, *« présidentialisation »* des enjeux… Ou simplement manque de connaissances quant au rôle fondamental que jouent les Régions dans le quotidien des Français et la structuration économique des territoires. Mais une conséquence avérée : l'agriculture a beaucoup à perdre de cette désaffection des bureaux de vote. Car, au-delà de leurs prérogatives en matière de transport, d'éducation, de formation, d'apprentissage – pour ne citer que celles-là -, les Régions disposent de compétences renforcées en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Rappelons que les Régions jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement local de la restauration collective publique, matérialisée par les PAT (Projet Alimentaires Territoriaux). C'est une opportunité majeure de création de valeur ajoutée en territoires pour le secteur agricole et agroalimentaire. Avec le transfert de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), les Régions sont pilotes des politiques *« agriculture et développement rural »* à l'échelle de leur territoire. Elles sont responsables de l'écriture et de la bonne mise en œuvre des programmes de développement ruraux (PDR), l'essor donné à la modernisation de très nombreuses exploitations par les dispositifs PCAE en est une illustration. Cela souligne que toutes les agricultures ont un rôle à jouer et une reconnaissance à gagner en répondant aux attentes des marchés et des consommateurs. La régionalisation des politiques publiques en matière d'agriculture, de développement rural et forestier permet d'adapter les mesures européennes et nationales aux besoins spécifiques des acteurs économiques et civils des territoires : à l'heure où les négociations de la future politique agricole commune sont sur le point d'aboutir, où la France est en reconquête de sa pleine souveraineté, et où, de plus, la ruralité connaît un nouvel essor, l'échelon régional ne peut en aucun cas être délaissé sans que l'avenir de l'agriculture française ne s'en trouve durablement impacté. Voter est un droit et un devoir civique fondamental. Le vote aux élections régionales est un levier important pour agir au plus près des territoires sur l'orientation des politiques publiques, en particulier agricoles.

C'est pourquoi j'appelle tous les citoyens, acteurs ou se sentant concernés par l'avenir de la filière agricole, à se mobiliser dans toutes les régions de France et à voter lors du second tour le dimanche 27 juin 2021.



© Rama - Creative Commons

**FNSEA**

## la météo présentée par Dijon Céréales

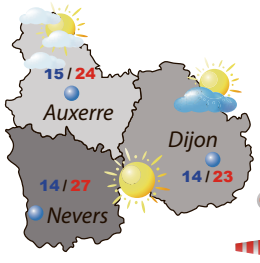
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

### Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
*0,34€ ttc/min*
**www.agate-france.com**

**Vendredi 25 Juin**



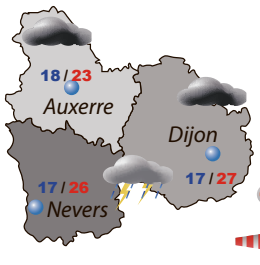

**Beau temps**
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

***T° mini :*** 14 à 16°C
***T° maxi :*** 23 à 25°C

***Vents :*** Sud-Est 10 km/h

**Saint Prosper**
***Soleil :*** 05h51 - 21h57
***Lune :*** 23h11 - 06h07

**Samedi 26 Juin**



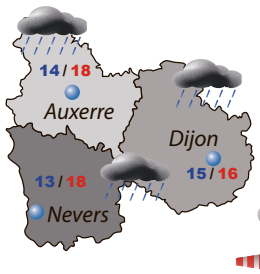

**Instable**
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations orageuses.

***T° mini :*** 17 à 19°C
***T° maxi :*** 22 à 24°C

***Vents :*** Sud-Ouest 10 km/h

**Saint Anthelme**
***Soleil :*** 05h51 - 21h57
***Lune :*** 23h59 - 07h17

**Dimanche 27 Juin**




**Pluvieux**
Le ciel sera menaçant et de nombreuses précipitations sont attendues.

***T° mini :*** 13 à 15°C
***T° maxi :*** 17 à 19°C

***Vents :*** Ouest 20 km/h

**Saint Fernand**
***Soleil :*** 05h51 - 21h57
***Lune :*** N.C. - 08h33

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 28 Juin au Mercredi 30 Juin**

Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

***Vents :*** Nord à 10 km/h
T° mini : 13 à 15°C — T° maxi : 25 à 27°C

**Du Jeudi 1 Juillet au Dimanche 4 Juillet**

Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

***Vents :*** Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C — T° maxi : 27 à 29°C

## clin d'œil




© Acip/Chaunu

Environnement

# Des certifications Haute valeur environnementale remises par Dijon Céréales

Douze exploitations adhérentes à la coopérative viennent d'être certifiées HVE par Dijon Céréales. La concrétisation d'un important travail de fond.



Les exploitants certifiés le 15 juin au siège de Dijon Céréales.

Les certifications Haute valeur environnementale (HVE) remises, le 15 juin, au siège de Dijon Céréales, à Longvic, près de Dijon, signent l'aboutissement de 15 mois de travail. Douze exploitations (dix de Côte-d'Or, une de l'Yonne et une de la Haute-Marne) pourront désormais revendiquer ce label qui, comme le soulignait Christophe Richardot, directeur général de la coopérative et de l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise), *«ne se résume pas à un écusson sur une porte de grange : notre travail c'est aussi d'aller chercher de la valorisation liée à cette certification»*. Ces certifications traduisent aussi un partage de compétences entre les services de Dijon Céréales et ceux de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui ont travaillé de concert pour atteindre ce résultat. Une collaboration saluée par François Depuydt, directeur de la Chambre. Pour la coopérative, c'est aussi une validation de la qualité de la démarche mise en place : du 4 au 6 mai, Dijon Céréales a été auditée avec succès par l'organisme certificateur Socofret, validant ainsi son *«système d'encadrement et de suivi collectif de la certification HVE»*. Il faut rappeler que cette certification est un dispositif issu du Grenelle de l'Environnement de 2008.

## Quatre piliers

Elle se construit autour de quatre piliers qui visent la réduction d'emploi de produits phytosanitaires, la maîtrise de la fertilisation, la bonne gestion des ressources en eau et la mise en oeuvre de pratiques favorables à la biodiversité. L'audit réalisé par Socofret a été complété par la visite de quatre exploitations sélectionnées parmi douze fermes déjà préauditées par l'équipe HVE de Dijon Céréales : Déborah Boss (auditrice interne) et Hervé Martin (référent HVE). Ces douze exploitations avaient suivi les formations HVE de niveau 3. Pour les fermes certifiées les avantages résident dans le fait de pouvoir faire reconnaître leurs pratiques respectueuses de l'environnement, mais c'est aussi le moyen de communiquer auprès des clients de Dijon Céréales, et notamment la meunerie. C'est aussi engager les exploitations adhérentes dans une démarche de progrès. *«On comprend vers où on doit tendre,* soulignait Didier Lenoir, président de Dijon Céréales : *la qualité, les filières, les certifications»*. C'est aussi, pour l'entreprise, un encouragement à développer des contractualisations. *«A l'heure où les attentes de la société en matière d'environnement et de biodiversité sont de plus en plus fortes,* poursuivait Didier Lenoir, *notre coopérative et ses adhérents se devaient d'être au rendez-vous»*. *«Les douze exploitations certifiées HVE,* soulignait pour sa part Hervé Martin, *avaient suivi des sessions de formation durant l'hiver, organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Soixante-quinze autres fermes adhérentes, elles aussi formées cet hiver, ont engagé des démarches de progrès qui doivent les mener sur la voie de la certification à court ou moyen terme»*. Le programme de certification collective HVE porté par Dijon Céréales s'inscrit dans les axes de développement du plan stratégique «Demain» de la coopérative et des programmes de certification des filières portées par l'union Alliance BFC.

BERTY ROBERT

### Les exploitations certifiées

**EARL Babouillard (Frédéric Babouillard) Villaine-en-Duesmois**
**EARL des Carreaux blancs (Jérémy Vallot) Gergueuil**
**EARL des Templiers (Jérôme Tupin) Echalot**
**SCEA des Grands Champeaux (Jérôme Tupin) Etalante**
**EARL Ferme de la Borde (Pascal Prévot) Chateauvillain**
**EARL Franet Benoît (Benoît Franet) Rouvres-en-Plaine**
**Gaec de Pargy (Vincent et Lilian Frétel, Loïc Verpaux) Saint-Anthot**
**Gaec des Teillats (Pierre-Olivier et Arnaud Guyard) Magny**
**Gaec des Trois provinces (Frédéric Poinsot) La Villeneuve-sur-Vingeanne**
**Gaec du Metolant (Jean-Michel Moyemont) Avelanges**
**Gaec du Miroir (Gérald et Maxime Apert) Saint-Maurice-sur-Vingeanne**
**SCEA Coltier (Vincent Coltier) Salives**

## *en* bref

### **Orages** Des dégâts catastrophiques dans certaines cultures de Bourgogne Franche-Comté

Les orages qui sévissent depuis le 19 juin ont causé par endroits des dégâts catastrophiques dans les exploitations agricoles de nombreuses régions, s'est alarmée le 22 juin la présidente de la FNSEA Christiane Lambert. *«Chez moi dans le Saumurois, dans le Sud du Maine-et-Loire, de la grêle a complètement ravagé des vignes»*, a-t-elle déclaré à l'AFP. En Bourgogne Franche-Comté, d'énormes dégâts sont à déplorer, avec, parfois, *«des parcelles détruites à 100%»* en Côte-d'Or. *«Idem dans le Doubs, avec des grêlons de 10 cm de diamètre»*. Même constat dans l'Yonne et la Saône-et-Loire, avec des dégâts sur les cultures céréalières et sur les vignes. En Île-de-France et notamment en Seine-et-Marne, de fortes précipitations ont entraîné des coulées de boue dans les cultures céréalières, a-t-elle détaillé. Parmi les autres secteurs touchés de la France agricole: Allier, Ardèche, Gers, Aude, Lot-et-Garonne et Gironde. *«Ce qui est impressionnant, c'est la violence des orages et le fait que ça touche les trois quarts de la France»*, a poursuivi la présidente de la FNSEA. Parmi les quelques rares régions épargnées, la Bretagne, Paca et la Corse, selon elle.

### **Pac** Les Etats membres ajustent leur position en vue de la négociation finale

Les experts agricoles des États membres ont globalement salué, lors du comité spécial Agriculture le 21 juin, la dernière proposition de compromis préparée par la présidence portugaise du Conseil en vue du super trilogue prévu les 24 et 25 juin pour finaliser les négociations sur la Pac. Sur les éco-régimes, une part de 25 % semble acquise avec un plancher qui devrait se situer autour de 20 % pour les deux premières années (2023 et 2024). Le Portugal propose une part de 35 % consacrée au mesures environnementales dans le second pilier avec un facteur de pondération de 60 % pour les paiements en faveur des zones à handicap naturel. Concernant les bonnes conditions agricoles et environnementales, le Conseil plaide pour la reconnaissance de la diversification des cultures comme pouvant être équivalente à la rotation; et 4 % de surfaces non productives, pouvant être réduites à 3 % si les cultures dérobées et les cultures fixatrices d'azote sont également incluses. Enfin, pour l'alignement sur le Green deal, les plans stratégiques nationaux seraient mis à jour périodiquement pour tenir compte des objectifs fixés. Si un accord sur la Pac est conclu à l'issue du trilogue le 25 juin, il sera présenté aux ministres de l'Agriculture de l'UE le 28 juin pour approbation. Dans le cas contraire, prévient la présidence portugaise, les ministres seront informés que les négociations se poursuivront sous la présidence slovène au second semestre.

### **Grandes cultures** Les prévisions de rendements européens corrigées à la hausse

Les rendements européens pour le blé tendre, l'orge et le colza sont désormais prévus *«nettement supérieurs à la moyenne quinquennale»*, a indiqué le 21 juin le service de prévisions Mars de la Commission européenne après avoir révisé ses estimations à la hausse pour toutes les cultures d'hiver, mais aussi pour l'orge de printemps. *«Les températures plus chaudes, combinées à un apport d'humidité favorable, ont accéléré l'accumulation de biomasse et le développement phénologique des cultures d'hiver et des céréales de printemps, améliorant ainsi les perspectives de rendement»*, selon un rapport. Les cultures d'été n'ont pas toutes profité de cette situation. Ainsi, le rendement européen est affiché en hausse pour le blé tendre à 6,01 t/ha (contre 5,91 en mai), le blé dur à 3,57 t/ha (contre 3,56), l'orge de printemps à 4,28 t/ha (contre 4,17), l'orge d'hiver à 5,9 t/ha (contre 5,89), le maïs grain à 7,84 t/ha (contre 7,81), le colza à 3,23 t/ha (contre 3,21). A l'inverse, les prévisions sont à la baisse pour la betterave à 73,6 t/ha (contre 75,5 en mai), le tournesol à 2,20 t/ha (contre 2,21).



VOUS AIDER À TROUVER LE PLUS COURT CHEMIN VERS VOS CLIENTS.

Encaissement en mobilité, vente en ligne, financement, assurances... Le Crédit Agricole se tient aux côtés des agriculteurs pour le développement de leur activité en circuit court.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Produits et services soumis à conditions : pour plus de renseignements, contactez votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Financements accordés sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr). **06/2021 – 3863 –** Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Yann Stofer. BETC

Moissons

# Le compte à rebours a commencé

Les premières moissonneuses seront de sortie ces tout prochains jours en Côte-d'Or. Le président de la Chambre d'agriculture évoque cet événement.

Le coup d'envoi des moissons est imminent dans le département. Les *« pronostics »* sont nettement plus optimistes que l'an passé avec une météo beaucoup plus arrosée. Vincent Lavier était encore dubitatif la semaine dernière, mais ses doutes se sont vite estompés : *« La chaleur n'a finalement pas duré bien longtemps. L'impact sur le remplissage des grains a, je pense, été limité, d'autant que le potentiel était à la base relativement élevé. Les précipitations des 19 et 20 juin ont fait du bien. Oui, pour toutes ces raisons, nous devrions avoir une moisson d'un bon niveau et c'est vraiment le bienvenu »*.

Les orges de printemps font partie des cultures les plus prometteuses selon le président de la Chambre : *« à mon avis, il faut remonter jusqu'en 2012 pour en voir d'aussi belles. Le blé dans les bons potentiels de la plaine promet aussi beaucoup. À l'inverse, le colza et la moutarde donneront certainement les moins bons résultats, même si certaines parcelles sortent encore une fois leur épingle du jeu »*.

Vincent Lavier est d'autant plus confiant que les prix sont au rendez-vous : *« ils ont quelque peu baissé ces derniers temps mais ils restent favorables pour les principaux produits qui seront récoltés cet été. C'est un autre élément favorable »*.

Vincent Lavier ne s'arrête pas en si bon chemin dans son état des lieux particulièrement positif : *« nous aurons une production de paille supérieure à celle que nous appréhendions en avril. Cela est de nature à rassurer les éleveurs, après une récolte de foin déjà intéressante. La pression fourrages initiée depuis plusieurs années va diminuer. Cela va faire du bien, nous en avions tous besoin »*.

**AG**



Vincent Lavier, relativement confiant après les pluies du week-end dernier.

Chambre d'agriculture

# Petite virée à l'Inrae

Plusieurs élus de la Chambre d'agriculture ont assisté à une présentation de CA-SYS, un programme d'expérimentation dédié à l'agroécologie.



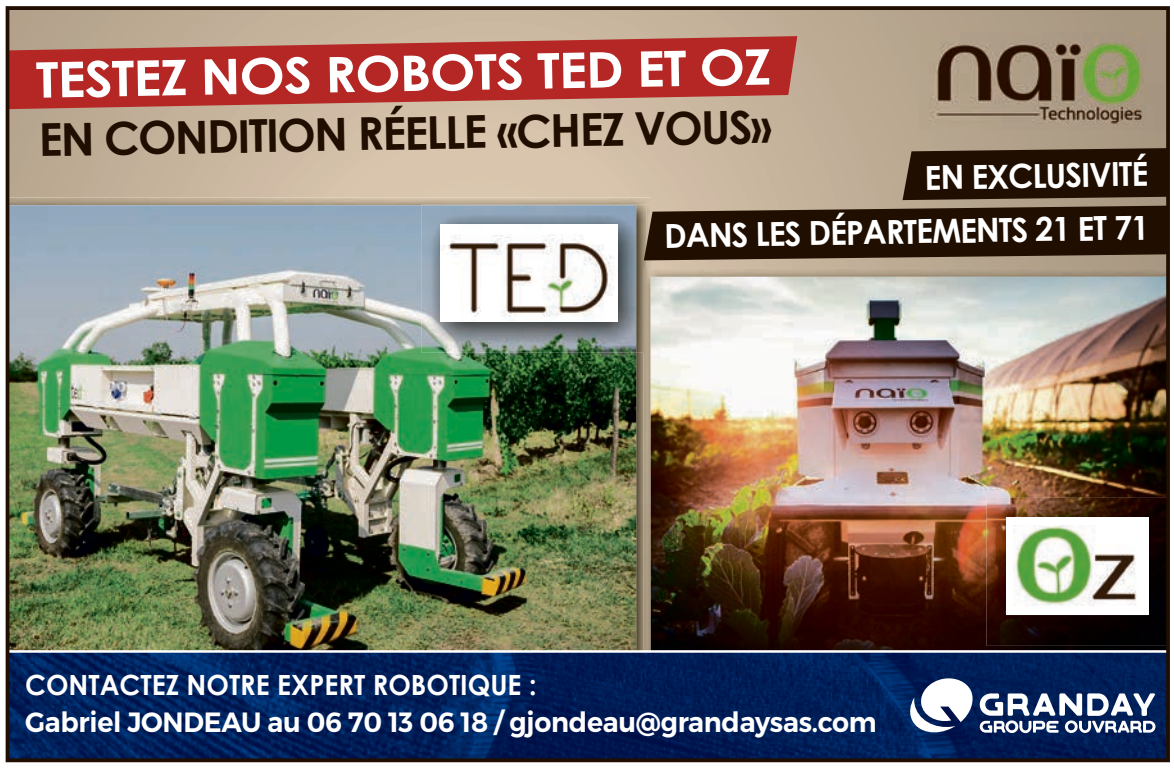
Lors de la visite du 14 juin.

Les parcelles qui jouxtent la Maison de l'agriculture à Bretenière appartiennent en grande partie à l'Inrae* : pas moins de 130 ha de grandes cultures sont concernés et font actuellement l'objet d'expérimentations agroécologiques. Différents systèmes y sont évalués sans la moindre utilisation de produits phytosanitaires, parfois sans travail du sol. Certaines rotations sont très longues (12 ans). Des infrastructures agroécologiques (IAE) comme des arbres, des haies, des bandes enherbées et fleuries favorisent les auxiliaires de culture qui luttent naturellement contre les ravageurs.

Plusieurs membres du bureau de la Chambre d'agriculture viennent de participer à une visite des parcelles. *« C'est une chance d'avoir ce type de plateforme en Côte-d'Or »*, réagit Véronique Laville, élue en charge des dossiers environnement à la Chambre d'agriculture : *« l'évaluation des études scientifiques nous permettra, à terme, de voir si la mise en place d'une agriculture basée sur un système agroécologique est viable économiquement ou non, sur notre territoire »*. L'agricultrice de Tanay rappelle que les produits de synthèse (engrais minéral, pesticides) sont de plus en plus accusés de dérégler l'équilibre des écosystèmes : *« seule l'agriculture biologique répond aux objectifs de la transition agroécologique, mais force est de constater que ce mode de production se trouve aujourd'hui face à des impasses techniques, essentiellement dues au dérèglement climatique »*.

**AG**

* Pour rappel, on ne dit plus Inra mais Inrae. L'Inra a fusionné l'an passé avec l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) pour former l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).




► *À noter*

# Recherche de maître d'apprentissage

Valentin intègre la licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels ruraux à l'Institut Montpellier SupAgro. Il recherche un maître d'apprentissage pour une durée d'un an dans une exploitation en élevage (bovin, ovin ou caprin).

Auprès d'éleveurs, il souhaite apprendre leur métier et les termes de leurs entreprises (viabilité…). Il lui sera aussi essentiel de pouvoir réaliser des diagnostics pastoraux et écologiques dans l'exploitation d'apprentissage, et de mettre en pratique des mesures de gestion sur des espaces agricoles et ruraux.

Titulaire d'un bac STAE et d'un BTSA Gestion et protection de la nature, il est issu d'une famille de viticulteurs de la Gironde.

Il dispose de connaissances et de compétences autour de la viticulture, de l'agriculture et des milieux naturels.

Il souhaite idéalement être logé sur place par l'exploitant mais il peut également chercher un hébergement par ses propres moyens.

Si vous souhaitez en savoir plus et obtenir les coordonnées de Valentin, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou par mail à accueil@fdsea21.fr.

Fourrages

# Une nature enfin généreuse

**Le président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture évoque avec enthousiasme et sérénité les premières récoltes de l'année.**





Christophe Lechenault, la semaine dernière à Bretenière.

Quel revirement de situation ! Alors qu'une nouvelle sécheresse printanière pointait le bout de son nez, d'abondantes précipitations suivies du retour du beau temps ont tout changé en l'espace d'un mois. *« Nous étions encore une fois très mal embarqués il y a quelques semaines. Cette situation fait du bien, elle redonne de la confiance et du moral aux éleveurs qui en avaient bien besoin »*, souligne Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture. L'ensilage et l'enrubannage de prairies temporaires et de méteils ont donné des résultats parfois très intéressants, n'ayant dans tous les cas *« rien à voir avec ceux des trois dernières campagnes »*. Le début des foins surfait sur la même dynamique. En plus de la quantité, la qualité des fourrages est au rendez-vous, avec des stades végétatifs *« parfaitement dans les clous »*. Les conditions de récolte sont presque optimales. Cerise sur le gâteau : la paille devrait retrouver des tonnages un peu plus *« dans la norme »*. La récolte de grains pourrait être du même acabit.

### *« Croisons les doigts »*

Éleveur à Saint-Thibault, Christophe Lechenault a lui-même enrubanné entre 18 et 20 bottes de ray-grass à l'hectare, avec une deuxième coupe assurée et déjà prometteuse. Il y a un an, entre 12 et 15 bottes à l'hectare avaient été récoltées, sans le moindre second passage dans les parcelles. Ses rendements en foin varient cette fois entre 4,5 et 6 t/ha, soit deux fois plus qu'en 2020. L'éleveur de vaches charolaises espère retrouver des tonnages *« dignes de ce nom »* en paille : *« comme d'autres collègues, nous étions descendus en dessous d'une tonne à l'hectare l'an passé en orge d'hiver, c'était du jamais vu et très problématique pour l'alimentation du bétail. Nous viserons des rendements entre 4 et 5 t/ha à partir de début juillet, autrement dit dans quelques jours »*. Autre bonne nouvelle relevée par le Côte-d'orien : *« pour l'instant, il y a suffisamment d'herbe dans les prairies où pâturent les animaux, croisons les doigts pour que cela continue ainsi. Même chose pour l'abreuvement : il ne semble pas y avoir de souci majeur, le niveau des sources paraît encore correct. Des orages réguliers cet été seraient les bienvenus »*.

### Stocks en formation

Ce niveau de récolte va permettre aux éleveurs de reconstituer des stocks fourragers. *« Il y avait urgence, car il n'y avait plus rien »*, rappelle l'élu de la Chambre d'agriculture, *« il n'est jamais évident de commencer une saison en se disant qu'on n'aura pas assez de fourrages pour passer l'hiver, surtout quand il faut déjà en utiliser très tôt dans l'année »*. Ces stocks devraient être *« suffisants »* pour un hivernage *« normal »* : *« il faut toutefois voir plus loin et les éleveurs l'ont bien compris. Nombre d'entre eux ont semé du maïs ou du sorgho derrière leurs méteils et leurs ray-grass pour tenter d'augmenter leurs stocks. À mon avis, beaucoup d'éleveurs iront encore s'approvisionner en paille à l'extérieur. L'idée sera d'assurer un maximum ses arrières. Dans tous les cas, au point où nous étions, je pense qu'il faudra au moins deux années comme celle-là pour refaire intégralement ses stocks »*.

**AG**

## Turn-over



**Comme évoqué dans notre dernière édition, Vincent Doal succède à Céline Zanella à la tête du pôle élevage de la Chambre d'agriculture. La dernière réunion des membres du bureau a été l'occasion de fêter ce remplacement effectif depuis le 1er juin. Le président Vincent Lavier a salué le professionnalisme de Céline Zanella, qui rejoint la direction de la coopérative Alysé en succédant à Marc Belvalette, qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite. Vincent Doal travaille à la Chambre d'agriculture depuis 2006 : conseiller bâtiments jusqu'en 2011, ce grand gaillard de 2 mètres s'était ensuite spécialisé dans la production bovins viande.**




Simmental Française

# De bonnes nouvelles

**Que deviennent les vaches du Gaec Aubry de Jours-les-Baigneux, vendues le 20 mars dernier ? La question a été posée à Thierry Lapostolet, technicien chez Elva Novia.**



Narcisia (femelle de Heuberg).



Obergine (femelle de Lezard).

Thierry Lapostolet, technicien races laitières chez Elva Novia, avait participé à la grande vente aux enchères et suit de près les animaux restés dans le département. *« Tout va bien pour elles. Elles se sont parfaitement adaptées à leur nouvel environnement. Leur potentiel génétique est très intéressant, c'est pourquoi la plupart d'entre elles ont déjà été collectées ou le seront dans les prochains mois »*, indique le technicien. Le Gaec Changarnier, à Montmoyen, a acheté deux vaches, toutes deux s'adaptent très bien à la traite robotisée. Il s'agit de Leslie (femelle de Vigaro, pointée TB86, qui démarre sa quatrième lactation avec un premier contrôle à 49,9 kg et même un second à 54,6 kg) et de Narcisia (femelle de Heuberg, pointée TB85). Cette dernière est la grande championne du dernier Show open génisses de Chaumont, elle ne manquera *« sous aucun prétexte »* le prochain (femelle de Lezard, qui vient de vêler et affiche un premier contrôle de 27,9 kg à 16 jours). Ces deux animaux s'adaptent également très bien à leur nouvel univers, leur exploitation aspire d'ailleurs à intégrer la filière Époisses. *« Les deux élevages précédemment cités ont la particularité d'être spécialisés en race brune »*, poursuit Thierry Lapostolet, *« en ce qui concerne les autres cheptels d'accueil, les nouvelles sont tout aussi bonnes. Les vaches acquises par Jean-Luc et Laurent Chevalier à Cestres et Michel Menestrier à Villy-en-Auxois seront prochainement collectées. Marguerite, la top-vente du 20 mars, a été achetée par plusieurs élevages de Côte-d'Or. Elle vient de vêler d'une belle femelle au sein du Gaec Magnière, à Chazeuil, et sera donneuse d'embryons pour une ou plusieurs transplantations afin que chacun de ses nouveaux propriétaires en profite »*.

**AG**



Canton d'Arnay-le-Duc

# De quoi bien manger

Une fille d'éleveur vient de créer une petite épicerie sur la commune de Viévy.



Clémence Raze propose des fruits et légumes de saison, mais aussi de la viande bovine, des fromages, des œufs, du poulet rôti, du pain campagnard et bien d'autres produits locaux.



Les aliments proviennent d'une vingtaine de producteurs locaux.

Dans la vie, il ne faut pas avoir peur de se lancer. Du haut de ses 23 ans, Clémence Raze, n'a pas hésité bien longtemps à faire revivre la petite épicerie de son village qui avait fermé ses portes depuis 1960.

Cette fille d'éleveur vient d'inaugurer *«Au p'tit producteur»* à Uchey, sur la commune de Viévy, avec la ferme volonté de proposer des produits frais et de qualité tout au long de l'année. Son commerce est ouvert le mercredi, le vendredi, le samedi et le dimanche matin depuis le 4 juin. Des livraisons sont également effectuées dans un rayon de 25 km le reste de la semaine.

## Tout ce qu'il faut

Son local de 35 m2 est copieusement garni. Les fruits et légumes de saison représentent la majorité des produits.

La viande est également très présente dans ses rayons, et notamment celle de l'élevage de la ferme familiale. *«Il y a aussi des viandes venant d'autres élevages du secteur et également de la charcuterie, des œufs, du beurre, de la crème, du fromage, des jus de fruits, des produits céréaliers, de l'épicerie fine avec du miel, des confitures, de l'huile, des biscuits...»*, présente Clémence Raze. Ses produits sont très régulièrement réapprovisionnés, souvent la veille au soir et parfois le matin même de l'ouverture de son commerce. La jeune Côte-d'orienne travaille avec une vingtaine de producteurs locaux, ces derniers ont tous salué l'initiative de cette titulaire d'un BEP *«vente, action marchande»* et d'un bac pro *«accueil-relation clients et usagers»*.

Trois journées portes ouvertes organisées les 4, 5 et 6 juin ont rencontré un joli succès en présence de plusieurs élus tels que François Patriat, sénateur et Pierre Poillot, président de la communauté de communes.
Contact : 07 77 70 45 67, razeclemence@gmail.com

**AG**

## Les animaux sont aussi servis



**Clémence Raze s'est en partie inspirée du parcours de son père Olivier, éleveur d'une centaine de vaches limousines, qui écoule une partie de ses animaux par la voie de la vente directe depuis 2017. *«Nous valorisons un bovin tous les mois, sauf en juillet-août. Les animaux sont abattus et préparés à Autun. La moitié de la production est vendue à la ferme du Château à Chevigny-Saint-Sauveur, qui bénéfice d'un important bassin de consommateurs. L'autre moitié est vendue directement depuis notre exploitation»*, indique l'agriculteur de 58 ans.**

**Rencontré il y a quelques jours en plein ensilage. Olivier Raze profitait de l'occasion pour évoquer les premières récoltes de l'année : *«elles partent plutôt bien, il faut que cela continue ainsi car après quatre, voire cinq années de sécheresse, cela devenait plus que compliqué. Les précipitations du mois de mai ont fait du bien. Nous avons assisté à un développement impressionnant de la végétation dans les dix premiers jours de juin, quand le beau temps est revenu. C'est un bon point pour l'alimentation des animaux : notre ensilage de ray-grass fétuque semble donner des volumes deux fois plus importants que l'an passé, nous revenons à des tonnages un peu plus normaux. C'est un peu moins bien en luzerne, celle-ci a souffert du gel, mais la récolte reste néanmoins correcte»*. Olivier Raze s'apprêtait à attaquer les foins dans la foulée, puis les moissons pour les premiers jours de juillet : *«c'est prometteur pour l'instant, mais il faut attendre la fin de la récolte pour faire le bilan. Un grand coup de chaud peut vite arriver et tout cramer en l'espace de 10 jours. Autre point : si nous pouvions ne pas à abreuver ni affourrager aussi tôt que les années passées, ce serait vraiment très bien»*.**

DIJON CÉRÉALES
APPROCHE GLOBALE ET SOLUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES ALLAITANTS

« La Côte-d'Or est riche de sa diversité en systèmes d'élevages allaitants. Ils ont tous leurs spécificités, en lien avec le terroir, les débouchés de l'exploitation, la façon dont l'éleveur perçoit son métier et conduit son élevage. Notre missions est d'accompagner chaque éleveur avec une approche technico-économique globale de son exploitation et des solutions adaptées à sa réalité », résument Fanélie Godot et Matthieu Bagnariol, techniciens spécialisés ruminants Dijon Céréales.

Ce travail en partenariat avec l'éleveur repose sur **des bilans et analyse de fourrages,** des **bilans de lots,** le calcul des marges brutes et la mise en place de plans de rationnement.

**Il s'appuie également sur une gamme d'aliments sur-mesure :**
- Dijon Céréales vient de lancer **une nouvelle gamme (granulés et mash) dédiée aux ruminants,** créée en partenariat avec Soréal,
- Notre unité de mélange de matières premières à Munois, peut aussi **intégrer vos propres céréales dans vos mashes personnalisés,**
- **Une gamme bio complète** a été développée avec notre partenaire Bio Terroir Dornier,
- Nous disposons de nombreuses références en minéraux (sacs, seaux), pierres à lécher et supplémentations nutritionnelles.

**Des supplémentations à la carte** viennent compléter cette gamme. Votre technicien vous accompagne également dans vos démarches autour de **l'autonomie fourragère,** il peut aussi vous apporter du conseil en matière de diversification.

**Des solutions pour répondre à l'actualité !**
• Antacid MAX, une nouvelle formule minérale spécifique pour les situations à risque liées aux périodes de forte chaleur (améliore l'immunité, favorise la rumination et prévient les risques de subacidose),
• Phytothérapie : plusieurs solutions naturelles pour anticiper les problématiques liées à la pression des insectes et des parasites internes / externes,
• Spécial Ovins : seaux à lécher et pierres à sel pour préparer la mise en lutte en vue des agnelages d'automne.



Fanélie Godot et Matthieu Bagnariol, deux techniciens attachés à la réalité du terrain.

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Assurance

# A l'issue d'une année atypique, Groupama Grand-Est fait le point

2020 fut une année totalement bouleversée par la crise sanitaire et le secteur des assurances a particulièrement ressenti ces soubresauts. Groupama Grand-Est illustre parfaitement cela.

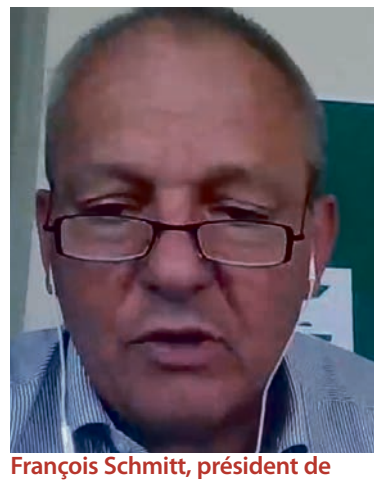
La crise sanitaire de 2020 a placé nombre d'entreprises dans un état de sidération, confrontées à une situation jamais rencontrée auparavant. Ce fut particulièrement le cas dans le secteur de l'assurance qui fut d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques lorsque le confinement fut décrété. Le bilan de l'activité de Groupama Grand-Est, présenté lors d'une visio-conférence le 10 juin, reflétait à la fois la difficulté liée à une situation hors du commun, mais aussi la capacité de l'entreprise à fournir des réponses adaptées aux circonstances. François Schmitt, président de Groupama Grand-Est, et Didier Guillaume, son directeur général, n'ont pas caché le côté très déstabilisant qui a accompagné le début de la crise sanitaire : *«Au début du confinement,* explique François Schmitt, *nous avons assisté à une chute boursière vertigineuse qui pouvait faire craindre le pire mais le rebond a été tout aussi spectaculaire»*.

## Des gains redistribués

Des choix économiques très forts ont été opérés, notamment sur le fait de redistribuer les gains en matière de frais généraux et de sinistralité liés au Covid (baisse des charges de déplacement du personnel, baisse des indemnisations liées à des accidents de voitures devenus beaucoup plus rares, du fait du confinement et des restrictions de déplacements, baisse des remboursements de santé en raison de rendez-vous chez le médecin plus rares...) La prise en compte de la crise sanitaire s'est aussi traduite par des gestes commerciaux en faveur des assurés et sociétaires. Ainsi, une remise commerciale a été effectuée pour chaque assurance de tracteur, représentant un effort financier de 2,4 millions d'euros. Le conseil d'administration a aussi validé une remise commerciale de 25 euros par voiture assurée, ce qui représente, au total, la somme de 6 millions d'euros. A cela, il faut encore ajouter 1,2 million d'euros versés par Groupama Grand-Est dans le cadre du plan de soutien national mis en place par tous les assureurs, pour un total de 400 millions d'euros. On le voit, l'entreprise, qui peut malgré tout se targuer d'avoir attiré 14 000 nouveaux sociétaires en 2020 (sur un total de plus de 370 000), n'a pas gardé les deux pieds dans le même sabot, dans ce contexte si particulier. D'autant plus qu'il n'y avait pas que le Covid.

## L'assurance multirisques récoltes en question

L'année 2020 aura aussi été marquée par de nombreux aléas climatiques. Il y eu notamment la tempête Chiara, début 2020. Ces évènements climatiques auront donné lieu à 56,1 millions d'euros de versements d'indemnités sur le périmètre de Groupama Grand-Est, dont la moitié en multirisques récoltes. La question des assurances multirisques climatiques sur récolte fait d'ailleurs l'objet de toutes les attentions. Elle est sujette à débat au sein même du gouvernement et un rapport parlementaire a été rendu sur la question le 18 mai. *«Nous travaillons depuis deux ans à une refonte du dispositif,* reconnaît François Schmitt. *Ce risque est de plus en plus déséquilibré sur les cinq dernières années, avec, notamment, 2016 et 2020 qui furent très mauvaises en raison de sécheresses, de gelées, d'excès ou de manque d'eau. Sur le gel, 1997 avait coûté 97 millions d'euros, là nous devrions être à plus de 100 millions...»* Conséquence : Groupama Grand-Est est engagé dans un travail de refonte tarifaire, un gros chantier devenu incontournable. Avec 16,5 millions d'euros, le résultat financier de 2020 s'est donc affiché en baisse, mais notamment du fait que 18 millions d'euros ont été consacrés à des actions liées au Covid, en direction des particuliers, des professionnels au sens large, et des agriculteurs. *«18 millions d'euros»*, rappelait François Schmitt en guise de conclusion, *«c'est le résultat d'une bonne année chez nous»*. Cela permettait de mesurer l'effort accompli.



François Schmitt, président de Groupama Grand-est, a insisté sur les efforts accomplis par l'entreprise dans le contexte si particulier de la crise sanitaire.

BERTY ROBERT

Baccalauréat

# On croise les doigts

Les résultats des examens commencent à tomber. Rencontre avec un jeune de la MFR Auxois-Sud Morvan.

Le verdict du bac approche, il est même peut-être tombé hier soir ou ce matin pour Julian Coquillon. Rencontré il y a quelques jours sur l'exploitation familiale à Soussey-sur-Brionne, ce jeune homme de 18 ans était dans l'expectative après les épreuves des 7, 8 et 10 juin: *«Pour dire vrai, je ne sais pas vraiment à quoi m'attendre, ce sera la surprise pour moi»*.

Les écrits ont été *«relativement compliqués»* pour cet apprenti en Terminale Bac pro Agro-équipement de la MFR de Pouilly-en-Auxois : *«nous avions, dans l'ordre, des maths, de l'histoire-géographie, du français et de l'agro-équipement. Je ne m'attends pas forcément à de très bonnes notes en maths et en histoire, ce sont les épreuves que j'ai le moins réussies. En maths, il y avait des statistiques et des études de fonctions, j'espère avoir tout de même un minimum de bonnes réponses. En histoire, nous avons été interrogés sur la démocratie du Congo : ce n'était pas le meilleur sujet pour moi ! J'ai peut-être un peu mieux réussi en géographie, avec le thème de la mondialisation. Je suis un peu plus confiant en français, où il fallait résumer un texte sur la protection des espèces en voie de disparition. En agro-équipement, le sujet s'intéressait au bol mélangeur pailleur : des schémas hydrauliques étaient à réaliser. Je ne sais pas ce que cela a pu donner »*. Pour décrocher son baccalauréat, Julian Coquillon misera davantage sur les épreuves orales qui étaient dédiées à ses différents stages de Bac pro.

Le jeune Côte-d'orien profite de l'occasion pour rappeler les nombreuses perturbations de ces deux dernières années d'enseignement, faute au coronavirus : *«cela n'a pas toujours été facile avec la crise sanitaire. Il y a eu les confinements et des restrictions de tous types. Aussi, il n'est pas toujours évident de travailler ses cours quand on est à la ferme... Comme beaucoup de collègues, nous étions tentés de travailler sur l'exploitation...»* Julian Coquillon n'envisage pas spécialement de continuer ses études après le Bac : pressé d'entrer dans la vie active, ce passionné d'agriculture tentera de décrocher un poste de salarié avant de revenir s'installer sur la ferme familiale d'ici quelques années.

AG

## Un été aux champs



Julian Coquillon partage son ressenti sur les épreuves, au volant de son tracteur.

**Julian Coquillon participe aux récoltes de la ferme familiale depuis plusieurs semaines. Ces dernières sont, pour l'instant, nettement meilleures que leurs homologues de 2020 : *«c'est de bon augure pour nos 100 vaches allaitantes et 65 brebis. Nous avons commencé avec les méteils, mélange composé de pois, de triticale et d'avoine. Le résultat n'est pas mauvais avec 5,5 tonnes de matière sèche à l'hectare, dans des champs pas forcément favorables. Nous avons enchaîné avec la luzerne, nous devons être proches des 4 t MS/ha. Si ma mémoire est bonne, nous n'étions qu'à 3 tonnes l'an passé. En ce qui concerne le foin et ses 4,5 t/ha , la comparaison n'a rien à avoir non plus avec 2020»*. Les moissons commenceront très prochainement pour Julian Coquillon, qui livre un nouveau ressenti positif : *«les cultures avaient du retard mais elles évoluent vite depuis plusieurs jours. Visuellement, c'est plutôt prometteur, à condition que nous ne prenions pas un coup de chaud d'ici la moisson. Si nous pouvions faire 60q/ha en avoine et en triticale ce serait bien. En blé, l'idéal serait d'atteindre 70q/ha. Une autre bonne nouvelle vient de la paille : la récolte sera bonne puisque les plantes sont hautes cette année»*.**


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr



Chambre d'agriculture

# Visites des essais en Bourgogne Nivernaise et à l'Agropôle du Marault

Le 4 et le 8 juin, respectivement en Bourgogne Nivernaise et à l'Agropôle du Marault, les agriculteurs étaient conviés à venir voir les essais réalisés par la Chambre d'agriculture en collaboration avec les GDA, et le groupe Dephy-Ferme de la Nièvre, sur certaines variétés de blé, stratégies d'apport d'azote ainsi que sur des traitements alternatifs tels que les bio-contrôles et bio-stimulants en conventionnel et en agriculture biologique.



Si la visite du 8 juin (ici en photo) a réuni une petite dizaine de personnes, celle du 4 juin a battu son plein avec une trentaine de participants.

« *Cette visite est la concrétisation de notre campagne sur les essais. Maintenant, on doit attendre les moissons pour avoir le compte rendu et prendre une décision pour introduire telle ou telle variété sur notre exploitation* » explique Chantal Daveau, exploitante et faisant partie du GDA Centre Nivernais. Au programme de deux matinées, organisées par la Chambre d'agriculture, en collaboration avec les GDA Centre Nivernais et Bourgogne Nivernaise ainsi que le groupe Dephy-Ferme de la Nièvre, les participants ont pu découvrir certains essais.

Sur les deux sites, 15 variétés de blé ont été implantées avec comme axe, le blé tendre d'hiver. Que ce soit pour RGT Perkussio, LG Armstrong, ou encore Providence, les tolérances aux maladies du pied ou du feuillage ont été notées de même que la période d'épiaison, de floraison ou encore la hauteur – utile pour la paille. « *Tous ces critères de suivis permettent d'avoir une idée précise du comportement de telle ou telle variété* », indique Yoann Marin, conseiller grandes cultures. Néanmoins, Judith Nagopae, conseillère grandes cultures, rappelle que « *les résultats pourront différer en fonction du type de sol de l'exploitation. Il faut donc bien faire attention à cela lors de son choix de semence* ».

## JNO à la loupe sur sept variétés

Outre ces présentations, d'autres essais ont été abordés dont la gestion JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge) sur orge d'hiver afin d'étudier les variétés tolérantes mais également d'observer l'intérêt agronomique et économique de variétés fourragères et hybrides par rapport à des variétés brassicoles. Sur les 7 variétés implantées, seules 2 (lignées) se sont démarquées : KWS Joyau et Coccinel avec une tolérance affichée pour la JNO. Mais, il est à noter que le nombre d'épis/m² fut raisonnable (et respectivement de 559 et 449) et que la hauteur ne dépasse pas les 104 cm.



Cédric Zambotto / Chambre d'agriculture de la Nièvre

Les conseillers grandes cultures ont détaillé les profils des diverses variétés sur les essais en Bourgogne Nivernaise.

## L'AB en avant

Sur le site du Marault, une des deux plateformes d'essai est orientée AB, avec les bio-contrôles et bio-stimulants, les variétés de blé de printemps, les enrobages de semences de blé (comparés à un traitement vinaigre blanc) ou encore les répulsifs contre les oiseaux sur le tournesol. Pour Yoann, « *ces essais ne permettent pas de tirer des conclusions claires, mais seulement des tendances par rapport aux témoins* ». Habib Benmansour, conseiller grande culture rebondit, « *les éléments peuvent varier en fonction de nombreux points (type de sol, conditions météorologiques, etc.) il faut donc adapter toutes ces conclusions à sa situation. Le profil d'une variété a une grande importance, mais celui de son exploitation également* ».

CHLOÉ MONGET

### Zoom sur… Les décoctions, extraits fermentés et autres bio-contrôles

**Des stratégies à base de décoction et d'extraits fermentés sont testées depuis plusieurs campagnes, tout comme des stratégies incluant du soufre ou autres spécialités. Cédric Zambotto, conseiller grandes cultures, détaille que : « *les extraits fermentés et d'autres bio-contrôles comme le soufre sont testés sur des positionnements préventifs* ». Il conclut en mettant en évidence que pour l'utilisation de ces stratégies, il faut respecter certaines conditions météo. Enfin, certaines stratégies à multiples passages montrent un prix élevé. L'intérêt de ces produits est encore à l'étude. Dans tous les cas, lorsque l'on souhaite essayer au champ, y compris des bio-stimulants du commerce, il convient de laisser un témoin significatif pour comparer, et ce jusqu'à la récolte.**

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Communication

# Tour de France : la FDSEA et les JA seront présents !

**Le 2 juillet, le Tour de France traversera la Nièvre en son étape 7 reliant Vierzon au Creusot. Les équipes cantonales JA et FDSEA des cantons de Châtillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et Château-Chinon, se mobilisent activement pour participer au concours "Les agriculteurs aiment le Tour".**

Le passage des coureurs dans la Nièvre, le 2 juillet, est une occasion précieuse de pouvoir communiquer très largement, via les grands médias nationaux, sur l'agriculture nivernaise, la qualité de ses productions et le travail des agricultrices et des agriculteurs.
La FDSEA et les JA s'inscrivent dans le cadre de l'initiative « Les agriculteurs aiment le Tour », pour laquelle ils vont réaliser un visuel animé sur une parcelle de prés à proximité du passage des coureurs, à hauteur de Bucherolles, sur la commune de Saint-Péreuse. Ce visuel, d'une dimension et 70 mètres de côté, aura pour objectif de valoriser le territoire et de porter un message positif sur la vocation nourricière de notre agriculture.
Ce visuel sera visible et filmé depuis l'hélicoptère, et retransmis à la télévision, le jour même vers 14 h 30 (l'horaire est indicatif à ce jour et dépendra de la vitesse des coureurs).
La silhouette du département apparaîtra nettement, car le pré sera fauché en son centre. *« L'idée est de jouer le contraste de couleurs vues du ciel, entre le foin à l'extérieur de la parcelle et l'herbe verte au centre du département »* précise Frédéric Allaire, coprésident des JA.

## La chaîne alimentaire à l'honneur

Tous les départements concernés par le tour peuvent participer en espérant réaliser le plus beau visuel.
*« Le thème du concours de cette année est « la chaîne » ; nous avons pensé à la chaîne alimentaire, un thème d'actualité pour le grand public, car avec le confinement les consommateurs ont réalisé l'efficacité de notre travail de producteurs, la contribution de la chaîne alimentaire à la souveraineté alimentaire »*, explique Olivier Laporte.
Le groupe souhaite représenter un repas nivernais : seront représentées la filière céréales (un morceau de pain), la filière viticole (un verre de vin), et la filière bovin viande allaitante (une pièce de bœuf dans une assiette blanche) et la filière bois (fourchette et couteau réalisé avec des rondins).


FDSEA
Le drone permet de se rendre compte de l'effet du visuel, car depuis l'hélicoptère, tout paraît petit.

## Matériaux naturels

Cette année, pas question d'utiliser des bâches plastique, alors le groupe s'est tourné vers des matériaux naturels : le bois, le tissu, les petites bottes de paille, qui ont l'avantage d'être réutilisables après le passage du Tour.
La mairie de Saint-Péreuse a proposé de prendre à sa charge l'achat du tissu nécessaire à la réalisation de l'assiette.

## Avis aux volontaires !

Le groupe aura besoin de volontaires, en amont pour la préparation, et le jour J pour animer le visuel. Une belle occasion de se grouper sur un évènement de communication positive ! Le groupe propose également d'organiser un lieu d'échange et d'information convivial, un espace de restauration, buvette, non loin du visuel, pour animer les lieux.

LUCIE LECOINTE, FDSEA

***"Nous avons fait un plan précis à l'échelle, pour positionner les éléments, voir les choses en grand !",*** **explique Cédric Bernier. Le département de la Nièvre (partie fauchée) représentera environ un demi-hectare. Pour écrire les phrases *"Bienvenue dans le Morvan, tous unis pour vous nourrir"*, avec le numéro 58, pas moins de 800 petites bottes seront nécessaires ! Le ballon du verre de vin est formé avec plus de 65 m² de tissu ! Et enfin, la pièce de bœuf représente 200 m² de d'étoffe rouge !**

Météo

# Plusieurs communes de la Nièvre touchées par la grêle

En fin d'après-midi samedi dernier un violent orage a traversé la Nièvre. Plusieurs communes ont été touchées par celui-ci. Outre Tronsanges et La Marche, Germiny-sur-Loire a été *« pulvérisée »* selon Guillaume Poupon, agriculteur du bourg. Lui a aussi subi des dégâts sur ses cultures : *« Sur 203 ha, 100 ha sont ravagés, plus le foin qui n'était pas fait (6 ha). Je pense que rien n'est récupérable et que la perte est de 100 % »*. Il a déclaré auprès de son assurance grêle, une estimation de 120 000 à 150 000 euros de perte. *« C'est la moitié du chiffre d'affaires qui est impacté en plus de la perte du fourrage qui n'est pas comptabilisé dedans et le stock d'enrubannage qui est lui aussi touché (bâches percées) »*. Un manque à gagner énorme qui *« décourage énormément, car on essaye de faire du bon travail »*. Il ajoute : *« On subit encore les conséquences des trois dernières sécheresses et la grêle vient s'ajouter à cela »*. Un expert devrait passer dans la semaine pour constater les dégâts. Pour le moment, Guillaume ne sait pas exactement à quelle hauteur il sera remboursé. Pour rappel, le préfet a refusé de déclarer l'état de catastrophe naturelle. Au vu de cela Guillaume Poupon, conseiller municipal de Germiny-sur-Loire, va engager des actions pour se battre afin que sa commune et d'autres soient reconnues.


6 ha de foin sont couchés à cause de l'épisode de grêle. Malheureusement, ils n'étaient pas assurés.

CHLOÉ MONGET

## ▸ Agenda

**26/06 Marché du terroir à Bouhy**
Le Moulin du Blot accueille à partir de 16 h 30 un marché du terroir où les visiteurs trouveront notamment des yaourts, du fromage blanc (Gaec Boutaut), des farines diverses (Gaec du Bréau), des légumes (Bernard Denizot), etc. Contact - 06 86 27 20 63.

**27/06 Marché Fermier Bio à Dornes**
La Ferme des Desrues accueille un marché de producteurs au sein de ses bâtiments de 9 h 30 à 18 heures. Les visiteurs pourront y trouver de la viande, des légumes, du fromage, des fruits ou encore des confitures et du jus de fruits. Contact – 06 63 66 82 47

**29/06 Soirée élevage et sanitaire à Brinay**
Les éleveurs sont conviés à une soirée élevage et sanitaire à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Brinay. Plusieurs sujets y seront abordés comme : la loi santé animale, la BVD, le diagnostic BoviWell ainsi que l'actualité de la filière (Label Rouge, reprise de restauration, situation de l'export). Rodolphe Morizot (GDS), Pierre Berrechet (IDELE), Caroline Mousseron et Emmanuel Bernard (INTERBEV) interviendront sur ces thèmes. Contact : Maëla Guegan – 03 86 93 40 96.

**29/06 au 03/07 Rencontres publiques**
La communauté de communes des Bertranges invite les riverains à venir participer aux cinq rencontres publiques organisées le 29/06 à Prémery, le 30/06 à Guérigny, le 01/07 à Nevers, le 02/07 à Saint-Benin-des-bois, le 03/07 à Champlemy et ayant pour thème les actions que le Bassin-versant a réalisées au cours des six dernières années et afin de préparer l'avenir. Ainsi les participants pourront partager leur vision des Nièvres afin que la communauté de communes trouve des idées d'axes de travail à développer dans le cadre du futur Contrat Territorial des Nièvres. Les inscriptions sont obligatoires : 03 86 69 69 06 ou accueil@lesbertranges.fr

**06/08 Chantier de génie écologique à Neuvy-sur-Loire**
La Fédération des Chasseurs de la Nièvre organise une visite de l'étang de Marvy. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 il a été asséché pour travaux de restauration. Le fonctionnement de l'étang ainsi que de sa roselière sera expliqué. Contact – 03 86 36 93 16 ou fdc-58@wanadoo.fr



## ► *En bref*

**Arrivée** Un nouveau pédologue à la Chambre d'agriculture



Thierry Ferrand vient rejoindre les rangs de la Chambre d'agriculture de la Nièvre comme pédologue. Il remplace Arnaud Vautier anciennement à ce poste. Du haut de ses 23 ans, Thierry dispose d'une Licence en Biologie et environnement et d'un Master AETPF (Agronomie Environnement Territoire Paysage Forêt). Entre l'analyse des sols, les conseils ou encore les recherches sur l'irrigation, le drainage et le forage, Thierry souhaite « *conseiller et aider au mieux les agriculteurs avec leurs sols afin de leur donner des indications sur les apports d'azote idéaux ou encore sur le PH ou les oligoéléments à apporter* » avant d'ajouter « *le sol est le départ de tout si on veut des bonnes cultures ou un bon fourrage* ». Bien que son arrivée soit récente, Thierry est déjà engagé dans différents projets. « *Je reprends le dossier Reva et suis en partenariat avec Christophe Dagonneau sur le projet Gaia* ». D'ailleurs, pour ce dernier, les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 30 juin (contacter Christophe Dagouneau – 06 33 63 91 32). Thierry conclut : « *je suis à l'écoute des exploitants s'ils veulent avoir des conseils que ce soit par téléphone (06 45 16 33 19) ou par mail (thierry.ferrand@nievre.chambagri.fr)* ».

Assemblée générale

# Le Cerd poursuit sa route

**Le Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon a accueilli, le 7 juin, l'assemblée générale du Centre d'étude et de ressources sur la diversification (Cerd) ; l'occasion de faire le point sur une année semée d'embûches, sans pour autant perdre espoir.**



L'assemblée générale du Cerd s'est tenue au Legta du Morvan à Château-Chinon.

« *2020 fut compliquée, que ce soit avec la crise sanitaire ou l'absence douloureuse de Françoise (Morizot-Braud, directrice du Cerd) durant six mois* » souligne Samuel Delobbe, vice-président du Cerd Bourgogne Franche-Comté (devenu président lors de l'assemblée générale).

Outre cela, il est à noter que le centre a fait l'objet d'un contrôle financier durant six mois. « *Un signalement a été déposé contre le Cerd, par la Chambre d'agriculture régionale auprès du Conseil régional pour malversation. Suite à cela, un contrôle a eu lieu. Ce fut long et dur psychologiquement pour toutes les personnes concernées* » souligne Françoise Morizot-Braud.
Dominique Coppin, présidente du Cerd, devenue administratrice, rebondit : « *Le contrôle n'a mis à jour aucune irrégularité de notre part, puisqu'il n'y en avait pas* ». Si les plaies sont encore fraîches sur le sujet, aucun mauvais sentiment n'est à déplorer, seule demeure une certaine incompréhension. Si l'affaire semble de conjuguer au passé pour le Cerd, les conséquences sont, elles, de plus en plus présentes.

### Vers l'avenir

« *Si nous avons pu boucler l'année en déficit de 66 000 euros environ (dont une prestation non payée), nous nous en sortons pas trop mal grâce à notre trésorerie. Mais, pour l'an prochain, il faudra se passer des aides octroyées par la Chambre d'agriculture régionale* » met en évidence la présidente ; un élément peu rassurant mais qui n'arrête pas le bureau. « *Nous allons trouver des solutions pour nous en sortir, car nous ne pouvons pas abandonner les personnes que nous suivons* » martèle Françoise Morizot-Braud avant de rappeler : « *des économies ont déjà été faites, et nous avons tenu grâce aux compétences des membres du Cerd. Maintenant nous devons porter des projets qui permettent de financer le Cerd normalement ; en somme, un changement de modèle économique afin qu'il devienne viable et pérenne en mettant en place des projets* » ; parmi ces derniers, des interventions, des devis ou encore l'augmentation des cotisations.
Ainsi passeraient-elles de 70 à 80 euros pour les individuelles et de 200 à 250 euros pour les collectifs.
Ce changement a été proposé spontanément par certains adhérents présents lors de l'assemblée générale, un moyen semblant réaffirmer une certaine confiance accordée au Cerd.

### Bilan des actions

De janvier à décembre 2020, le Cerd a été sollicité sur nombre de domaines (productions animales, végétales, activités de services, aspects sanitaires, transformation des produits, étiquetage des denrées alimentaires, etc.).
En partenariat avec Bio Bourgogne, Le Serpolet et l'Association formation gestion collective (AFOCG 39), l'organisme a également répondu à l'appel à projet « *Accompagnement personnalisé à l'installation en agriculture* » où 2 devis établis par le Cerd ont été acceptés par les porteurs de projet.
D'autres ont été accompagnés dans le cadre de l'aide aux conseils Feader/Conseil régional ainsi que le montage et l'accompagnement de trois dossiers sanitaires (avec agrément ou non).
Le Cerd a également publié des fiches technico-économiques (7 381 pour 2020 soit 764 de plus qu'en 2019). « *Elles sont téléchargeables gratuitement sur notre site* » précise Françoise Morizot-Braud.
Outre cela des groupes d'agriculteurs ont été épaulés, sur divers sujets (projet de valorisation, montage de dossier et de demande de reconnaissance GIEE, gestion sur les aspects techniques, économiques, juridiques, fiscaux et environnementaux, etc.) dont Graine de Noé, le Centre d'expérimentation et de technologie agricole ou encore Les Étangs de France Nivernais-Morvan.
Enfin, le Cerd a assuré 39,5 jours de formation. Pour rappel, il est composé de trois personnes à plein-temps (hors conseil d'administration).

CHLOÉ MONGET

### Le nouveau bureau

**À l'issue de l'assemblée générale, le budget 2021 a été adopté et le conseil d'administration élu. Les membres sortants qui ont été réélus sont Eve Caberas, Laure Bernard et Frédéric Debacker.**
**• Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit :**
**Samuel Delobbe : président, Laure Bernard : vice-présidente, Frédéric Debacker : trésorier, Eve Caberas : secrétaire.**

### Qu'est-ce que le Cerd ?

**Le Centre d'étude et de ressources sur la diversification a des activités diverses suivant les axes suivants : conseils, études et accompagnement de groupes d'agriculteurs et animations d'associations régionales, formations, missions nationales. Il est à l'origine du document « Diversification… ? » comprenant des fiches techniques et économiques sur la diversification et les circuits courts. Il est actualisé et développé chaque année. Chaque fiche est téléchargeable gratuitement sur le site du Cerd : www.centre-diversification.fr**

Déchaumage rapide et précis,
HORSCH répond PRÉSENT


JOKER CT
Maintenant jusqu'à 7 m


JOKER RT
Nouvelle génération


TERRANO GX
Précision et polyvalence

Vos distributeurs HORSCH en Bourgogne

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

NODIMAT Groupe Ouvrard
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 21 46 10

HORSCH
horsch.com

Élections départementales

# Rencontres entre la FDSEA et les candidats

Vendredi 11 et mardi 15 juin, sur une exploitation agricole, la FDSEA a rencontré les candidats aux élections départementales pour échanger sur les enjeux agricoles.

Au vu des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, la FDSEA a souhaité rencontrer les différents candidats* pour échanger autour de l'agriculture. Ainsi, des candidats des groupes suivants : La Nièvre Ensemble, Vivre la Nièvre, le Rassemblement National, Nièvre Écologique Solidaire et Engagé pour la Nièvre ont répondu présents à notre invitation. La rencontre s'est déroulée sur l'exploitation de Benoît et Louis Mathé à Bazolles, le vendredi 11 juin et sur l'exploitation de Frédéric Bobin le mardi 15 juin où seuls les candidats des cantons de Château-Chinon et Corbigny ont été conviés.

### L'agriculture, acteur économique majeur du territoire nivernais

Dans un premier temps Benoît Mathé, a fait une présentation de son exploitation, ses spécificités, ses évolutions et ses projets à venir. Puis, Chantal Pelletier, secrétaire générale de la FDSEA, a rappelé aux candidats les caractéristiques de la ferme Nièvre et sa contribution vertueuse à la société, son économie, son paysage et son environnement. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA, a abordé l'ensemble des enjeux agricoles et sur quoi le syndicalisme travaille : rémunération juste et valorisation du travail des producteurs, usages agricoles des terres, installation et transmission, gestion des risques et des aléas, accès à l'eau, simplification administrative, développement des outils locaux de transformation, soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat en milieu rural… Enfin, nous avons entendu les candidats, sur leur vision des choses et quels sont les projets qu'ils souhaitent mettre en place au niveau du Conseil départemental. Tous ont à cœur de valoriser les produits nivernais.

### La réglementation des boisements : un outil de gestion du foncier dans le Morvan

Depuis 2006, le Conseil départemental a récupéré la compétence des aménagements fonciers auparavant attribuée à l'État. Ce sujet inclut la réglementation des semis, plantations et replantations des espèces forestières.

Dans la Nièvre, 38 communes sont concernées par la réglementation des boisements, les arrêtés préfectoraux relatifs à la réglementation des boisements avaient été pris entre 1964 et 1982 en fonction des communes.

Au-delà de la définition des zones pour lesquelles les plantations ou replantations sont libres, réglementées ou interdites, le président du Conseil départemental a le devoir de faire respecter cette réglementation et d'utiliser son pouvoir de police. Éric Boucher, président du syndicat du canton de Montsauche, a réexpliqué tout l'enjeu de cette réglementation pour les agriculteurs des communes concernées. Pour tous les candidats, il est évident qu'il faut avancer la mise en œuvre de la réglementation des boisements et son application. Reste à savoir si les paroles seront suivies d'actes.

**FDSEA**

*Les invitations ont été faites aux candidats identifiables, c'est-à-dire appartenant à un groupe.

### Se mobiliser pour voter

**Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA, réagit à l'abstention record lors des dernières élections : *« Il est important d'aller voter afin de faire entendre nos voix dans les urnes. C'est un devoir de citoyen qui doit continuer à avoir du sens. L'enjeu est majeur, car cela nous permet de défendre nos territoires. On ne peut pas rester assis sans rien faire. Il faut qu'il y ait une gestion du Département comme un bien à développer à l'image d'une exploitation agricole ou d'une entreprise, tout en restant en accord avec ses particularités, son histoire et son patrimoine dont l'agriculture fait partie ».* Pour rappel le deuxième tour des élections aura lieu ce dimanche 27 juin.**

Filière bois

# Des enchères en ligne qui ont tenu leurs promesses

Pour la première fois, deux coopératives forestières ont organisé une vente aux enchères en ligne qui s'est traduite par des niveaux de prix intéressants.

Le 20 mai s'est tenue la vente de printemps de résineux des coopératives forestières du centre de la France, Unisylva et CFBL. 15 lots répartis sur les régions Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté constituaient ce catalogue de près de 15 000 m³. Ces lots ont été sélectionnés pour leur qualité, leur bon emplacement et leur facilité de récolte. La bonne santé de la filière bois se confirme et tous les lots ont trouvé preneur à des prix très intéressants pour les propriétaires vendeurs. 7 scieurs locaux et nationaux ont remporté des enchères. Pour la première fois, cette vente était dématérialisée via un système d'enchères en ligne, en direct. 33 acheteurs avaient déposé préalablement des cautions. La vente s'est déroulée sans anicroche et les lots ont en moyenne reçu 5,1 offres. Cette belle concurrence a permis d'obtenir, pour les lots composés à plus de 90 % de douglas, un prix de 96 €/m3 sur pied. La belle qualité des lots et la récolte facile ont évidemment concouru à obtenir ce niveau de prix. Ces deux coopératives, qui représentent 26 000 propriétaires forestiers privés, ont choisi de mutualiser leurs ventes groupées pour une valorisation optimale des bois de leurs adhérents. Force est de constater que la réussite de la dernière vente leur donne raison. CFBL et Unisylva préparent dès à présent de nouvelles ventes aux enchères, également électroniques. L'un d'entre elles a eu lieu le 17 juin et l'autre se tiendra le 16 septembre. Les propriétaires forestiers peuvent s'adresser à l'une de ces coopératives pour profiter de l'embellie du prix du bois.



Comme dans d'autres secteurs, les ventes aux enchères de bois par le biais de l'outil numérique ont tendance à se développer.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

## ► En bref

**Réglementation** Emploi du feu dans le département

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a pris un arrêté le 6 mai 2021 sur la réglementation ou l'emploi du feu dans le département. Avec cet arrêté unique, tous ceux en vigueur sur l'emploi du feu sont abrogés.

**Quelques principes sont posés dans ce document :**

• Interdiction générale de porter ou d'allumer du feu

• Autorisations dérogatoires à l'interdiction de porter ou d'allumer du feu :

- pour le particulier (pour le seul usage d'un barbecue sur un terrain où se situe une habitation et ses dépendances, où les occupants de ces terrains sont dûment habilités à le faire par le propriétaire. L'usage des barbecues récréatifs fixes libres d'accès à tous, situés dans des espaces ouverts au public, sont également autorisés.
- pour les agriculteurs, forestiers, viticulteurs, arboriculteurs, apiculteurs, des dérogations sont prévues sous certaines conditions et en respectant des mesures de sécurité.

Les dérogations sont toutefois suspendues dans les cas suivants :

- épisode de pollution atmosphérique, où l'indice de la qualité de l'air défini par l'arrêté du 10 juillet 2020 est mauvais ;
- vent fort caractérisé ;
- périodes de risques sévère et très sévère identifiées par Météo France.

L'arrêté préfectoral, ainsi qu'une note explicative, est consultable sur le site internet des services de l'état de la Nièvre, à l'adresse : http://www.nievre.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi- du-feu-dans-le-a5743.html

**Participation** Faire un don pour la nouvelle distillerie

Le 24 juin sera lancée une campagne de financement participatif pour lancer la première distillerie Nivernaise : The Parigny Hill Distillerie. Extension de la brasserie Robiche, réalisant la bière La Rurale, cette nouvelle aventure permettra de produire du Gin, du Young Malt et du Whisky. Les dons, à hauteur de 5 euros minimum, se feront via un lien qui sera mis en ligne sur www.biere-larurale.fr/distellerie

**Reclassement** Le Parc Naturel Régional du Morvan cap sur 2020-2035

Le 28 mai dernier, le Premier Ministre a signé le décret de reclassement du Morvan en Parc naturel régional pour la période 2020-2035. afin de renouveler le label. Pour sa cinquième charte, 17 nouvelles communes se sont engagées dans le syndicat mixte pour la mettre en œuvre. Pour retrouver tous les adhérents à ce syndicat : https://www.parcdumorvan.org/le-parc/les-communes/

**Investissement** Soutien aux abattoirs

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, six soutiens financiers pour des projets de modernisation d'abattoirs ont été attribués pour un montant total de 1,3 M d'euros. Parmi eux, deux abattoirs nivernais sont concernés : Cosne Agrolim (Cosne) et Duc (Chailley) avec, respectivement, une aide de 141 267 euros et 395 007,91 euros. Ces financements ont pour objectif *« d'améliorer la protection animale, la santé et la sécurité du travail des opérateurs mais aussi de renforcer la compétitivité des entreprises et des filières ; de participer au maintien de l'emploi et enfin former à la protection animale ainsi qu'au respect des réglementations sanitaire et environnementale ».*

## ► Formations

**29/06 à Saint-Brisson** S'installer ou se diversifier en plantes à parfum, aromatique et médicinales

Contact et inscriptions (avant le 25 juin) : maud.perroy@nievre.chambagri.fr

**29/07** Sécuriser son système fourrager

(Initialement prévue en juin, la formation est décalée) Contact : Charles Duvignaud 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

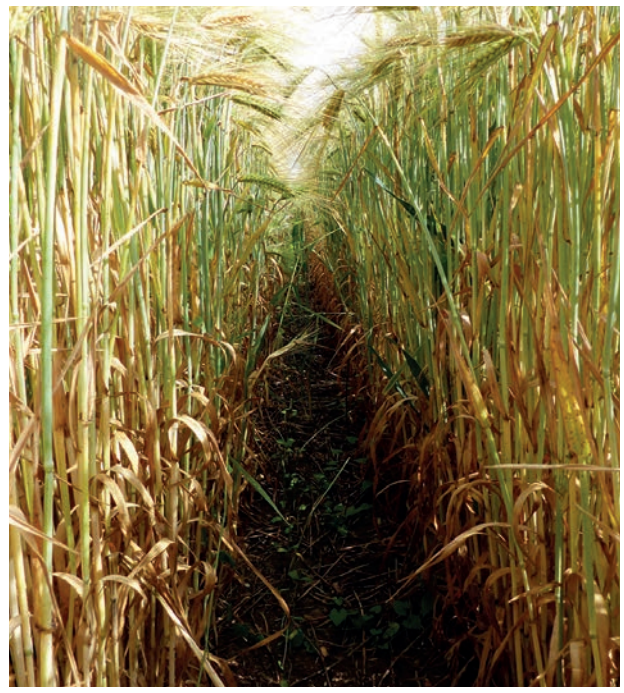
Innov'action

# À la découverte du «*relay cropping*»

Le jeudi 17 juin, une visite de parcelle pour découvrir la technique du relay cropping était organisée à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe, dans le cadre des journées Innov'action mises en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Le 17 juin, des agriculteurs étaient à la SEP de Bord pour découvrir la technique du relay cropping.



Cette technique consiste à semer une céréale d'automne, suivi d'une culture de printemps, dans la même parcelle.

Le jeudi 17 juin, quelques agriculteurs du département, ainsi que les élèves de seconde Pro productions du lycée agricole d'Auxerre La Brosse étaient présents à la SEP de Bord, à Bligny-en-Othe, pour une visite de parcelle. *«À la SEP de Bord, on a un volet recherche et développement. Comme on est en agriculture de conservation depuis une douzaine d'années, on s'est intéressé aux cultures associées»*, indique Thierry Desvaux, agriculteur à la SEP de Bord. *«Pendant six ans on a fait des essais où l'on mixait de l'orge d'hiver semé avec du pois d'hiver. On récoltait les deux qu'il fallait ensuite trier. En théorie, lorsque l'on fait des cultures associées, on récolte plus que si l'on sème côte à côte les deux cultures»*.

Cependant, après quatre ans d'observation, les résultats ne sont pas ceux escomptés pour les agriculteurs de la SEP de Bord. *«Il y avait beaucoup de difficulté à trier, donc un coût supplémentaire»*, explique Thierry Desvaux. Alors, ces derniers se sont orientés vers une nouvelle façon d'associer des cultures : le relay cropping. Une technique présentée lors de la visite de parcelle. *«C'est une méthode qui se fait beaucoup aux États-Unis, qui existe aussi dans le sud de la France avec Arvalis et qui consiste à semer une céréale d'automne, suivi, au printemps, d'une culture de printemps, dans la même parcelle. Ici (sur la parcelle de la SEP de Bord), c'est du soja, du tournesol et du sorgho»*, détaille-t-il.

## Bien choisir sa culture de printemps

Alors, comment procéder ? *«On sème la culture de printemps un peu avant l'épiaison de l'orge, début mai, et on récolte l'orge début juillet. Puis, on récolte la culture de printemps au mois de septembre»*, explique Thierry Desvaux.

Attention cependant à ne pas choisir n'importe quelle culture de printemps. *«Il faut choisir celles qui ne monteront pas plus haut que l'orge au moment où l'on doit le récolter. Si la culture de printemps est à la hauteur des épis d'orge au moment de la récolte, il faudra adapter la moissonneuse-batteuse en lui ajoutant des patins qui viendront appuyer un peu sur la culture de printemps pour permettre la récolte de l'orge, sans porter préjudice à la culture de printemps»*. Ce qui complexifie un peu les choses. Aussi, au moment de récolter, la délicatesse est de mise. *«On roule forcément un peu sur la culture de printemps, donc il faut veiller à pas trop écraser ce que l'on aura à récolter plus tard»*, prévient Thierry Desvaux. Si cette technique continue de faire ses preuves, nul doute qu'elle se développe dans le département dans les années à venir.



Le matériel utilisé pour cette technique était aussi mis en avant : la moissonneuse-batteuse (comme ici) et le semoir Amazone condor à dents fines.

CHRISTOPHER LEVÉ

Brève

**Enseignement** Le CFPPA d'Auxerre La Brosse fait découvrir les métiers de la vigne et du vin

Afin de faire découvrir les métiers de la vigne et du vin aux demandeurs d'emploi et aux salariés en reconversion ou en recherche de perfectionnement, le CFPPA d'Auxerre La Brosse organise un événement à l'aire des clos à Chablis, le mercredi 7 juillet, dès 9 h 30. Différents ateliers seront disponibles : un atelier sensoriel des vins, un atelier découverte des métiers, un atelier appellation du Chablisien et lecture de paysage et un atelier des vignes 3.0. Cet événement a pour but de faire découvrir ou redécouvrir la diversité des activités et des compétences liées à la vigne.
Il sera aussi l'occasion de découvrir des outils innovants comme l'exosquelette de la société RB3D et de rencontrer l'équipe pédagogique du CFPPA qui propose également des formations courtes autour du monde de la vigne et du vin (certiphyto, initiation/perfectionnement à la conduite de l'enjambeur, taille de la vigne, anglais du vin, analyse sensorielle et dégustation.). Pour plus d'informations, contacter le CFPPA d'Auxerre La Brosse au 03 86 94 60 20.



L'exosquelette de la société RB3D sera à découvrir lors de cette journée découverte des métiers de la vigne et du vin.

Chambre d'agriculture

# "J'veux du local" fête son premier anniversaire

**Lancé le 18 mai 2020 par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la plateforme en ligne, J'veux du local 89, vient de fêter son premier anniversaire. Après un an de fonctionnement, le site recense 228 producteurs du département. Un chiffre que la Chambre d'agriculture espère continuer de voir grossir dans les mois à venir, jusqu'à référencer sur son site, l'ensemble des producteurs Icaunais.**



Arnaud Delestre et Christine Busson ont fait le bilan de la première année de la plateforme J'veux du local 89 et dressé les objectifs pour l'avenir.

Lancée il y a un peu plus d'un an (le 18 mai 2020), en pleine période de confinement, la plateforme en ligne J'veux du local 89 a fêté son premier anniversaire. L'occasion pour Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, de faire un bilan. *« Nous avons lancé ce site au bon moment. Il y avait un réel besoin de faire un lien entre les consommateurs et les producteurs, notamment après la fermeture des marchés »*.

Pour mettre en place sa plateforme, la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est inspirée de la Saône-et-Loire, précurseur de cet outil que le département utilise depuis 2019.

Mais quel est son concept déjà ? *« C'est un site de promotion au service du consommateur, du touriste. Cela a vocation à faire la promotion des producteurs, de leurs produits et leurs lieux de vente »*, explique Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

## 228 producteurs référencés

Un an après son lancement dans l'Yonne, la plateforme recense 228 producteurs, dont 26,4 % en agriculture biologique, 19,4 % faisant partie du réseau Bienvenue à la ferme et 7,5 % médaillés au concours général agricole.

Quant aux productions les plus représentées ? *« Il y a les fruits et légumes (57 producteurs), les fromages et produits laitiers (31), les viandes et charcuterie (31). La viticulture est aussi bien représentée avec 50 producteurs »*, détaille Arnaud Delestre. Volailles et œufs, boulangerie et produits céréaliers, produits horticoles, poissons et escargots ou encore les miels viennent compléter la liste.

Un site qui comprend aussi le référentiel des marchés par communes (39 sont référencés), ainsi que les collectifs de vente (12), les caves et agroalimentaires (6) et deux boucheries. *« Tout le monde n'est encore pas inscrit sur le site. Il manque environ 120 producteurs dans le département, sans compter les viticulteurs »*, continue Arnaud Delestre.

L'objectif désormais ? *« C'est d'aller chercher les 120 producteurs qui ne sont pas encore référencés. Comment les convaincre de s'inscrire ? C'est le bouche-à-oreille qui agira. Nous faisons régulièrement de la relance et à chaque fois il y a des petits nouveaux qui rejoignent la plateforme »*, assure le président de la Chambre.

Une plateforme en ligne, gratuite, bénéfique pour les producteurs. *« Les retombées sont importantes pour eux »*, confie Christine Busson, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Et cela permet au consommateur de connaître les producteurs qui se trouvent autour de chez lui »*.

En un an, 4 000 visiteurs se sont rendus sur le site J'veux du local 89 et plus de 8 200 pages ont été consultées. Avec de plus en plus de producteurs référencés, nul doute que ces chiffres ne feront que grossir.

**Christopher Levé**

La plateforme est accessible au lien suivant : jveuxdulocal.fr. Pour plus d'informations sur son fonctionnement, contacter Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 08 91 02 87 ou Lisa Chaufard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 07 86 68 23 20.

Bio

# Un projet pour stimuler le secteur semencier

Le jeudi 3 juin, la Cocébi et Ubios ont présenté aux adhérents la restitution du projet Liveseed. Un projet de quatre ans qui arrive prochainement à son terme, où l'objectif est de stimuler le secteur semencier bio.


La restitution du projet Liveseed a été faite par la Cocébi et Ubios, le jeudi 3 juin, à Auxerre.

« *Liveseed, c'est un projet européen, financé par l'Union européenne, sur les semences bios, pour développer la filière en Europe* », lance Estelle Serpolay, chargée du projet Liveseed à Ubios. *«Aujourd'hui, on se rend compte que la bio prend beaucoup d'ampleur mais qu'au niveau des semences, cela a encore du mal à décoller. Ce projet Liveseed est là pour stimuler le secteur semencier bio* ».

Le 3 juin, la Cocébi et Ubios ont présenté la restitution de ce projet aux adhérents. Un projet commencé en septembre 2017 qui se termine en septembre de cette année. « *Cela fait quatre ans de recherche sur le thème des semences, de la production, sur la manière d'améliorer la production des semences. Et sur la recherche de nouvelles variétés de types différents. Autant des variétés classiques, homogènes et stables, que sur de nouvelles variétés* », ajoute-t-elle.

À travers toute l'Europe, pas moins de 49 partenaires participent à ce projet. « *Ce projet, c'est de l'investissement pour l'avenir, une opportunité de voir ce qu'il se fait au niveau européen, de participer à des actions de recherches. Et cela apporte des choses aux coopératives, en termes de choix de variétés et au niveau de la production de semence* », indique Laurence Fontaine, chargée du projet Liveseed à Ubios.

## Commercialiser de nouveaux MHB

Dans le projet, les organismes ont participé de plusieurs façons. « *Il y a un volet sur la carie, une maladie qui touche les céréales. Parmi les leviers utilisables, il y a le traitement au vinaigre. Là, il y a eu des essais menés à Ubios pour voir l'impact du vinaigre sur la faculté germinative des semences, sur leur vigueur. Les résultats sont intéressants* », développe Laurence Fontaine. « *Il y a aussi un nouveau règlement bio qui entre en vigueur au premier janvier 2022. Et dans ce nouveau règlement, il y a un gros volet sur les semences bio et notamment des nouvelles définitions de types de variétés de matériels génétiques* ». Notamment avec l'arrivée de MHB (matériel hétérogène biologique). « *L'objectif est de pouvoir commercialiser des populations d'espèces de grandes cultures ou potagères. Là Cocébi, Biocer et Ubios ont participé en créant des nouvelles CCP (composite cross population, ou population croisée composite, en Français) qui pourraient à terme être commercialisées en MHB* », continue Laurence Fontaine.

Ce projet s'inscrit dans le travail mené chaque année par la Cocébi. « *Tous les ans, on organise une visite d'essais pour les adhérents, pour leur montrer que l'on travaille sur le renouvellement génétique des variétés* », confie Bérengère Millot, technicienne à la Cocébi. « *Cela se fait en lien avec le travail fait à la station de semences, pour repérer des variétés assez tôt et pouvoir rapidement les multiplier afin de les proposer ensuite aux adhérents* », conclut-elle.

CHRISTOPHER LEVÉ




Fendt 1000 Vario : Numéro un pour les travaux de traction les plus exigeants.

Grand. Fort. Unique. Avec une gamme de puissance allant de 396 à 517 Ch, ce véritable chef-d'œuvre révèle sa puissance dans chaque situation, tout en vous offrant une maniabilité remarquable. Conçu spécifiquement pour des performances durables et pour les applications les plus exigeantes, tout en intégrant les dernières solutions technologiques, il vous assura une grande polyvalence.

**BOUCHERON SAS**
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
**et son agent : BSA** 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

**ETS DE BRUIN**
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
**et ses agents :**
**OUANNE AGRI** 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
**AGRITECH** 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

SERVICE commercial

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Plus forts ensemble !



C'est **Mathieu Besson** qui a choisi de rejoindre la Team Sureau en tant que commercial sur notre base d'Avallon, au début du mois de mai.

Motivé et expérimenté, il sera présent, sur le secteur d'Avallon, pour vous accompagner et vous conseiller dans l'achat de vos matériels. Bonne humeur, à l'écoute, vouloir bien faire sont ses maitres mots !

Pour toute demande de conseil ou de visite n'hésitez pas à le contacter **au 06.84.75.57.75 ou par mail : mathieu.besson@groupe-sureau.fr**

Promodis
89 - **Avallon 03 86 34 18 35** 89 - **St Clément 03 86 83 02 01**
89 - Brienon/A 03 86 43 07 90 • 89 - Tonnerre 03 86 55 05 07
58 - Tannay 03 86 22 11 54
**Agent Lesourd** - 89 Augy - 03 86 40 29 09
Groupe Sureau
NEW HOLLAND AGRICULTURE

SDAE

# Les anciens en visite à La Pierre qui Vire

Après l'épisode sanitaire qui a contraint la France à rester chez elle, les adhérents de la SDAE (Section des anciens exploitants) de l'Yonne avaient programmé une première sortie, vendredi dernier, à Saint-Léger Vauban, depuis le déconfinement.



Les anciens ont visité le musée Vauban de Saint-Léger, lors de leur sortie vendredi dernier.

Qu'elle fut difficile cette année 2020 sans rencontre, sans voyage, sans contact. Nos aînés en ont vraiment souffert. Eux, qui, fragiles, devaient s'isoler encore plus. L'annulation de tous les évènements festifs, voyages et journées conviviales avait été un crève-cœur pour les membres de la SDEA (Section des anciens exploitants) de l'Yonne et de la commission voyage. La seule parenthèse avait été l'assemblée générale qui avait pu se tenir en septembre 2020.

Dès ce printemps, avec l'avancée de la vaccination et le recul de la pandémie, le bureau de la SDAE de l'Yonne a décidé d'organiser une sortie le vendredi 18 juin. Cette journée plutôt informelle s'est tenue dans le Morvan avec la visite de l'abbaye de la Pierre qui Vire le matin, un pique-nique tiré du sac, la visite de la ferme de l'abbaye et la visite du musée Vauban fraîchement rouvert.



La visite de la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire était au programme.

## Une parenthèse enchantée

Les 37 inscrits à cette journée étaient ravis de se retrouver ensemble. Certains ne s'étaient pas vus depuis plus d'un an et demi et les retrouvailles avaient un goût de liberté retrouvée. La journée a permis de réunir le groupe sans prendre de risque sanitaire.

Les aînés ont été accueillis dans la ferme de l'abbaye, qui produit du lait bio depuis 1969 avec transformation fromagère. Les participants ont pu profiter de l'odeur du foin fraîchement coupé dans la grange de séchage.

Pour la plupart, c'était la première fois qu'ils pouvaient observer ce système encore rare dans notre département. L'odeur a ravivé les souvenirs des foins d'antan mais en étant bien contents que la modernité se soit installée pour soulager le travail des agriculteurs d'aujourd'hui. La visite s'est terminée par l'unité de méthanisation, avec beaucoup de questions.

## Réouverture des musées

Après la visite de la ferme, les volontaires pouvaient se rendre au musée Vauban de Saint-Léger qui venait juste de rouvrir ses portes. Comme dit le proverbe, l'occasion fait le larron. 27 personnes en ont profité pour découvrir la vie de ce génie militaire, natif du village et renommé dans le monde entier. Les visiteurs ont pu découvrir que Vauban n'était pas qu'un stratège militaire, il était aussi un fin observateur de son temps, sensible à la cause paysanne et qui souhaitait améliorer leur quotidien, avec notamment le fait de fournir une truie à chaque ferme.

Tout le monde était ravi de reprendre les activités extérieures et les sorties de groupes. Les participants ont hâte qu'une prochaine journée soit organisée pour laisser derrière eux la tristesse des jours confinés.

FDSEA DE L'YONNE

## ► *À noter*

### **Arboriculture** L'aide d'avance remboursable disponible jusqu'au 30 juin

Les épisodes de gel du mois d'avril ont engendré des dommages importants dans les vergers, où certains arboriculteurs ont eu jusqu'à 100 % de dégâts. Pour aider les arboriculteurs qui s'engagent à déposer un dossier de demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles, le gouvernement a mis en place une aide sous forme d'avance remboursable, qui est disponible jusqu'au 30 juin.

Le formulaire de demande et ses annexes sont disponibles sur le site des services de l'État dans l'Yonne, au lien suivant : www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-nationales-et-mesures-exceptionnelles/Calamites-agricoles.

La demande et ses pièces justificatives sont à retourner par courrier à la DDT, au 3 rue Monge, BP 79, 89011 Auxerre cedex ou par mail à ddt-calam@yonne.gouv.fr.

C. L.

## ► *Agenda*

### **26/06** Journée portes ouvertes au CFA agricole

Le samedi 26 juin, de 9 heures à 16 heures, a lieu une journée portes ouvertes au CFA agricole de l'Yonne (rue de la Brosse, 89290 Venoy). L'occasion pour le public de venir découvrir les formations par apprentissage, pour les jeunes de 15 à 29 ans, dans les domaines du cheval, du paysage, de la viticulture et de l'agriculture. Les personnes intéressées pour venir à cette journée doivent s'inscrire par mail à cfa.yonne@educagri.fr ou par téléphone au 03 86 45 15 23.

### **15/07** Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 15 juillet, , de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

### **Chaque semaine** Les marchés à Auxerre

Chaque semaine, six marchés ont lieu à Auxerre : les mardis et vendredis, place de l'Arquebuse, de 7 heures à 12 h 30 ; les mercredis, en centre-ville, de 8 heures à 12 h 30 ; les samedis, en centre-ville, place de l'Hôtel de ville de 8 heures à 12 heures ; les dimanches, place Degas dans le quartier Sainte-Geneviève, de 7 heures à 12 h 30 et les dimanches matin, rue du pont de 7 heures à 12 h 30. De nombreux produits locaux des agriculteurs du département sont à retrouver sur ces marchés.



## ▶ Bloc-notes

**Elevage** La FNB appelle les éleveurs à retenir leurs animaux en ferme

Face à une situation marquée par la hausse de la consommation de viande bovine en France (+4 % sur le premier trimestre 2021 par rapport à la même période de 2020), la hausse de la demande en vaches de type viande, en jeunes bovins, en vaches laitières ou sur les débouchés export vif, la Fédération nationale bovine (FNB) constate que les prix payés aux producteurs ne suivent pas cette embellie. Exemple avec le kilo de vache viande R à 4 euros début juin quand le coût de production était de 4,93 euros au 31 décembre 2020. Ou encore le jeune bovin U à 3,80 le kilo quand le coût de production est à 4,77 euros. L'embellie se constate autant sur le marché français qu'à l'international ce qui conduit la FNB à considérer que des acteurs de la filière aval ne jouent pas le jeu et profitent de la situation au dépens des éleveurs. C'est aussi, pour la fédération, la preuve que la loi Egalim est un échec dans le domaine de la protection du revenu des éleveurs. Face à tout cela, la FNB demande donc, dans un communiqué du 14 juin, aux éleveurs qui le peuvent, de retenir, au maximum, leurs animaux en ferme, faute de revalorisation des tarifs.

**Innovation** Concours de start-ups et de PME innovantes pour accélérer la transition agroécologique

Le 1er juin, Agronov, Vitagora, le Village by CA Champagne-Bourgogne et l'Inrae, en partenariat avec 6 entreprises et organismes interprofessionnels (Nestlé Purina, Terres Inovia, Terres Univia, Dijon Céréales-Alliance BFC, Agdatahub et Atol Conseils et Développement) ont lancé un concours international de start-ups et de PME innovantes afin de repérer et accélérer des innovations au service de la transition agroécologique. Peuvent concourir des start-ups ou des PME du monde entier développant une innovation qui contribue à réduire l'impact environnemental des productions agricoles, ou qui valorise auprès des consommateurs les produits issus de productions plus respectueuses de l'environnement. L'Eco Agrifood Challenge vise des innovations destinées aux acteurs de l'intégralité de la chaîne de valeur agroalimentaire, à la fois des secteurs de l'alimentation humaine et du petfood : agriculteurs, industriels agroalimentaires, acteurs de la distribution, consommateurs… Les solutions développées par les candidats peuvent prendre la forme d'outil technologique ou d'équipements permettant de répondre aux besoins des agriculteurs ou d'industriels, d'expertise en pratiques expérimentales innovantes, de modèles vertueux de structuration de filières, ou encore de solutions de communication destinées aux consommateurs pour faciliter les débouchés commerciaux de produits agroécologiques. La finale de l'Eco Agrifood Challenge se tiendra les 28 et 29 septembre à Dijon. Une quinzaine de candidats seront invités à présenter leur innovation sous forme de « *pitch* ». Trois lauréats, désignés par un jury de représentants des organisateurs et partenaires, remporteront des prix en espèces allant jusqu'à 5 000 €, ainsi que l'accès à des accompagnements et diverses ressources pour développer leur innovation. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 juillet sur le site : www.eco-agrifood-challenge.com

Céréales

# Le blé régional joue la carte de la qualité protéique

Instance de dialogue, le Comité régional des céréales s'est réuni le 18 juin à Dijon. Dans un contexte global où les marchés sont de plus en plus exigeants en matière de taux de protéines dans le blé, la production de Bourgogne Franche-Comté avance ses pions.



Le Comité régional des céréales (CRC) de Bourgogne Franche-Comté (BFC) (voir encadré) s'est réuni le 18 juin avec pour objectif de partager avec l'ensemble des acteurs de la filière un état des lieux concernant la qualité des protéines végétales récoltées dans la région. Il s'agissait aussi de faire le point sur les perspectives d'évolution pour répondre à la demande, notamment des pays tiers. 35 personnes ont suivi les présentations techniques réalisées par Intercéréales, Passion Céréales et Arvalis - Institut du végétal, et ont participé aux débats. La région Bourgogne Franche-Comté représente 7 % de la production nationale de céréales, soit 5 millions de tonnes. Le blé tendre compte pour 50 % de la production (6,6 % de la production nationale), les orges 25 % et le maïs 10 %. Au total, 22 000 emplois de la région sont directement ou indirectement liés à la filière céréalière. La moitié de la récolte de céréales est valorisée dans la région grâce à une quarantaine de moulins et une trentaine de fabricants d'aliments du bétail, auxquels viennent s'ajouter quelques producteurs de semences. La filière céréalière crée chaque année plus de 700 millions d'euros de valeur ajoutée en BFC.

### Une qualité de blés tendres reconnue

Un des atouts de la Bourgogne Franche-Comté réside dans la qualité de ses blés tendres, dont les trois quarts sont panifiables en qualité supérieure ou premium. Cette bonne qualité permet non seulement de satisfaire les besoins des transformateurs régionaux, mais également d'exporter la moitié de la récolte dans d'autres régions (PACA, Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est) et à l'étranger : Italie, Allemagne, Suisse, Maroc, Algérie, Égypte ou Afrique de l'Ouest, via les ports de Fos-sur-Mer et Rouen. La BFC tire ainsi parti de son positionnement géographique idéal en France et en Europe. La qualité du blé tendre repose en partie sur son taux de protéines. Inscrit dans tous les cahiers des charges, ce dernier donne accès à des marchés plus ou moins rémunérateurs. Le taux moyen de protéines est de 12 %, avec une tendance à l'augmentation depuis une dizaine d'années contre 11,5 % au niveau national. La meunerie représente deux tiers des usages des blés récoltés dans la région et les attentes des meuniers en matière de taux de protéines s'échelonnent de 11 à 11,5 % en Algérie, de 11,5 à 12 % en France et au Maroc, au-delà de 12 % ailleurs en Europe. Pour atteindre ces taux et toucher les marchés espérés, trois facteurs entrent en jeu :

– le premier est non maîtrisable : il s'agit du climat. Selon les récoltes, la sécheresse, l'excès d'eau ou les fortes températures peuvent faire varier le taux de protéines de 1,5 à 2 points. Les observations faites par Arvalis - Institut du végétal montrent que, depuis 2005, les conditions de culture sont de plus en plus contrastées, avec des écarts entre récoltes toujours plus grands. Ainsi, sur les quinze dernières années, certaines récoltes ont été profondément affectées par des excès d'eau (printemps 2016) ou au contraire par des épisodes de sécheresse printanière (2014 et 2020), quand d'autres ont été affectées par des températures printanières au-dessus des normales (2007, 2014 et 2020). Ces effets saisonniers sont encore plus marqués selon qu'on se situe en plaine de Saône ou sur les terres moins profondes des plateaux.

– le deuxième facteur est la sélection des variétés. Chaque année, en BFC, sont semées plus de 120 variétés différentes de blé tendre. Chaque variété présente un potentiel protéinique différent, qui peut faire varier le taux de protéines de 1 à 1,2 %. Depuis deux ans, la variété LG Absalon est plébiscitée par les agriculteurs de la région (16 % des surfaces emblavées en 2020). Apparue en 2016, elle n'est pas parmi les plus productives. Néanmoins, cette variété semi-précoce a l'avantage d'être relativement résistante aux maladies et surtout d'afficher de bons taux de protéines, proches de 12 %. Cette caractéristique en fait une variété particulièrement appréciée des producteurs comme des meuniers, confirmant l'orientation prise par la filière céréalière régionale, vers plus de qualité et plus de valeur ajoutée à la tonne.

– le troisième et dernier facteur est celui de la fertilisation azotée, qui agit sur la formation des grains et sur le taux de protéines. Étudiés depuis des décennies, les apports azotés connaissent depuis quelques années une petite révolution : le pilotage dynamique.

### Un pilotage optimisé des cultures

Plusieurs facteurs combinés permettent d'optimiser les apports en azote : les gains obtenus en précision, sur la météorologie (prévisions à 15 jours) ou sur le matériel d'épandage (pilotage GPS), combinés à une observation plus fine des sols, de leur capacité à nourrir les plants en azote et des besoins de ces mêmes plants à l'instant « *T* ». Ainsi, les agriculteurs peuvent être plus réactifs, mieux anticiper leurs apports en azote et mieux déterminer les doses à apporter. Ce pilotage au plus juste se traduit par une tendance à un plus grand fractionnement de ces apports. En 2010, 70 % des agriculteurs réalisaient trois apports par an. En 2013, ils n'étaient plus que 58 %. Dans le même temps, la part des agriculteurs qui ont réalisé quatre apports est passée de 16 à 28 %. Toutes ces tendances illustrent la stratégie engagée par la filière céréalière qui, en BFC, s'oriente vers une production plus qualitative et plus rémunératrice, sans négliger l'optimum de rendements. Cette stratégie est encouragée par l'État, dans le cadre de la transition agroécologique et du Plan de relance, en incitant les professionnels à investir dans des matériels et des techniques plus précis, moins consommateurs en intrants.

MARIE-JEANNE FOTRE-MULLER (DRAAF BFC) ET JACQUES DE LOISY (PRÉSIDENT DU COMITÉ RÉGIONAL DES CÉRÉALES)

### Un comité qui se réunit deux fois par an

Le Comité régional des céréales (CRC) est une instance de dialogue officielle, inscrite dans le Code rural et de la pêche maritime. En Bourgogne Franche-Comté, il est présidé par Jacques de Loisy, agriculteur à Hauteville-lès-Dijon. Lionel Borey (président de la coopérative Bourgogne du Sud) en est le premier vice-président. Damien Racle (Établissements Bresson à Saulon-la-Chapelle, en Côte-d'Or) est le second vice-président. L'État, représenté par Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, siège au Comité régional des céréales. 24 membres composent le CRC, représentant l'ensemble de la filière, des producteurs aux transformateurs. Il se réunit a minima deux fois par an, avant et après récolte, pour analyser la conjoncture régionale et évoquer tous les sujets d'avenir de la filière.

Élections régionales

# Quelles conséquences après l'alliance gauche-écologistes ?

**Arrivée en tête à l'issue du premier tour, la liste PS-PRG-PCF emmenée par Marie-Guite Dufay, la présidente sortante du Conseil régional de BFC, a conclu un accord avec la liste Écologistes et Solidaires de Stéphanie Modde. Si cet attelage remporte les élections, au soir du 27 juin, comment seront traités les dossiers agricoles ?**

L'abstention. Ce mot était sur toutes les lèvres, lundi 21 juin, au moment où, dans un hôtel dijonnais, Marie-Guite Dufay et Stéphanie Modde officialisaient leur accord, en vue du second tour des élections régionales du 27 juin. Pour la présidente sortante du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) comme pour la candidate écologiste, la maigreur de la participation des électeurs au vote du premier tour reste un sujet de préoccupation. Notamment parce qu'il pose la question de la mobilisation pour le second tour de ces mêmes électeurs en général, et de ceux du Rassemblement national en particulier. Ce parti, représenté par Julien Odoul, s'est hissé à la seconde place, à trois points de Marie-Guite Dufay mais avec un nombre de voix très inférieur à ce qu'il avait été lors des précédentes régionales, en 2015. Le potentiel de voix mobilisable au second tour apparaît donc comme important, sur le papier.

## Points de vue partagés sur la souffrance agricole

En attendant, le monde agricole est en droit de s'interroger face à l'accord électoral conclu entre la liste PS-PRG-PCF arrivée en tête, et Écologistes et Solidaires, ayant dépassé la barre de 10 % des suffrages lors du premier tour. Sur le loup, sur la gestion de l'eau ou sur l'accompagnement du développement du bio, les deux listes ne cultivent pas des approches strictement identiques. Parviendront-elles à s'entendre ? Sur la question du loup notamment, Marie-Guite Dufay avait rappelé, lors d'une rencontre organisée le 1er juin, que les éleveurs ovins devaient obtenir le statut d'exploitation non-protégeable, facilitant les prélèvements de loups. Lors de cette même rencontre, Claire Mallard, (Écologistes et Solidaires), avait considéré qu'on doit faire avec ce prédateur et qu'il fallait plutôt imaginer des solutions de cohabitation. Questionnée le 21 juin, la présidente sortante a un peu botté en touche, estimant que la question du loup ne résumait pas à elle seule les difficultés de l'agriculture. Marie-Guite Dufay comme Stéphanie Modde reconnaissent la réalité de la souffrance du monde agricole. Une réalité sur laquelle il va falloir travailler dans un contexte marqué par la transition écologique à l'œuvre. «*Je sais,* précisait Marie-Guite Dufay, *que pour que cette transition écologique réussisse, il faut embarquer tout le monde. Je pense à l'agriculture, qui a besoin d'évoluer mais pour laquelle il faudra être très attentif, notamment sur sa souffrance* . Pour Stéphanie Modde il faut «*répondre à cette souffrance, accompagner les agriculteurs et il faut une volonté politique pour emmener tout le monde*». Elle a convenu que l'accord de second tour était un peu «*en deçà de ce que nous pouvions espérer, mais les engagements pris sur la transition écologique me confortent. Tout ce qui touche à une agriculture paysanne nous intéresse*».

## Accompagner les efforts

Sur le bio, Marie-Guite Dufay souligne que beaucoup a déjà été fait en termes de moyens, mais elle a redit son inquiétude face aux arbitrages réalisés au niveau national qui, de son point de vue, ne favorisent pas la filière. «*Sur ce point,* déplorait-elle, *les leviers principaux sont nationaux ou européens, mais nous serons extrêmement vigilants sur cette filière. Rien ne nous oppose aux écologistes dans ce domaine. Sur l'agriculture, de manière plus générale, il faut accompagner les efforts de toutes les exploitations pour lutter contre les effets du changement climatique. Dans le mandat précédant nous avons mis en œuvre des procédures qui aident les exploitants à ne pas aller dans le mur, à diversifier leurs productions, à faire évoluer leurs méthodes de cultures… cela demande du temps et des moyens. Nous allons continuer et même accélérer. Il y faudra de la pédagogie mais c'est l'aspect le plus noble de la politique*». Pour Stéfanie Modde, l'un des leviers importants à activer est celui de la restauration collective : «*il faudra contractualiser davantage et promouvoir la filière bio. Nous avons beaucoup de points communs avec la liste de Marie-Guite Dufay et aussi quelques divergences mais nous verrons, sur la durée, comment nous les envisagerons*».

Nul doute que ces différences auront été abordées, lors de la rencontre organisée par la FRSEA avec les agriculteurs, le 23 juin, dans une exploitation de Pessans, dans le Doubs.

BERTY ROBERT

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30



LES OFFRES À NE PAS RATER !
AVANT LE 2 JUILLET !
www.beiser.fr

CITERNE GALVANISÉE SUR CHÂSSIS
-15%
⚠ Nouvelles normes : barre anti-recul
• Brise-lames à partir de 4000 L
• Compatible avec un abreuvoir ou une vanne de vidange
TRANSPORT EN TOUTE SÉCURITÉ
5000 L - 4000 L - 3000 L - 2000 L - 1500 L - 1250 L - 1000 L



100 % GALVANISÉE

VIS À GRAIN GALVANISÉE SUR CHARIOT Ø 250 MM
GRAND ARRIVAGE !
• Grande trémie 2 M x 1 M, réglable en hauteur
• Existe en ø 200 MM et 300 MM
• Existe en longueur 10 M, 12 M et 15 M
100 % GALVANISÉE
ÉGALEMENT DISPONIBLE EN VERSION 1ER PRIX Ø JUSQU'À 12 M



NICHE À VEAUX 5 PLACES "4 ÉTOILES" ISOLÉE
-15% POUR 1 PIÈCE
• Toit coulissant (Exclusivité Beiser)
• Niche en fibre de verre
• Parc galvanisé 3 côtés
• Caillebotis PVC
-20% POUR 2 PIÈCES
-25% POUR 3 PIÈCES
ISOLATION 10 MM
UNIQUE EN EUROPE !
EXISTE DE 1 À 16 PLACES



BRUMIVENTILATEUR SUR PIED ET RAFRAÎCHISSEUR D'AIR MOBILE



• Tension : 230 V/50 Hz
• Autonomie de 8H
• Réservoir d'eau 140 L
• 3 modes : ventilation, aspiration, rafraîchisseur d'air
14 000M³/H
• Oscillation automatique à 120°
3 VITESSES - 220 V

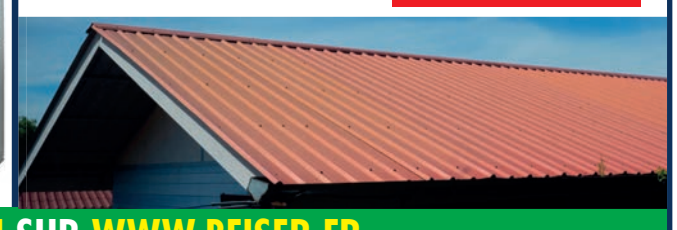


VENTILATEUR GRAND VOLUME
• Jalousie à ouverture automatique
• Transmission à courroie
PALES ALUMINIUM ANTICORROSION
100% GALVANISÉ



Disponible en :
32 000 M³/H - 106 x 106 CM
37 000 M³/H - 122 x 122 CM

TÔLE NERVURÉE 1ER CHOIX
GARANTIE DÉCENNALE
• 4 nervures de 45 MM de haut
• Largeur: 1M05
• Longueur sur-mesure de 2 M à 12 M
• Laquage 25 Microns
• Épaisseur tôle: 60/100ème et 70/100 ème
TARIF DÉGRESSIF SELON QUANTITÉ
EXISTE EN TRANSLUCIDE, ANTICONDENSATION ET EN ISOLÉE



PAYEZ SUR 11 MOIS À ZÉRO INTÉRÊT*… ACHATS EN LIGNE 24/24H SUR WWW.BEISER.FR
* Voir conditions sur www.beiser.fr. © Beiser - 06/2021. Photos non contractuelles.

S'unir pour peser

# Organisation régionale de producteurs de lait : ça avance !

La constitution d'une organisation des producteurs laitiers de Bourgogne Franche-Comté est en marche. Il faut encore fédérer quelques agriculteurs.

### Qu'est-ce qu'une Organisation professionnelle (OP) ?

C'est un groupe de producteurs qui bénéficie d'une reconnaissance officielle du ministère de l'Agriculture. Cette reconnaissance donne le droit aux producteurs de réaliser différentes actions comme la négociation collective pour un contrat de lait.

### Pourquoi construire une OP en Région Bourgogne Franche-Comté ?

Premièrement, depuis la loi Égalim de 2018, les producteurs de lait doivent proposer un contrat contenant des indicateurs de coût de production et de prix de marché à leur acheteur. Au-delà de ces indicateurs, les contrats doivent contenir des clauses bien spécifiques, ce qui n'est pas le cas partout en BFC. Il est donc impératif de revoir les contrats dès à présent. Être organisé en OP facilitera le travail d'écriture, de proposition et de négociation de contrats.

Deuxièmement, une loi Égalim 2 portée par le député Gregory Besson-Moreau est en cours de discussion afin d'aller encore plus loin que la loi Égalim 1, notamment sur la protection de la part du prix du lait liée à son coût de production. Il est donc essentiel de se réunir pour travailler en priorité les contrats de lait afin de bénéficier des effets d'Égalim 1 et d'Égalim 2 et d'être acteur du changement. De plus, revoir les contrats apporterait davantage de visibilité pour les éleveurs comme pour les transformateurs.

Troisièmement, pour avoir le droit de proposer des conditions tarifaires collectivement à une laiterie, la loi impose d'être en OP. Enfin, nous avons besoin d'une structure qui représente l'ensemble des producteurs de lait à l'échelle régionale.

Le projet d'OP en cours n'est pas un projet d'opposition aux laiteries. Au contraire, nous espérons apporter des bénéfices à la fois aux producteurs et aux entreprises régionales en termes de visibilité, de communication, de travail sur des sujets transversaux, de valorisation de nos produits…

### Qui est concerné par ce projet d'OP ?

L'OP peut être rejointe par tous les producteurs de lait de la région BFC qui ne sont ni coopérateurs ni adhérents à une OP déjà existante. Autrement dit, elle s'adresse principalement aux producteurs d'entreprises régionales non coopératives comme Mulin, Perrin, Delin, Lehmann et Ermitage (pour les non-coopérateurs). Les producteurs de l'entreprise Milleret sont déjà organisés en OP reconnue. Les producteurs de lait conventionnel comme ceux en lait sous signe officiel de qualité ont intérêt à se fédérer en OP. C'est pour cela que nous sommes en train de les contacter.

### Comment sera organisée cette structure ?

Le fonctionnement de l'OP a fait l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail régional. Avec les représentants de producteurs de différentes laiteries, nous avons observé les formes d'OP laitières déjà existantes sur le territoire pour nous en inspirer. Créer des OP verticales - devant chaque laiterie - aurait été très lourd en termes de travail administratif et de financement de temps de travail. De plus, des producteurs, notamment des petites laiteries, n'auraient pas forcément eu les moyens d'impulser cette démarche. C'est pourquoi nous avons décidé de créer une seule OP qui fonctionne par section. Ainsi, une seule demande de reconnaissance doit être réalisée, le temps de travail est mutualisé et chaque producteur qui le souhaite peut adhérer. Dans cette OP, les producteurs d'une même laiterie seront regroupés au sein d'une même section qui sera chargée de travailler le contrat et d'aller le négocier. Si plusieurs types de lait sont représentés dans la section, alors elle travaillera plusieurs contrats. Enfin cette OP sera non commerciale, c'est-à-dire qu'elle aura seulement un rôle de service mais qu'elle n'achètera pas le lait aux producteurs pour le revendre aux laiteries.

### Quand l'OP pourra-t-elle commencer ses activités ?

Dès qu'elle sera officiellement reconnue par le ministère de l'Agriculture. Pour prétendre à la reconnaissance, nous devons regrouper 200 producteurs de lait. Aujourd'hui, nous comptons 140 adhérents. Chaque membre d'une société agricole compte pour un adhérent. Nous sommes donc proches du but ! À cause de la Covid, nous n'avons pas pu rencontrer les producteurs comme nous l'aurions voulu. Nous avons donc préparé une brochure de présentation de l'OP, puis commençons petit à petit à reprendre les réunions par secteur. Si vous êtes producteurs de lait, concerné par l'adhésion à l'OP et que vous désirez des informations, n'hésitez pas à contacter apljbfc@gmail.com ou le 06 37 03 14 64.

GILLES CIRESA, PRÉSIDENT DE L'APLBFC



Gilles Ciresa, président de l'APLBFC est éleveur laitier dans le Doubs.




CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

| | | |
|---|---|---|
| SARL MANIÈRE | 21 Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| GROUPE METHIVIER-PARAGEAU | 89 Toucy | 03 86 44 01 08 |
| | 58 Tracy-sur-Loire | 03 86 24 27 06 |
| NODIMAT<br>Groupe Ouvrard | 21 Chatillon-sur-Seine | 03 80 91 52 21 |
| | 21 Longeault | 03 80 48 91 60 |
| | 21 Vignoles | 03 80 21 46 10 |
| SUREAU AGRICULTURE | 89 Avallon | 03 86 34 18 35 |
| | 58 Tannay | 03 86 22 11 54 |
| EUROPAGRI<br>Groupe Sureau | 89 St Clément | 03 86 83 02 01 |
| | 89 Brienon | 03 86 43 07 90 |
| | 89 Tonnerre | 03 86 55 05 07 |
| | et son agent : Francis Lesourd à Augy : | 03 86 40 29 09 |

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
*constructions métalliques*
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

# En direct de la MSA

Face aux TMS en élevage caprin, une expérience de terrain.
Activités quotidiennes - L'importance de la réflexion.
Valérie et Jean-Philippe Bonnefoy, la Chèvre Céronnaise (71).
Axelle Depoil, Gaec de la Cruzille aux Bizots (71).
Jean-Philippe Tissier, Gaec Agribreuil à Pouilloux (71).
Lutter contre le non-recours aux droits.
Covid-19 - Obtenir son attestation de vaccination en ligne.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

## La vie de l'institution

# La réponse aux enjeux actuels de la protection sociale et de l'agriculture

*Forte de sa connaissance des territoires, de leurs populations, des besoins exprimés et des problématiques identifiées, la MSA apporte son expertise et ses compétences au service du monde rural.*

### Autonomie

En milieu rural, le fait de ne pouvoir effectuer sans aide les principales activités de la vie quotidienne se heurte à des contraintes spécifiques : distance aux services supérieure à la moyenne et accès aux soins moins bon. La MSA est un acteur expérimenté de la préservation de l'autonomie en milieu rural. Sa compétence sur les cinq branches de la protection sociale lui apporte une connaissance complète des besoins de ses adhérents. Au-delà des prestations de sécurité sociale de base, elle développe de nombreux programmes et services qui participent de la prévention de la dépendance auprès de l'ensemble des populations sur les territoires (prévention, aide aux aidants, soutien aux Marpa, etc).
La MSA agit en lien avec les conseils départementaux et les communes. Le régime agricole est donc partie prenante de la construction de la prise en charge du "cinquième risque" et entend participer pleinement à sa future gestion.

**En chiffres, au national en 2019 :**
- **82.000** personnes ont bénéficié d'une action senior,
- **120.000** personnes âgées vivent chez elles en sécurité grâce à la téléassistance Présence Verte,
- **3,9 millions** d'heures de services à la personne réalisées par les associations adhérentes à Laser emploi au sein du groupe MSA.

### Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides est opérationnel depuis le 30 novembre 2020. Il répond à la volonté des pouvoirs publics de faciliter la réparation des préjudices subis par les personnes atteintes de maladies consécutives à l'utilisation des produits pesticides dans le cadre d'une activité professionnelle. La gestion de ce fonds et l'instruction des demandes d'indemnisation ont été confiées par l'État à la MSA qui agit pour le compte du régime général, du régime agricole (salariés et non-salariés), des caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et du régime local Alsace Moselle. Les démarches de reconnaissance des maladies professionnelles sont centralisées et simplifiées, en lien avec les caisses d'affiliation des personnes concernées.
Un site Internet spécifique développé par la MSA (https://fonds-indemnisation-pesticides.fr) apporte toutes les informations nécessaires aux personnes concernées pour saisir le fonds. Une foire aux questions est régulièrement mise à jour (indemnisation, délais, reconnaissance de maladie professionnelle, démarches et informations).

### France services

En 2019, le président de la République annonce la création du label "France services" pour garantir à tous les Français un accès aux services publics du quotidien (sécurité sociale, impôts, carte d'identité, etc.).
En s'engageant dans le programme France services, la MSA apporte une réponse concrète aux besoins des territoires ruraux et/ou fragiles en matière de services publics. Cet engagement, en totale adéquation avec le plan stratégique "MSA 2025" se traduit par deux formes d'action :
**La participation aux France services en qualité de partenaire**
À ce titre, elle participe au financement et forme les agents France services afin d'accompagner le public aux démarches administratives et numériques du quotidien de neuf organismes nationaux : la Direction générale des finances publiques, le ministère de l'Intérieur (carte grise, permis de conduire, etc.), le ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, les Allocations familiales, l'Assurance retraite, la MSA.
**La mise en place de France services en qualité de porteuse de projets**
Ce sont au total 200 France services que la MSA entend créer d'ici 2022, soit seule, soit avec les collectivités territoriales, en particulier les communes ou communautés de communes. En Bourgogne, les choses se mettent en place : notre Point d'Accueil Multi Services (PAMS) de Charolles en Saône-et-Loire a obtenu sa labellisation France services au 1er avril dernier. Trois autres projets sont actuellement à l'étude en Bourgogne.

### Mal-être des populations agricoles

Crises sanitaires, crises économiques, évolution de la consommation alimentaire, etc., les raisons du mal-être sont diverses. L'intensité de son expression s'étend du malaise social au suicide. Par son expérience, sa connaissance des populations et ses dispositifs d'aide, la MSA accompagne les situations de mal-être des populations agricoles.
À partir de son guichet unique, la MSA coordonne les contributions des médecins conseils, des services de santé sécurité au travail, d'action sanitaire et sociale ainsi que de ses délégués élus autour de la prévention, la détection et l'accompagnement des situations difficiles.
Le régime agricole s'engage à renforcer son action dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025. ■

**En chiffres, au national en 2019**
- **1.796** situations de détresse détectées
- **3.000** bénéficiaires du dispositif d'Aide au répit
- Le nombre de personnes accompagnées a augmenté de **19 %**.

## Éditorial



En cette période cruciale pour l'avenir de l'Institution, nous négocions notre convention d'objectifs et de gestion avec les trois ministères de tutelle pour déterminer les moyens humains et financiers jusqu'en 2025, qui doivent nous permettre d'assurer un service de qualité à nos ressortissants et une présence forte sur les territoires. Pour autant, nous sommes, comme d'habitude, engagés sur de nombreux dossiers.
En premier lieu avec cet épisode de gel particulièrement dévastateur pour l'arboriculture et la vigne, la MSA va être au cœur du dispositif mis en place par l'état pour venir en aide aux producteurs touchés par cet évènement climatique. Nous allons devoir identifier et répartir les prises en charge de cotisations dans un délai particulièrement contraint.
L'assouplissement des mesures sanitaires nous permet enfin de reprendre une vie plus normale, même si je reste persuadé qu'il nous faudra du temps. Avec nos délégués, nous allons profiter de cette période pour renforcer notre communication auprès des différents élus (parlementaires, présidents de comcom, maires…) en allant les rencontrer pour leur présenter la MSA et ses offres de services. Cette démarche, appelée stratégie d'influence, doit permettre de mieux faire connaître la MSA et consolider son rôle sur les territoires ruraux.
Soutenir les familles, en gérant et versant les prestations légales et en développant une action sociale familiale, telle est la mission commune aux CAF et MSA. C'est pourquoi les CAF et MSA de Bourgogne-Franche-Comté ont signé une convention de partenariat, effective depuis le 1er mai dernier, qui a vocation à favoriser les relations inter-organismes, afin d'améliorer la qualité de service, de simplifier les démarches administratives et d'éviter les ruptures de droits des adhérents et allocataires.
Lancée aux prémices de la crise sanitaire, l'opération MSA Solidaire a permis de venir en aide à plus de 300.000 personnes sur l'ensemble du territoire. Parce que la crise sanitaire, devenue économique et sociale, a plongé les plus fragiles dans la précarité, cette opération va perdurer et s'amplifier au service des plus démunis, mais j'aurai l'occasion de vous en reparler à la rentrée.
L'entrée en vigueur, au 1er novembre prochain, de la revalorisation des petites retraites agricoles est une avancée majeure pour notre régime. Cette revalorisation de 75 % à 85 % s'appliquera aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. La MSA sera au rendez-vous.
Je vous souhaite, à toutes et tous, un bel été.
Prenez soin de vous et de vos proches.

■ **Dominique Bossong**

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

# Filière caprine : prévenir les TMS

## Zoom

## Face aux TMS en élevage caprin, une expérience de terrain

*Agir sur les Troubles musculo-squelettiques (TMS) en élevage caprin, c'était le but d'une initiative menée par la MSA Bourgogne, en partenariat avec le Syndicat caprin de Saône-et-Loire et le Centre fromager de Bourgogne. Gaëtan Monciaud, du cabinet d'ergonomie Atout Synergia, explique le travail réalisé.*

C'est à la suite d'une étude de 2018 sur les conditions de travail dans une entreprise d'élevage caprin, que la MSA Bourgogne et le Syndicat caprin de Saône-et-Loire ont décidé de mener une action sur les Troubles musculo-squelettiques (TMS) au sein de ce type d'élevage et dans les ateliers de transformation fromage. Ils ont fait appel à un cabinet d'ergonomie, Atout Synergia, basé dans le Puy-de-Dôme, près de Clermont-Ferrand. Gaëtan Monciaud, qui a travaillé sur cette action avec Cédric Sabeau, au sein du cabinet, nous explique ce qui a été accompli.

**Dans le cadre de votre cabinet, vous arrive-t-il souvent d'intervenir pour le milieu agricole ?**
**Gaëtan Monciaud :** très souvent. Cédric Sabeau et moi-même nous sommes fils d'agriculteur. Nous avons forcément une sensibilité particulière sur ce secteur. Nous avons tissé un partenariat durable avec la MSA Bourgogne, mais aussi celle d'Auvergne ou du Limousin.

**Les élevages caprins ont-ils une spécificité en termes de TMS ?**
**G. M.** : la Bourgogne est un territoire sur lequel on trouve énormément d'élevages caprins. Les TMS sont la première maladie professionnelle reconnue dans le secteur agricole. Ces troubles représentent 90 % des maladies professionnelles. C'est un axe de travail prioritaire pour la MSA. Le poids de ces TMS et la forte présence d'élevages caprins en Bourgogne rendaient assez naturel qu'on mène une action sur ce territoire.

**Comment avez-vous travaillé ?**
**G. M. :** nous sommes intervenus dans des élevages où se faisait également de la transformation. Nous avons mené un premier accompagnement expérimental au sein d'un Gaec qui fonctionnait selon ce schéma, parce que l'approche ergonomique est un peu nouvelle dans l'univers des TMS. On peut appréhender ces troubles par le biais du risque, en préconisant aux éleveurs les bonnes positions de travail qui permettent de les éviter. On peut aussi les aborder par le biais des tâches que les éleveurs accomplissent. On essaye de comprendre quels sont, dans leur travail, les facteurs de risque qui peuvent générer de telles pathologies. C'est dans cette approche que nous nous inscrivons, en allant sur le terrain. Le projet de filière que nous avons engagé avec la MSA s'est appuyé sur l'observation, en immersion pendant plusieurs jours, au sein d'exploitations volontaires de Saône-et-Loire. Nous avons réalisé un diagnostic ergonomique de performance qui avait deux objectifs : améliorer la santé et la sécurité du travail et améliorer les performances des entreprises, à travers des critères tels que la qualité, l'hygiène, l'efficacité... Nous étions sur une approche globale. Ces diagnostics ont été réalisés sur des périodes de deux mois, en moyenne.

**Sur quoi se sont appuyés vos diagnostics ?**
**G. M. :** on a observé ce qu'on appelle en ergonomie le "travail réel". On commençait le travail avec les éleveurs, parfois très tôt le matin. On analyse leur vraie vie, pas ce qu'ils sont censés faire théoriquement. On prend en compte les aléas, les variabilités qu'ils rencontrent : une chèvre qui refuse de manger, le lait qui n'a pas la consistance satisfaisante... Au-delà des observations, on a mené des entretiens qui nous permettaient d'accéder à ce qui n'est pas visible : les logiques qui sous-tendent une tâche, les raisonnements...

**Que s'est-il passé après la phase de diagnostic ?**
**G. M. :** il y a eu deux phases d'action. La première, ce fut l'identification des points forts de chacune des exploitations. Des choses à conserver, qui participent à la performance finale de l'entreprise. On a identifié les axes d'amélioration technique (matériel qui favorise l'exécution du travail), en termes d'organisation du travail, ou en termes de formations. La seconde phase a consisté à synthétiser les points forts et les points de fragilité détectés, sur des fiches-ressources. Elles visent à aider quelqu'un qui s'installerait, ou un exploitant en filière caprine qui voudrait améliorer son quotidien, afin d'éviter de commettre certaines erreurs. Il s'agit de faire bénéficier l'ensemble des exploitations caprines des observations opérées. Les fiches sont disponibles sur bourgogne.msa.fr. Elles seront également utilisées par les conseillers en prévention de la MSA qui interviennent dans les écoles de formation.

**Finalement, votre action ne se résume pas à une question de posture de travail...**
**G. M. :** exactement. L'ergonomie est une science qui analyse le travail dans sa globalité. Ce que nous avons accompli sur la filière caprine peut aussi être dupliqué sur d'autres filières agricoles. ■

## Pour mieux comprendre

### Activités quotidiennes

## L'importance de la réflexion

*Cinq exploitations caprines de Saône-et-Loire ont bénéficié, durant plusieurs semaines, d'une étude ergonomique pour identifier les tâches accomplies quotidiennement, les gestes répétitifs qui peuvent poser problème, les différentes pratiques développées par chacun des éleveurs pour les accomplir, voire limiter leur impact sur le corps. Un guide a été élaboré à l'issue de cette étude pour aider tout éleveur caprin à s'en inspirer et à réfléchir sur ses propres pratiques. Il est disponible sur bourgogne.msa.fr et sur ssa.msa.fr*

*L'élevage caprin fait partie de ces filières où l'on pense d'abord à la production et aux animaux avant de penser à l'homme* », fait remarquer Sophie Guyot, infirmière santé travail à la MSA Bourgogne. *« Nous observons que les bâtiments ne sont pas toujours bien pensés et qu'il est plus difficile et coûteux de les modifier* », poursuit Marie-Pierre Bonnot, conseillère en prévention des risques professionnels. Une fluidité des tâches mal optimisées qui peut finir par s'inscrire dans les corps de façon traumatique et indélébile…
Les Troubles musculo squelettiques (TMS) touchent de nombreuses professions. Aucun secteur agricole n'y échappe et certainement pas la filière caprine. Peu d'études avaient jusqu'à présent concerné les élevages de chèvres et les TMS impactant les professionnels du secteur.
*« On constate des troubles du dos et des membres supérieurs, poignets et épaules,* détaille l'infirmière*, ce qui peut déboucher sur des tendinopathies de l'épaule ou le syndrome du canal carpien* », qui peuvent devenir invalidants et conduire à une incapacité de travail.
D'où l'intérêt de porter une vraie réflexion sur ces gestes et pratiques, de passer au crible ceux qui posent ou pourraient poser problème et d'intervenir avant.

### Le sens du travail

*« C'est un métier qui reste très artisanal et pour lequel chacun développe sa façon de faire*, souligne Marie-Pierre Bonnot. *L'étude a fait ressortir la problématique de la hauteur de la table de moulage ou du choix de la louche pour remplir les faisselles, certaines de ces pratiques sont plus sollicitantes que d'autres* ».
Et si, pour le salage par exemple, le centre fromager étudie la possibilité de procéder au salage direct du lait, *« cela n'est pas compatible avec toutes les AOP… »*. D'où à chaque fois, des limites qui s'imposent et des compromis à faire.
L'intérêt de cette étude a été de reprendre chaque tâche effectuée par les éleveurs depuis tous les gestes liés à l'élevage des chèvres à proprement parler entre nourrissage, paillage, soins… jusqu'à la vente des fromages, en passant par la traite et la fabrication des fromages.
*« L'idée est vraiment de questionner les éleveurs sur leurs pratiques aux niveaux organisationnel, technique et sens du travail »*, détaille Marie-Pierre Bonnot. *« En effet, la notion de ce qui est important aux yeux de chaque éleveur est de plus en plus prise en compte,* poursuit Sophie Guyot, *car lorsqu'une chose est faite avec plaisir, on aura moins tendance à développer des troubles »*.

### Communiquer pour s'organiser

Ainsi, l'organisation de l'équipe et surtout la communication entre tous, est ici primordiale. *« Mais tout ceci dépend bien évidemment du nombre de personnes travaillant sur l'exploitation,* font remarquer les intervenantes*. Les préconisations se font ainsi selon la taille de la ferme, le nombre de personnes et la façon dont on souhaite travailler »*.
Et si le soutien technique peut apporter à son tour une solution, *« on a remarqué que la mécanisation n'était pas toujours la solution »*. Et de citer le fait de ne pas mécaniser la distribution de paille *« pour ne pas perdre le contact avec les animaux »*. Un exemple qui montre bien, comme ont insisté les deux représentantes de la MSA, qu'il n'y a pas une seule solution, une technique à adopter plus qu'une autre, mais que c'est bien à chaque éleveur de réfléchir à sa façon de procéder, poser les sources des problèmes, étudier les différentes solutions pour y remédier ou au moins limiter les impacts.

### Prévention primaire

Et *« si beaucoup de gestes répétitifs sont malheureusement inévitables »*, on peut parfois encore leur trouver une parade *« comme apprendre à pailler des deux bras »*.
La jeune génération d'éleveurs se montre particulièrement sensible à toutes ces notions de préservation de la santé, *« nous constatons que les jeunes adoptent beaucoup plus facilement les équipements de protection que leurs aînés par exemple »*, d'où l'intérêt des interventions prévention santé dans les établissements de formation agricole et l'importance de bien rappeler de réfléchir au maximum en amont à l'aménagement des bâtiments. La prévention primaire est d'ailleurs un des axes du prochain Plan National de Santé Sécurité au Travail de la MSA. ■

## Sur le vif

### Valérie et Jean-Philippe Bonnefoy, la Chèvre Céronnaise (71)

# « On oublie trop souvent l'essentiel ! »

*Dans le Charolais, Valérie et Jean-Philippe Bonnefoy n'ont pas été surpris quand un ergonome a pointé le caractère répétitif de leur travail. Au quotidien, les époux trouvent des astuces pour gérer la pénibilité et la création d'une nouvelle fromagerie en 2016 a permis de simplifier les mouvements.*



La Chèvre Céronnaise est l'exploitation de Valérie et Jean-Philippe Bonnefoy à Céron en Saône-et-Loire. Le couple élève 200 chèvres ainsi que huit vaches laitières dont tout le lait est transformé à la ferme. Les produits sont vendus au magasin sur place ainsi que sur trois marchés hebdomadaires. L'exploitation emploie trois salariés à temps plein. Comme quatre autres exploitations caprines du Charolais, la Chèvre Céronnaise s'est prêtée au diagnostic d'un ergonome organisé par la MSA. L'intervenant a même suivi Valérie sur un marché où l'éleveuse doit manœuvrer à la main une lourde remorque. Son mobilier ambulant s'est révélé inadapté à la taille de l'agricultrice qui a du mal à attraper ses fromages dans le fond de sa banque réfrigérée ou à rendre la monnaie à ses clients…

### Tâches nombreuses

Récente, la fromagerie de la ferme date de 2016 et *« elle a profité de toutes les mauvaises expériences de notre ancien outil »*, confie Jean-Philippe. De même surface que l'ancienne, la nouvelle fromagerie est mieux agencée et *« plus simple »*. *« Le seul bémol, c'est que le sol n'est pas assez en pente pour l'évacuation des eaux. Nous sommes obligés de passer la raclette sans arrêt et il y a un risque de glissade »*, informe l'éleveur. La répétition des coups de raclette au sol est l'un des écueils qui sont ressortis de l'étude à la Chèvre Céronnaise. *« J'avais bien conscience du nombre de mouvements que nous faisions et que notre travail était très répétitif »*, confirme Valérie. *« On apprend à gérer sa douleur. On trouve des astuces. Moi, je moule mes fromages alternativement de la main droite et de la main gauche »*.

### Le prendre en compte le plus tôt possible

*« La vision de l'ergonome sur notre travail est très intéressante »*, poursuit Jean-Philippe. *« Si on pense toujours aux économies, aux normes, on oublie trop souvent l'essentiel : l'homme et sa santé. La question doit être prise en compte le plus en amont possible, lors du choix des équipements de fromagerie. Penser, par exemple, à la hauteur des tables de fabrication qui doivent être adaptées à la taille de la fromagère ou du fromager »*. Mais si certaines tâches manuelles sont pénibles, Jean-Philippe Bonnefoy reconnaît aussi qu'elles contribuent à la qualité des fromages. ■

### Axelle Depoil, Gaec de la Cruzille aux Bizots (71)

# « Notre corps, notre outil de travail ! »

*Le Gaec de la Cruzille en Saône-et-Loire est l'une des cinq exploitations qui ont servi de support à l'étude "Agir sur les TMS en élevage caprin". Benjamine du Gaec, Axelle Depoil revient sur cette expérience très enrichissante.*

Axelle Depoil, vingt ans, est en cours d'installation avec ses parents et son frère aux Bizots. L'élevage caprin du Gaec de la Cruzille compte 400 chèvres dont la production est toute transformée en fromages en vente directe. Sylvie et Gilles Depoil, les parents, ont été rejoints par leur fils Camille et Axelle intègrera bientôt à son tour le Gaec. Trois salariés travaillent également sur cette exploitation qui, chaque jour, transforme en moyenne 500 litres de lait en fromages.

*« Deux ergonomes sont venus passer deux jours avec nous sur l'exploitation. Ils ont bien observé tout ce que nous faisions : nos gestes, nos attitudes, nos positions de travail. Puis après un gros travail d'analyse, ils nous ont délivré un compte-rendu en nous expliquant ce qui était bien ou pas bien et ce qui pouvait être amélioré »*, raconte Axelle.

### Positions et gestes répétitifs

*« En fromagerie, les ergonomes nous ont mis en garde contre le port de charges lourdes, notre position de travail… Ils nous ont recommandé de ne pas rester trop stagnant sur un même poste et de faire en sorte de bouger davantage. Pour le moulage des fromages, ils nous ont conseillé d'alterner entre la main gauche et la main droite. Pour le salage des fromages, une solution serait de saler directement le lait avant de mouler »*, rapporte Axelle.

Pour la traite, les ergonomes ont alerté les associés sur le risque de mal de dos en leur recommandant de mieux se positionner par rapport au quai de traite. Le lavage



des trayons a aussi été pointé du doigt car *« il nous oblige à beaucoup nous courber »*, confie la jeune femme. Depuis plusieurs années, le Gaec de la Cruzille pratique la monotraite (traite une fois par jour au lieu de deux) ce qui est un bon point en termes de pénibilité. Pour l'alimentation des chèvres, *« il faudrait que nous mécanisions les opérations car nous distribuons toujours le foin et la paille à la main »*, informe Axelle.

### Des idées pour la nouvelle fromagerie

*« Cette étude est vraiment bien car elle est réalisée sur nos exploitations à partir d'exemples concrets. C'est toujours intéressant d'avoir un regard extérieur sur notre travail »*, confie la jeune éleveuse. À la veille d'inaugurer, avec ses associés, une toute nouvelle fromagerie, Axelle reconnaît que ce travail initié par la MSA a beaucoup inspiré le Gaec dans la conception de son nouvel outil de travail. ■

### Jean-Philippe Tissier, Gaec Agribreuil à Pouilloux (71)

# « Sortir de ses habitudes ! »

*Au Gaec Agribreuil, le projet "Agir sur les TMS" a permis de faire le point sur les conditions de travail en élevage et en fromagerie. Quelques aménagements simples devraient permettre aux époux Tissier de mieux prendre soin de leur santé.*

Véronique et Jean-Philippe Tissier sont à la tête du Gaec Agribreuil à Pouilloux en Saône-et-Loire. L'exploitation compte un cheptel de 40 vaches charolaises ainsi qu'un atelier caprin de 120 chèvres avec transformation et vente directe de fromages.

*« C'est le fait que nous employons des salariés (un équivalent temps plein) qui a conduit la MSA à nous solliciter pour son projet sur les TMS. Un ergonome est venu nous voir travailler. Présent à nos côtés dès 4 h 30 du matin pour la traite, il nous a accompagnés pour la distribution du foin aux chèvres puis en fromagerie. En nous observant discrètement, il a repéré des choses dont nous ne nous rendions même pas compte »*, se souvient Jean-Philippe.

### « Nous faisons tout à la main ! »

Plusieurs améliorations ont été suggérées par l'ergonome. *« En fromagerie, un répartiteur permettrait d'alléger l'opération du moulage des fromages qui sont encore moulés un à un à la louche »*, informe l'agriculteur. En salle de traite, l'intervenant a pointé du doigt un quai de traite un peu trop large, d'où des trayons difficiles à atteindre par le trayeur et donc une posture inconfortable. Autre source de TMS, Jean-Philippe porte chaque jour des seaux de granulés pour les distribuer à ses chèvres prises au cornadis. *« Nous faisons tout à la main : paillage, distribution du foin, vaisselle… »*, confie l'agriculteur.

De ce travail, Véronique et Jean-Philippe Tissier ont aussi retenu que certains aspects étaient bien maîtrisés chez eux. C'est le cas



de la hauteur des tables d'égouttage ou de la présence de chariots à roulettes, évitant le port de charges lourdes en fromagerie. D'autre part, Jean-Philippe avait déjà équipé son tank à lait d'un escalier qui facilite l'opération de nettoyage.

### Aménagements à venir

Ayant déjà eu à souffrir de douleurs articulaires liées à leur travail, Véronique et Jean-Philippe Tissier espèrent retrouver du temps pour réaliser quelques aménagements. Sur les recommandations de l'ergonome, Jean-Philippe envisage de modifier ses quais de traite. Une cellule à granulés pourrait être installée pour ne plus avoir à porter de seaux sur de longues distances. En fromagerie, le Gaec pourra investir dans un lave-vaisselle ainsi que des répartiteurs. ■

# L'actualité MSA

## Lutter contre le non-recours aux droits

La lutte contre le non-recours aux aides sociales est un enjeu fondamental pour prévenir le creusement des difficultés et l'accroissement des inégalités sociales. L'accès aux droits et aux services est au cœur de l'engagement n° 4 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement.
Depuis le mois de septembre, la MSA mène une campagne sur le non-recours aux droits. Elle conforte ainsi son rôle d'amortisseur social du monde agricole et rural afin d'informer ses adhérents sur les prestations sociales et les services auxquels ils peuvent prétendre.
Un ensemble de dispositifs permet aux ressortissants de la MSA, notamment les plus fragiles, de connaître leurs droits.

**mesdroitssociaux.gouv.fr : un portail universel destiné à tous**

Tous les assurés du régime agricole peuvent se renseigner sur leurs droits en se connectant au portail mesdroitssociaux.gouv.fr. Exploitants, salariés, travailleurs indépendants, sans activité, retraités ou encore étudiants peuvent effectuer une simulation pour connaître et comprendre leurs droits et prestations. Ce portail leur permet également de réaliser leurs démarches. Encourager les démarches en ligne de ses assurés agricoles constitue un enjeu majeur pour la MSA.

**Le rendez-vous prestations de la MSA : un accompagnement social individuel**

Les conseillers MSA organisent des rendez-vous personnalisés avec les assurés du régime agricole, dans un point d'accueil ou par téléphone. À l'occasion de ces rendez-vous individuels, les conseillers MSA échangent avec les assurés et vérifient qu'ils disposent bien des prestations auxquelles ils ont droit.
Forte de son statut d'interlocuteur unique couvrant l'ensemble de la protection sociale (Santé, Famille, Retraite), la MSA peut ainsi repérer ses adhérents en difficulté et les guider dans les démarches d'obtention des prestations sociales et services auxquels ils peuvent prétendre. Pour prendre rendez-vous : sur bourgogne.msa.fr rubrique Votre msa / Nous contacter ou par téléphone au 0.969.36.20.50.

**Pass'Agri : un guide en ligne pour accompagner les professionnels agricoles en difficulté**

Les exploitants, les employeurs et les salariés peuvent consulter Pass'Agri pour prendre connaissance des aides et des dispositifs d'accompagnement personnalisés dont ils peuvent bénéficier. Ce guide est adapté aux différentes situations des professionnels agricoles en difficulté et propose quatre espaces centralisant des informations et des vidéos pour les conseiller et les orienter en fonction de leur situation : "Mon activité pro", "Mes droits", "Mes projets", "Mes soutiens". https://bourgogne.msa.fr/lfy/pass-agri

**Informer et accompagner les plus fragiles**

Depuis près d'un an, la MSA soutient ses ressortissants les plus exposés à la crise en les informant sur les aides dont ils peuvent bénéficier, en fonction de leur situation : jeunes, retraités, personnes ayant des frais de santé importants, en cas de perte d'emploi, de revenus ou d'activité réduite, en cas de déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation.
Toutes les informations sont sur bourgogne.msa.fr rubrique Particulier. ■

Covid-19

## Obtenir son attestation de vaccination en ligne

*Depuis le 27 mai, en plus de l'attestation de vaccination papier, les assurés de la MSA vaccinés contre la Covid-19 peuvent obtenir leur attestation de vaccination par Internet grâce au service en ligne développé par l'Assurance maladie et disponible sur bourgogne.msa.fr*

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, ce service en ligne nécessite une identification avec FranceConnect. Une fois identifiés, les assurés n'ont plus qu'à cliquer sur le bouton "Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie" pour obtenir leur attestation. Cette dernière peut ensuite être téléchargée ou imprimée. Les utilisateurs de smartphone peuvent également l'intégrer à l'application TousAntiCovid en flashant le QR code qui figure sur l'attestation dans la rubrique "Mon carnet". Depuis mi-juin, l'application TousAntiCovid propose une mise à jour qui, une fois réalisée, transforme automatiquement les attestations déjà téléchargées aux normes européennes, les rendant disponibles en version bilingue français-anglais.
Les assurés ont toujours la possibilité de demander leur attestation auprès de leur médecin traitant ou de leur centre de vaccination.
L'attestation de vaccination certifiée est un élément du Pass Sanitaire qui apporte la preuve de non-contamination par le virus. Il permet, en effet, d'attester que l'on est complètement vacciné, que l'on dispose d'un test PCR négatif réalisé dans les dernières 48 heures ou de présenter le résultat d'un test RT-PCR / antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de six mois. Plus d'information sur bourgogne.msa.fr / rubrique Particulier > Santé > Dépistage, vaccination, examens > La vaccination contre la Covid-19. ■

## En bref

### ssa.msa.fr : le site référence de la santé et de la sécurité au travail

Le site ssa.msa.fr permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils et les informations pratiques de la MSA pour poursuivre son activité tout en limitant les risques de contamination. Les consignes sanitaires nationales et par filière sont disponibles sous forme de fiches pratiques, vidéos, guides et modules interactifs. Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par les experts en santé et sécurité au travail de la MSA.

### Vous recrutez des saisonniers étrangers ?

Des procédures et des formalités sont à suivre et diffèrent selon la situation et leur nationalité. Consultez nos fiches d'information pour tout savoir sur les démarches sur bourgogne.msa.fr / Employeur / Embauche et déclarations / Emploi de travailleurs étrangers.

### Le soleil : pour les fruits oui, mais pas pour vous

Vous effectuez un travail saisonnier en extérieur ? Protégez-vous des effets nocifs du soleil ! Portez un chapeau ou une casquette à rabats sur la nuque, portez des vêtements couvrants, utilisez de la crème solaire sur le visage et les parties découvertes et pensez à vous hydrater.

### Protégez-vous contre les tiques !

Vous êtes travailleur forestier ou promeneur ? La piqûre d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques réflexes à adopter : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin en cas de doute.
Plus d'infos sur gareauxtiques.fr

### Versement de l'Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé. Cette allocation sera versée à partir de mi-août 2021.

### À la rentrée, votre enfant, étudiant, a besoin de se loger pour suivre ses études

Il a peut-être droit à une aide au logement. Il doit faire sa demande d'allocation logement en ligne sur bourgogne.msa.fr. Pour cela, il doit créer son espace privé pour accéder au service en ligne "Demander une aide au logement". Il est guidé tout au long de la saisie de sa demande pour la remplir correctement.
Rendez-vous dans Mon espace privé : rubrique Mes services > Famille, logement.

### Plan d'apurement

Suite à l'épidémie de Covid-19, les employeurs de main-d'œuvre et exploitants agricoles peuvent, sous conditions, bénéficier d'un plan d'apurement des cotisations et contributions sociales dues à la MSA. La demande doit être faite avant le 31 octobre 2021. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr rubriques exploitant ou employeur / Covid-19 / Mesures de soutien.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

# L'agriculture, une chance pour l'emploi...

## Édito

### Un nouvel avantage à venir pour les salariés non-cadres au 1er juillet

En parallèle de la négociation sur la convention collective nationale pour la production agricole et les CUMA, les partenaires sociaux au niveau national ont souhaité mettre en place un régime de retraite supplémentaire à destination des salariés non-cadres de la production agricole et des CUMA.

Ce dispositif fait l'objet d'un accord, signé le 15 septembre 2020 par la FNSEA et les CUMA ainsi que par les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CFTC. Il entrera en vigueur le 1er juillet prochain.

Cela signifie donc qu'à cette date, l'ensemble des salariés de la branche bénéficieront d'un plan d'épargne retraite. En effet, les salariés cadres de la production agricole, de leur côté, bénéficient déjà d'un tel régime, et ce depuis 1952.

Il est à noter d'ailleurs que les entrepreneurs de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers, ont également signé un accord autonome sur ce sujet, dont l'objectif et les modalités sont les mêmes que ceux de l'accord signé pour la production agricole et les CUMA.

La mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies via un accord collectif national est un signal fort envoyé par les partenaires sociaux.

C'est celui de vouloir participer activement à l'attractivité de nos métiers, en mettant en place des avantages pour l'ensemble des salariés, assurant ainsi une égalité de traitement entre ceux-ci.
Au-delà de cette ambition collective, il s'agit également de pouvoir donner de la latitude aux territoires et/ou aux entreprises qui le souhaitent d'améliorer ce dispositif général, en se saisissant de la possibilité donnée d'augmenter la cotisation de 1% définie dans l'accord, et/ou de définir un taux de répartition de la cotisation qui serait plus favorable aux salariés que celui défini dans l'accord, à savoir 50% employeur, 50% salarié.

De plus, ce système à points qui a été choisi permettra aux partenaires sociaux d'avoir la maîtrise du dispositif puisque ce sont eux qui seront garants de l'équilibre du régime, à travers l'évolution de la valeur du point.

Il est à noter enfin qu'aucun organisme assureur n'est désigné dans l'accord ; néanmoins AGRICA, qui gère déjà la retraite supplémentaire pour les cadres de la production agricole, et qui est en mesure de répondre aux différentes conditions de l'accord, est un partenaire privilégié sur le sujet.

Nous vous laissons découvrir un peu plus bas dans cette page emploi les détails techniques de l'accord. Pour de plus amples informations ou pour être accompagné dans votre démarche d'adhésion, les équipes emploi de votre FDSEA se tiennent à votre disposition.

**Gilles DUQUET,**
**Président de la CREF BFC**

## ▶ Cas pratique

### Est-ce que mon salarié peut aller se faire vacciner sur son temps de travail ?

**Vaccination au service de santé au travail**
Si le salarié choisit de passer par son service de santé au travail, il est autorisé à s'absenter sur ses heures de travail. Aucun arrêt de travail n'est nécessaire et vous ne pouvez pas vous s'opposer à son absence. Le salarié doit vous informer de son absence pour visite médicale sans avoir à en préciser le motif.

**En situation d'affection de longue durée exonérante et les autres cas**
Les salariés en situation d'affection de longue durée exonérante (cancer, insuffisance cardiaque grave, polyarthrite, sclérose en plaques, diabète de type 1 et 2...) bénéficient d'une autorisation d'absence de droit pour cette vaccination rendue nécessaire par leur état de santé.
Dans tous les autres cas (pour se rendre dans un centre de vaccination, chez un médecin...), il n'existe pas d'autorisation d'absence de droit.

## Actualité sociale

### L'aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti ou d'un salarié en contrat de professionnalisation, est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle de 5000 € pour un mineur et de 8000 € pour un majeur est versée par l'Etat, à toutes les entreprises de moins de 250 salariés, au titre de la première année d'exécution du contrat, pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation visant un diplôme à finalité professionnelle équivalent au plus à un bac + 5.
Le décret du 31 mars 2021 précise que le montant de 8000€ s'applique, à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18 ans.
Pour les contrats de professionnalisation, l'aide est versée avec un salarié de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat.
Le bénéfice de l'aide est subordonné à l'enregistrement du contrat par l'opérateur de compétences : OCAPIAT.
Elle est versée chaque mois, par l'Agence de service et de paiement sur transmission de la déclaration sociale nominative (DSN).
A noter que pour la deuxième année d'exécution du contrat, les entreprises qui ont un apprenti préparant au plus un diplôme équivalent au baccalauréat, peuvent bénéficier de l'aide unique à l'apprentissage égale à 2000€ et 1200€ la troisième année.

### Une aide à l'exercice des fonctions de maître d'apprentissage

OCAPIAT prend en charge l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage à hauteur de 230 € par mois et par apprenti, pour une durée maximale de 6 mois. La demande de prise en charge doit être envoyée à OCAPIAT lors de l'enregistrement du contrat.

### Offre Régionale : catalogue des formations 2021

Chaque année, OCAPIAT propose un catalogue de formations pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce catalogue liste l'ensemble des formations auxquelles peuvent participer les salariés relevant de l'OPCO. L'intérêt de cette offre régionale permet un financement par OCAPIAT des coûts pédagogiques à hauteur de 100 % et une prise en charge des salaires plafonnée à 12 € de l'heure pour les entreprises de moins de 50 salariés.
Les formations sont organisées en inter-entreprises, les formations ne seront donc pas dispensées au sein de l'entreprise du salarié.
OCAPIAT propose des formations transversales telles que : bureautique, efficacité professionnelle, hygiène, … et des formations plus spécifiques, par exemple : fruits et légumes, élevage bovin, vitiviniculture, …
L'inscription est entièrement dématérialisée et se fait sur le site internet
OCAPIAT : http://offredeformation.opcalim.org.

La FRSEA a sollicité la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ex-DIRECCTE, afin d'obtenir des dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue. Ces demandes ont été acceptées. Les entreprises de Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône -et-Loire et de l'Yonne sont autorisées à porter la durée hebdomadaire absolue du travail à 60 heures et la durée hebdomadaire moyenne à 46 heures sur 12 semaines pour les périodes de récoltes, de moisson, de fenaison ainsi que pour les travaux en vert en Côte-d'Or…
Les entreprises horticoles et de maraîchage du département de Saône-et-Loire sont autorisées à porter la durée hebdomadaire absolue du travail à 56 heures au maximum pour les travaux de culture et d'expédition de printemps.
N'hésitez pas à vous rapprocher du juriste en droit social de votre FDSEA pour connaître la nature des travaux concernés, les périodes sur lesquelles la dérogation est applicable ainsi que les mesures compensatoires et les modalités d'application.

## Formation

### Vous êtes maître d'apprentissage ou futur maître d'apprentissage et vous souhaitez renforcer vos compétences de tuteur ?

Les services emploi de vos FDSEA vous proposent des formations «Mon rôle de maître d'apprentissage». Contactez votre FDSEA pour connaître le programme et les dates prévues dans votre département.

Nouveau ! Vous rencontrez des problématiques de gestion du personnel, vous souhaitez améliorer vos pratiques de recrutement, définir une nouvelle organisation du travail ou fidéliser votre salarié ? Un diagnostic RH peut vous être proposé et financé par OCAPIAT. Pour plus d'informations, contactez votre FDSEA !

## ▶ Le chiffre du trimestre

**276 000**

**c'est le nombre de projets de recrutement en agriculture en 2021 ! C'est 24 000 de plus qu'en 2019.**
**En France, 1 projet de recrutement sur 10 se fait dans le secteur agricole. 35% des établissements du secteur envisagent de recruter, c'est la plus forte proportion devant la construction et les services aux particuliers.**

**CONTACTS**

**Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement ), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :**

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 89 : Laëtitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr





Engrais vert ou travail du sol ?

# Les coûts de mécanisation à la loupe

**En agriculture biologique, les interventions d'entretien du sol constituent le premier poste de dépense. Il est primordial de bien définir ses objectifs car les stratégies associées peuvent entraîner des frais significativement différents. Illustration avec une étude portée par Sudvinbio et menée en partenariat avec deux viticulteurs d'Occitanie.**

Présentés au Sitevi 2019, les résultats du projet *«Optimisation des itinéraires techniques d'entretien du sol en viticulture biologique en vue de réduire les coûts de production et la consommation des énergies fossiles»*, font suite à trois années d'étude, pilotées par Sudvinbio, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la Fédération régionale des Cuma et l'IFV, et la participation de viticulteurs.

Les intervenants sont revenus sur les facteurs influençant la consommation de Gazole non routier (GNR) et les leviers à mettre en place pour alléger la facture énergétique. Pour Nicolas Constant, ingénieur chez Sudvinbio, *«le travail du sol est le poste principal de consommation de gazole lorsque l'on n'utilise pas d'herbicides, mais cette consommation peut-être très variable selon la stratégie employée»*. Ses travaux portent sur le suivi de consommation de GNR de deux domaines produisant des IGP oc en bio au cours des millésimes 2016, 2017 et 2018. Ils cultivent la vigne sur des sols productifs (limono-sableux, pas de cailloux, pente très faible), mais ont néanmoins des stratégies d'entretien radicalement opposées. *«Le domaine A cherche à maximiser ses rendements en limitant l'enherbement toute l'année alors que le domaine B maximise le couvert, en plein l'hiver, et uniquement dans l'interrang l'été»*, expose Nicolas Constant. Le domaine A exploite 70 ha et le domaine B 30 ha.



J-C Gutner

Évaluer sa consommation de carburant après chaque intervention permet d'optimiser les outils et les débits de chantier à adopter.

## Consommations variables

Concrètement, le domaine A a effectué 8 à 9 interventions par hectare et par an. La première année, il a fait l'acquisition d'un intercep passif, réputé pour avoir une faible consommation de GNR. *«Mais il a rapidement abandonné l'outil car il s'est montré fragile et cher à l'entretien»*, rapporte Nicolas Constant. En 2017, le viticulteur a utilisé une houe rotative à axe horizontale pour contrôler les adventices dans l'interrang. *«Cette seule intervention consomme 20 l/ha, soit 30 % de la consommation de l'année»*, peut-on lire dans le rapport de l'étude. La consommation annuelle de GNR du domaine A varie de 40 à 64 hl/ha, soit en cumulé un total de 160 l de GNR consommés par hectare sur trois ans. *«Sachant que 1 l de GNR consommé représente une émission de 2,67 kg de CO2, le domaine a émis environ 0,43 tonne de CO2/ha selon cette stratégie sur la période étudiée»*.

Le domaine B cumule quant à lui entre 6 et 7 interventions par hectare et par an. Il effectue un roulage au printemps pour entretenir les couverts végétaux semés sous couvert à l'automne. *«Le viticulteur combine les interventions d'entretien du couvert sur le rang et dans l'interrang avec le rouleau et les lames bineuses»*, indique Nicolas Constant. Sa consommation annuelle de GNR est nettement moins variable, et oscille entre 19 et 26 l/ha/an. Au total sur trois ans, le domaine B a consommé 67 litres de GNR/ha, *«soit 0,18 tonne de CO2 émis/ha sur trois ans»*. Ce qui porte en moyenne à 56 % les écarts de consommation entre les deux domaines, alors même que les différences de rendements ne sont pas si élevées (80 hl/ha pour le domaine A et 70 hl/ha pour le domaine B.)

## Attention aux configurations parcellaires

Pour déterminer les coûts de production, Nicolas Constant a tenu compte des prix catalogue des outils amortis sur sept ans et a estimé les frais de main-d'œuvre à 19 €/h. Au moment du bilan, le prix du GNR était de 0,92 €/l. Ainsi, la stratégie du domaine A coûte en moyenne 406 €/ha, contre 302 €/ha pour celle du domaine B. *«Sur l'organisation des travaux, nous avons constaté que le domaine A a consacré environ 9 h 30/ha/an, et le domaine B environ 7 h 30/ha/an»*. Mais attention, ces coûts sont à mettre en relation à la fois avec les configurations parcellaires et avec les débits de chantiers qui sont dans les deux cas relativement élevés, à savoir entre 6 et 7 km/h. *«Dès que l'on est sur des coteaux, les coûts de production sont tout de suite plus importants car les débits de chantier sont plus faibles et par conséquent les coûts de la main-d'œuvre augmentent»*. D'après son étude, la main-d'œuvre représente quasiment la moitié du coût de l'intervention. *«Dans les vignobles en forte pente, on est sur une impasse technique»*, alerte Éric Chantelot, directeur du pôle Rhône-méditerranée de l'IFV.

Il souligne par ailleurs qu'au-delà du coût, les principaux freins aux stratégies d'entretien mécanique sont *«l'incapacité des constructeurs à fournir du matériel adapté»* d'une part, et *«le manque de main-d'œuvre qualifiée»* d'autre part, en lien avec le fait que les besoins se concentrent sur une période de trois mois. *«Il faut impérativement développer les filières de formation et les redynamiser»*.

LUDOVIC VIMOND

PREST' ARRACHE
PRESTATIONS VITICOLES
TOUS TRAVAUX MANUELS
TAILLE
TIRAGE DES BOIS
BRÛLAGE
ATTACHE DES BAGUETTES
COMPLENTATION
EPAMPRAGE, ÉBOURGEONNAGE
RELEVAGE, EFFEUILLAGE
VENDANGES
RAMASSAGE DES AGRAFES
PIOCHAGE
RAMASSAGE DES CAILLOUX
07 88 33 04 37



Crédit photo : GettyImages.
LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS
Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.
Crédit Mutuel
Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris

L'enjeu de l'avenir du vignoble

# La Bourgogne en quête d'un nouveau matériel végétal

Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) mène, avec l'Inrae, d'importantes recherches destinées à permettre à la vigne de s'adapter au changement climatique.

En avril dernier, quelques jours après l'épisode de gel qui a durement touché le vignoble bourguignon, plusieurs élus locaux s'étaient rendus dans les vignes afin de constater l'étendue des dégâts et tenter de comprendre comment on avait pu en arriver là. Devant François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, des viticulteurs réunis près de Meursault avaient, certes, déploré le peu de moyens de protection sur lesquels ils avaient pu s'appuyer face à un gel, et même à de la neige, d'une vigueur peu commune. Mais certains, parmi eux, pointaient un mal plus insidieux, mais aussi bien plus grave : un dépérissement de la vigne en Bourgogne, constaté depuis plusieurs années et qui semble inexorable. En Côte-d'Or, certains viticulteurs avouaient avoir dû arracher des pieds de vigne plantés il y a seulement dix ans, mais dont la santé s'était fortement dégradée. Une tendance préoccupante alors que la durée de vie d'une vigne se situe plutôt autour de 30 ans. Ce dépérissement est, à côté du changement climatique ou de la transition écologique, l'un des enjeux identifiés qui va conditionner l'avenir de la viticulture sous nos cieux. C'est pourquoi une réflexion est d'ors et déjà menée sur le matériel végétal auquel on a recours.

## Un guide pour l'avenir

Le but est clairement d'adapter nos vignobles, si nécessaire en remettant en cause le sacro-saint binôme chardonnay-pinot noir propre à la Bourgogne. Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) se penche sur la question. Ce travail trouve notamment son origine dans une étude de 2013 mettant en évidence la sous-utilisation de la diversité des porte-greffes en Bourgogne. Le BIVB a également constaté le dépérissement de l'un des cinq porte-greffes implanté largement dans le vignoble bourguignon (le 161-49C). Le résultat de ce travail a pris la forme d'un guide gratuit, réalisé par des experts et comprenant une synthèse bibliographique inédite. Ce guide identifie les porte-greffes qui pourraient être plantés dans les cinquante prochaines années en Bourgogne. Il est destiné aux techniciens et aux viticulteurs bourguignons qui y trouveront des pistes de réflexion et, pourquoi pas, des idées d'expérimentation. Il décrit les caractéristiques de vingt porte-greffes pouvant présenter un intérêt pour le vignoble bourguignon. On y trouve les références suivantes :

- 10 porte-greffes d'un grand intérêt, méritant d'être testés ou expérimentés rapidement parce qu'ils ont eu de bons résultats dans un programme de recherche nommé RootBourgogne, commandé par le BIVB et mené par l'Inrae UMR EGFV. Ces 10 porte-greffes ont aussi montré une bonne tolérance à la sécheresse et à la chlorose ferrique.
- 4 porte-greffes d'intérêt dont l'expérimentation est intéressante. Cependant, celle-ci doit être menée avec un partenaire technique, car les plants sont difficiles à acquérir (3 porte-greffes étrangers (Hongrie, Italie, Espagne) et 1 porte-greffe français peu disponible chez les pépiniéristes).
- 6 porte-greffes moins intéressants dans le contexte de l'évolution climatique, mais qui sont déjà expérimentés en Bourgogne et pourraient présenter une solution alternative dans des contextes pédo-climatiques très précis.

## Un outil primordial

Certains porte-greffes pourraient favoriser un débourrement plus tardif, protégeant ainsi la vigne des gels de printemps comme celui que nous venons de subir. D'autres, pour leur résistance à la sécheresse, seront des alliés indispensables dans les prochaines décennies. Utilisés depuis la crise du phylloxera pour protéger la vigne de ce ravageur, le porte-greffe n'est pas réglementé dans les cahiers des charges des appellations, car il n'a aucun impact sur les caractéristiques futures du vin. C'est, en revanche, un outil primordial d'adaptation aux enjeux environnementaux qui permet également de mieux appréhender les problèmes de vigueur et de fertilité indissociables. La Bourgogne devra-t-elle changer de cépages pour passer le cap du changement climatique ? Pour conserver le chardonnay et le pinot noir, il faut pouvoir exploiter au maximum la diversité naturelle qu'ils offrent, selon Laurent Audeguin, du pôle national Matériel végétal de Montpellier. Ce spécialiste précise qu'il existe 47 clones de pinot noir et près de 40 clones de chardonnay. Mais il faut aussi aller piocher dans le catalogue d'autres porte-greffes que le 161-49 C qui, clairement, ne semble pas avoir beaucoup d'avenir en Bourgogne. Il existe aussi dans le patrimoine viticole français des variétés qui mériteraient d'être revisitées. Il s'agit de *«Variétés d'intérêt à fin d'adaptation»*, ou Vifa. Ce doit être impérativement des variétés inscrites au catalogue national des variétés de vignes (plus de 300 en France). De quoi ouvrir de nouvelles perspectives.

**Berty Robert**

Le guide est disponible sur http://bit.ly/guide-porte-greffes




À PARTIR DE
**99 € HT/MOIS (1)**
Crédit-bail sur 36 mois et 45 000 km, 1er loyer majoré de 3 200 € HT, sous condition de reprise.

**GAMME FIAT PROFESSIONAL SURÉQUIPÉE**
AVEC GARANTIE, MAINTENANCE ET ASSISTANCE*
PORTE LATÉRALE COULISSANTE DROITE TÔLÉE > VOLUME UTILE JUSQU'À 20 M³ > SYSTÈME MULTIMÉDIA ÉCRAN TACTILE 7" ET INTÉGRATION APPLE CARPLAY™/ANDROID AUTO™ > RADARS DE RECUL > CLIMATISATION > BLUETOOTH® ET PORT USB > RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES ET DÉGIVRANTS

(1) Détails et conditions disponibles sur www.fiatprofessional.com/fr. Offre non cumulable réservée aux professionnels (hors loueurs, administrations et clients Grands Comptes) pour toute commande d'un Fiorino Fourgon Tôlé passée **jusqu'au 30/06/2021** auprès de votre distributeur agréé Fiat Professional participant. Dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par FCA Leasing France, SA au capital de 68 954 580,86 € - 6 rue Nicolas Copernic - ZA Trappes-Élancourt 78190 Trappes - 342 499 126 RCS Versailles. Courtier en assurance enregistré à l'ORIAS n° 12 066 654. * Prestation assistance garantie et mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

FCA LEASING France

FIAT PROFESSIONAL
PROFESSIONNEL COMME VOUS

GROUPE FROMENT
03 86 42 06 60 marketing@jpfroment.fr
SAS JP FROMENT - FIAT PROFESSIONAL AUXERRE 65 Avenue Jean Mermoz - 89000 AUXERRE

Désherbage

# La brosse rotative intercep travaille en surface

Cet outil de travail du sol intercep permet un désherbage sous le rang tout en limitant les risques d'érosion.



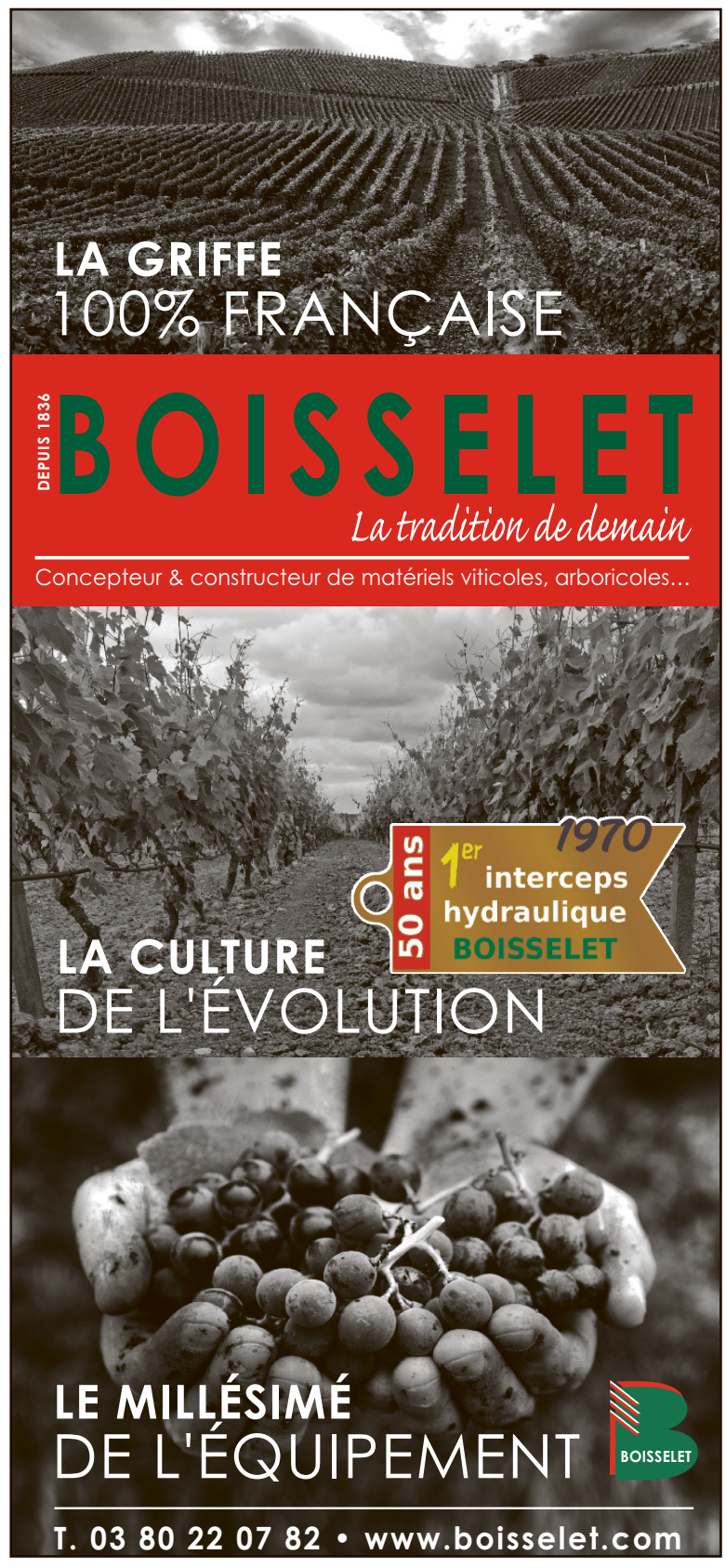
Boisselet

Les brosses rotatives peuvent évoluer dans tout type de sol.

Composée de fils métalliques, la brosse rotative intercep est, à l'origine, issue des balayeuses de collectivité. Dans les vignes, elle est animée par un moteur hydraulique qui la fait tourner vers l'interrang, où sont déposées les adventices éliminées. Selon le type de vigne et l'enherbement, la vitesse de travail avec cet outil varie autour de 5 à 6 km/h en moyenne. *«Mais j'ai des clients viticulteurs qui avancent à plus de 7 km/h»*, confie Jacques Villa Campes, dirigeant de la société girondine Naturagriff, qui construit ce type d'intercep. La position verticale des brosses est à régler à l'aide de patins ou de roues de jauge, selon les machines. Insuffisamment écrasée, la brosse ne réalise pas de vrai travail de mulchage. Trop, elle génère beaucoup de poussière et s'use prématurément. Généralement, le poids naturel de l'outil suffit à appliquer une pression suffisante au sol.

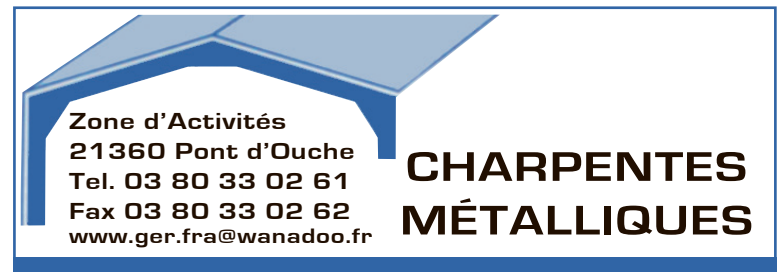
## Réglage fin à opérer

Le réglage des palpeurs escamotant ces interceps doit être effectué de façon à venir chatouiller le pied des vignes. Il dépend également du port de la vigne (cordon bien taillé ou guyot tortueux), ainsi que de la sensibilité du plant. Sur un jeune plant qui ne dispose pas de tuteur solide, il












est conseillé de prendre un peu de distance pour ne pas risquer d'endommager la soudure du porte-greffe et l'écorce encore tendre. *«Mais si la jeune plantation est bien tutorée, il est tout à fait possible de passer au ras de la vigne»*, rassure Jacques Villa Campes. Certains viticulteurs n'utilisent la brosse rotative qu'en deuxième moitié du cycle cultural de la vigne. *«Selon les années, quand les conditions sont favorables à la poussée de l'herbe, la brosse rotative permet de désherber sans perturber le sol et d'éliminer les liserons qui grimpent sur les vignes»*, explique Fabrice Dulor, directeur de Boisselet, qui construit le Brosmatic. Pour Jacques Villa Campes, *«la brosse rotative peut servir toute l'année. Certains viticulteurs passent un premier coup de brosse juste après les vendanges. Si l'on ne veut aucune herbe, l'idéal est de réaliser un léger buttage avec un disque que l'on positionne à 5 cm du pied. Aux alentours de la mi-février, dès lors qu'il est possible de circuler dans les vignes, on passe un coup de brosse. En avril, s'ensuit un troisième passage, éventuellement remplacé par un buttage. Le quatrième passage est réalisé autour de la fin juin et un dernier passage est réalisé au besoin avant les vendanges»*. Pour les viticulteurs désirant un travail ponctuellement plus profond, Naturagriff propose des brosses au cœur desquelles sont boulonnées trois dents qui déstructurent le sol plus en profondeur.

## Grande polyvalence des brosses

Certaines adventices à racine profonde sont touchées, tandis que le travail de la brosse est facilité. *«Dans ces situations, on peut abaisser la vitesse de rotation de 80-100 à 40 tr/min»*, confie Jacques Villa Campes. *L'usure de la brosse est alors moindre»*. Au besoin, un déflecteur ramène le mélange de terre et d'herbes balayées par la brosse et l'étale vers le rang. Côté tarif, Naturagriff débute autour de 18 000€, pour un cadre avec deux brosses. *«Cela peut monter à 24 000-26000 €, si l'on ajoute des équipements annexes, comme des disques, des lames ou des rotofils et/ou différentes options, comme le rouleau arrière ou le kit inclinaison»*, renchérit Jacques Villa Campes. Ce kit permet de donner un angle à la brosse rotative et ainsi de travailler le talus sur certaines vignes plantées en terrasse, tout en limitant le risque d'érosion. C'est d'ailleurs un des atouts de la brosse, d'autant plus quand il y a un déflecteur qui redépose le mulch sur la bande travaillée. La brosse rotative peut travailler dans certaines terres humides, *«parfois à la limite de la portance pour le tracteur»*, avance Jacques Villa Campes. *«Cela vaut pour des sables, des graves»*, confirme Fabrice Dulor, qui appelle toutefois les viticulteurs à garder leur bon sens. *«Bien entendu, dans une argile humide, la terre va s'agglomérer»*. Les brosses rotatives peuvent également évoluer dans les sols caillouteux. Les hautes herbes ne constituent pas non plus un frein au travail des brosses. *«Certains viticulteurs ne passent la brosse que deux fois par an, lorsque l'herbe atteint le fil du haut»*, cite pour exemple le dirigeant de Naturagriff. Fabrice Dulor poursuit : *«dans ces situations, l'outil agit un peu comme un tire-bouchon. L'herbe vient par paquet, mais le travail est fait»*. Pour ce qui est de la durée de vie de l'outil, elle dépend de la nature du sol. Les terres usantes pour d'autres outils de travail du sol le seront également pour les brosses. Une pression excessive sur les brosses constitue aussi un facteur aggravant.

## Ne pas vouloir travailler trop vite

Pour Jacques Villa Campes, l'un des paramètres conditionnant le plus l'usure reste la vitesse de rotation des brosses : *«je conseille toujours de travailler à bas régime (1 100 à 1 200 tr/min au moteur). Les brosses n'ont pas besoin de tourner très vite pour être efficaces. En plus, le chauffeur travaille dans un environnement plus silencieux et l'ensemble consomme moins de carburant»*. Chez certains viticulteurs habitués au travail du sol à régime élevé, le naturel finit par revenir au galop. Faire tourner plus vite les brosses ne réalise pas un meilleur travail, mais réduit drastiquement leur longévité. *«Dans les mêmes conditions, certains réaliseront 80 ha avec une brosse dans une vigne à 1,40 m d'interrang, quand d'autres devront la changer au bout de 20 ha»*, cite Jacques Villa Campes. *«Au bout d'un certain temps, les poils finissent par se courber un peu. En permutant les deux brosses de chaque côté du cadre porte-intercep, on peut contrer cet effet et allonger la durée de vie des brosses»*, conseille Fabrice Dulor. Quoi qu'il en soit, le coût des brosses n'est pas excessif (entre 60 et 90 € selon leurs dimensions).



Naturagriff

**Selon les réglages, les brosses viennent plus ou moins lécher les pieds de vigne. Des déflecteurs permettent d'aplanir la terre déplacée par les brosses.**

**LUDOVIC VIMOND**

NOUVEAU DEFENDER HARD TOP

CAPACITÉS UNIQUES,
POSSIBILITÉS MULTIPLES.

LAND ROVER
ABOVE & BEYOND




Votre véhicule en dit long sur votre entreprise. À son bord, vous pourrez repousser toutes les limites.

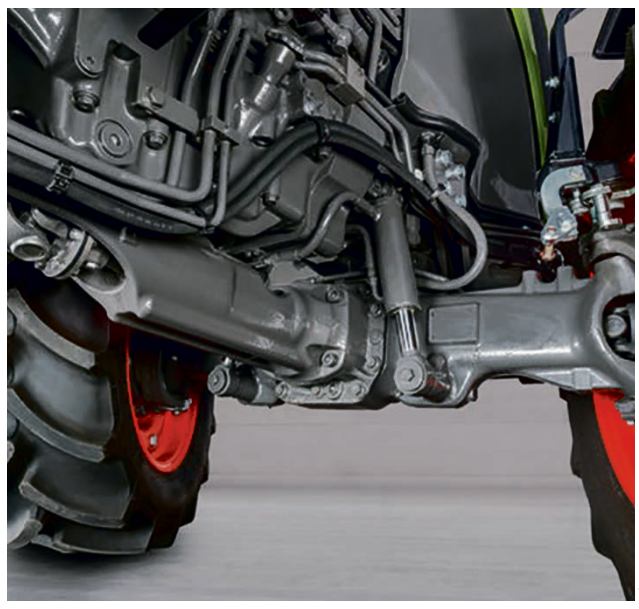
NUDANT AUTOMOBILES 1 ter Antoine Becquerel - 21300 CHENÔVE - 03 80 515 002

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.
**Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100 km) : de 8,6 à 12,3 – Émissions de $CO_2$ (g/km) : de 226 à 279.** 384596086 RCS Dijon

Machinisme

# Le pont avant suspendu apporte confort et sécurité

**Ces dernières années, l'offre optionnelle en ponts avant suspendus s'est généralisée dans le catalogue des tracteurs interlignes à cabine. Panorama des technologies proposées par les constructeurs.**


Claas

Le pont avant suspendu est proposé en option sur la grande majorité des tracteurs interlignes à cabine.


L. Vimond

La double triangulation du pont avant chez Same Deutz-Fahr permet de conserver le flanc vertical et d'augmenter l'angle de braquage par rapport à un pont monobloc. La garde au sol est en revanche sensiblement plus faible.

En 2005, Fendt était le premier constructeur à proposer un pont avant suspendu sur les séries 200 V, F et P. Depuis, les principaux constructeurs de tracteurs ont suivi. La grande majorité d'entre eux utilisent un pont avant monobloc, avec un point d'accroche (deux chez Case IH et New Holland) et d'articulation sous la transmission ou entre la transmission et la base de la cabine, et deux vérins de suspension situés à l'avant ou à l'arrière du pont. Ceux-ci sont connectés à deux ou trois boules d'azote. En complément, un système de bielles ou de bridage limite la course verticale, mais également transversale du pont. Seul Same Deutz-Fahr se distingue avec un système à double triangulation, la suspension des deux demi-essieux étant pilotée indépendamment de chaque côté.

## Le confort, atout maître

Le principal argument des ponts avant suspendus est le confort. La course offerte par les vérins de suspension (7 à 11 cm selon les marques) permet de gommer les aspérités du sol. *«Aujourd'hui, l'option du pont avant suspendu est sollicitée par 99 % de nos clients français»*, annonce Antoine Brissart, chef produits tracteurs Fendt. Le surcoût (3 500 à 7 000 € selon les marques) de cette option à l'achat du tracteur neuf est quasi intégralement compensé par la plus-value à la revente. Le gain de confort permet aussi de gagner en productivité, quand les secousses sont un frein à l'augmentation de la vitesse d'avancement. En cabine, le conducteur dispose de commandes pour piloter la suspension de pont avant selon deux ou trois modes. Sur toutes les solutions du marché, en mode automatique, la correction d'assiette s'adapte à la charge et repositionne les vérins de suspension de manière à avoir le maximum de course vers le haut comme vers le bas, donc le maximum d'efficacité. Case IH, Landini, McCormick et New Holland proposent trois niveaux de suspension automatique : souple, intermédiaire et dure. Le conducteur adapte le niveau en fonction du support sur lequel il roule, du travail à effectuer et de l'allure. Le second usage est un mode manuel : l'opérateur pilote alors manuellement la position des vérins pour monter ou descendre l'avant du tracteur, pour gagner en garde au sol et passer un obstacle ou pour aider à atteler un outil. Ce mode manuel passe en automatique dès lors que le tracteur dépasse une certaine vitesse (2 à 10 km/h selon les marques), ou dès l'instant qu'il avance chez Fendt. Certains constructeurs proposent un troisième mode, à savoir la suspension verrouillée en permanence, un atout lorsque l'on veut travailler avec précision, notamment avec un chargeur frontal. En plus du mode automatique, certaines marques proposent une gestion intelligente de la suspension, en dévers, dans les virages, ou encore en phase d'accélération ou de freinage.

## Suspensions très contrôlées

Pour lutter contre le roulis, Fendt a développé le FSC qui durcit le vérin de suspension de la roue extérieure dans les virages, lui procurant plus de stabilité. Case IH, New Holland, Same et Deutz-Fahr disposent d'une gestion qui, en dévers, durcit le vérin de la roue dans la pente, réduisant le risque de renversement.

Ces quatre marques proposent un système anti-cabrage, notamment lorsqu'on lève un outil arrière lourd ou en phase d'accélération en montée, pour une meilleure stabilité. De même, lors d'un freinage un peu sec, les deux vérins se durcissent pour ne pas arriver en butée, évitant de se retrouver la tête dans le pare-brise. Avec sa double triangulation, Same Deutz-Fahr propose un contrôle automatique électronique du blocage de différentiel sur l'essieu avant, baptisé DTC, qui renvoie le couple vers la roue qui a le plus d'accroche.

Toujours en termes de traction, les constructeurs débattent sur le gain réel apporté par le pont suspendu comparativement aux applications en grandes cultures. Mais même si les outils de travail du sol sont de faible largeur et les montes de pneu de petite dimension, tout gain d'adhérence, même minime, est utile pour tracter un gros pulvérisateur dans des fortes pentes.

LUDOVIC VIMOND



**nouveautés** • *nouveautés* • **nouveautés** • *nouveautés* • **nouveautés** • *nouveautés* •

## **Actisol** Le Stell'Air Vigne mulche avec les étoiles



Actisol

Destiné à un travail du sol superficiel (1 à 2 cm de profondeur), le Stell'Air Vigne d'Actisol se compose de deux rangées de disques étoilés de diamètre 480 mm montés sur suspension à boudins en élastomère. Évoluant à des vitesses de 7 à 12 km/h, cet outil, pouvant se relever à la verticale, aère le sol et freine l'enherbement tout en limitant les risques d'érosion. Décliné en largeurs de 95, 125, 160 et 185 cm, il peut être complété de dents de décompactage et de disques émietteurs à proximité du rang. Le contrôle de profondeur est assuré par un rouleau cage arrière.

## **Bonnel** Le cultivateur MC en version viticole


Bonnel

Si la nouvelle gamme de cultivateurs viticoles MC Viti de Bonnel dispose de trois rangées de dents comme la version grandes cultures, elle s'en distingue par des rangées de dents plus rapprochées, pour réduire le porte-à-faux, et par un nombre de dents plus important. De section carrée de 25 mm, ces dents queue-de-cochon disposent d'une double spire, générant un effet vibrant évitant le lissage du sol, et reçoivent un soc étroit ou un soc scalpeur. Le réglage de la profondeur de travail est mécanique et s'appuie sur le rouleau arrière de type rouleau barre (tubes ou fers plats) ou U-Pack. Ce dernier se compose d'anneaux à profil en U se replissant de terre, pour un rappui terre contre terre. En option, une herse simple s'intègre à l'arrière du rouleau pour mettre à jour les racines de la végétation scalpée.
Le cultivateur MC-Viti se décline en largeurs de 1,25 à 2,40 m.

## **Grenier-Franco** Un porte-interceps à largeur variable


Kirpy

Le KR2-26 de Grenier-Franco est un cadre porte-outils interceps à châssis coulissant permettant d'adapter la largeur de l'outil aux interrangs de vigne de 1,80 à 3 m. Doté de roues de jauge pour une bonne maîtrise de la profondeur de travail, cet outil dispose, de chaque côté, d'une dent avec soc réversible, d'un disque chausseur/déchausseur et de roues Kress. Lisse ou cranté, le disque chausseur/déchausseur peut être orienté à sa guise ou être remplacé par deux ou trois disques émotteurs également orientables. Particularité du KR2-26, les disques à doigts Kress sont montés sur une sécurité non-stop mécanique à ressort, dont la pression est réglable pour s'adapter aux vieilles vignes ou aux plantiers. D'autres interceps hydrauliques peuvent être montés en lieu et place des Kress.

## **Perrein** Un intercep mécanique


Kirpy

Recevant une lame de 345 mm de large ou un disque légèrement incliné de 360 mm de diamètre, l'EasyCep de Perrein est un intercep à sécurité mécanique à ressort, la pression exercée sur le palpeur actionnant l'effacement de l'outil. Destiné dans un premier temps aux vignes de 1 à 1,30 m, cet appareil se monte sur chenillard ou enjambeur, en position tirée ou poussée. Doté de roues de jauge, cet intercep permet de changer rapidement d'outil (lame ou disque) et propose cinq positions de réglage de ressort, selon la nature des vignes à travailler.

## **Testas & Popek** Un porte-outil polyvalent, extensible et révversible


Testas & Popek

Un porte-outil polyvalent, extensible et réversible
La société Testas & Popek, basée à Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne), propose un porte-outil polyvalent baptisé GCV Barral. Doté d'un double attelage trois points pour fonctionner aussi bien à l'avant qu'à l'arrière d'un tracteur, il dispose d'un châssis coulissant hydrauliquement de manière synchronisée, autorisant une largeur de travail de 1,40 à 2,50 m ou de 1,80 à 3,20 m. Ce châssis se termine à chaque extrémité par un carré de 51x51x15 mm pouvant recevoir tout type d'outils interceps mécaniques ou hydrauliques. Jouxté de roues de terrage Quick Connect, cet outil peut recevoir divers rouleaux (rolofaca, hacheur, crête-de-coq), un semoir Delimbe ou encore un cultivateur 5 (ou 7 dents avec les extensions) pouvant être relevé par un troisième point hydraulique.




Plus écologique
Plus économique
Plus performant

**Isuzu D MAX**
PTAC : 3100 kg- PTRA : 6000 kg
Poids remorquable : 3500 kg - Consommation mixte : 8,4 l/100 km
Révision tous les 24 mois ou 20000 km

**Single CAB 2 places**
Charge utile : 1146 kg
BV manuelle
Longueur : 5305 mm
Benne : 2330 x 1590 mm

**Space CAB 4 places**
Charge utile : 1065 kg
BV manuelle ou automatique
Longueur : 5265 mm
Benne : 1805 x 1530 mm

à partir de 22 300 €HT

Garantie 5 ans
ÉXONÉRATION TVS D-MAX 2 et 4 places pour les sociétés
RÉCUPÉRATION TVA D-MAX 2 et 4 places pour les sociétés
NON SOUMIS TAXE CO² D-MAX 2 et 4 places

DESCOLLONGES.com
8, rue des Novalles - 21240 Talant-Dijon
03 80 58 29 89 - www.autos.fr
ISUZU

# Bovins

## Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 22/06/2021

Effectif global: 862 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 237 - Taux de vente: 92%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | | |
| | M | U | 350-400 | 2,63 € | 2,73 € | 2,69 € | +0,10 |
| | | | 400-450 | 2,61 € | 2,71 € | 2,67 € | -0,05 |
| | | | 400-450 | 2,55 € | 2,62 € | 2,61 € | - |
| | F | U | 250-300 | 2,49 € | 2,74 € | 2,67 € | - |
| | | | 350-400 | 2,50 € | 2,57 € | 2,55 € | - |
| | | | 400-450 | 2,63 € | 2,63 € | 2,63 € | - |
| | | U | 300-350 | 2,63 € | 2,82 € | 2,72 € | -0,08 |
| | | | 350-400 | 2,63 € | 2,73 € | 2,67 € | = |
| | | R | 250-300 | 2,64 € | 2,69 € | 2,67 € | +0,03 |

Marché mieux approvisionné cette semaine. 93% de vendus.
**BROUTARDS :** Le commerce semble calme à destination de l'Italie. Heureusement, des débouchés intéressants subsistent à destination de certains pays tiers.
**LAITONNES :** La demande reste très importante pour l'Italie et les cours sont facilement reconduits.

Effectif total: 293 - Taux de vente: 89 %

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| ÂGE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | M | U | 350 - 400 | 2,53 € | 2,65 € | 2,58 € | - |
| | | | 400 - 450 | 2,45 € | 2,60 € | 2,51 € | -0,20 |
| | | | 450 - 500 | 2,46 € | 2,573 € | 2,55 € | -0,02 |
| | F | R | 300 - 350 | 2,71 € | 2,73 € | 2,71 € | -0,02 |
| | | | 350 - 400 | 2,55 € | 2,75 € | 2,66 € | - |
| | | | 400 - 450 | 2,40 € | 2,41 € | 2,41 € | - |
| | | | 450 et + | 2,26 € | 2,47 € | 2,31 € | - |
| | | R | 300 - 350 | 2,47 € | 2,48 € | 2,48 € | -0,03 |
| | | | 350 - 400 | 2,38 € | 2,53 € | 2,45 € | - |

Idem Broutards / Laitonnes

Effectif total: 332 - Taux de vente: 100%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| ÂGE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | | | | | | |
| | M | U | + 500 kg | 1,73 € | 2,00 € | 1,89 € | +0,05 |
| | F | E | - 5 ans | 2,48 € | 2,98 € | 2,68 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 2,35 € | 2,92 € | 2,56 € | - |
| | | U | - 5 ans | 2,10 € | 2,49 € | 2,25 € | -0,01 |
| | | | 5 à 10 ans | 1,99 € | 2,37 € | 2,17 € | -0,01 |
| | | | + 10 ans | 1,87 € | 2,10 € | 1,93 € | -0,37 |
| | | R | - 5 ans | 1,74 € | 2,12 € | 2,02 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,74 € | 2,06 € | 1,92 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,63 € | 1,86 € | 1,77€ | - |
| GENISSES | | | | | | |
| | F | E | 24 à 36 mois | 2,60 € | 3,68 € | 2,93 € | - |
| | | U | 24 à 36 mois | 2,17 € | 2,59 € | 2,47 € | +0,17 |

**TAUREAUX :** Demande soutenue avec des tarifs attractifs et à haussiers cette semaine.

VACHES CHAROLAISES

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :** Bel effectif pour un marché de début d'été et bonne qualité. Les acheteurs sont présents en nombre. La demande ne baisse pas, les cours sont toujours fermes. Vente rapide avec des cours reconduits dans l'ensemble.

## Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 21/06/2021

**Bovins : 377**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Taurillons d'herbe :** | **(400 - 470 kg)** | **1010 - 1200** | **2,34 - 2,67** |
| **Laitonnes :** | **(310 - 420 kg)** | **850 - 1020** | **2,43 - 2,84** |
| **Génisses 18-24 mois :** | **(425 - 510 kg)** | **860 - 1000** | **2,27 - 2,60** |
| **Génisses 18-24 mois :** | **(440 - 500 kg)** | **960 - 1190** | **2,17 - 2,41** |
| **Taureaux :** | **(940 - 1250 kg)** | **1680 - 2380** | **1,79 - 1,91** |
| **Vaches légères :** | | **1000 - 1310** | |
| **Vaches entre deux :** | | **1330 - 1490** | |
| **Vaches lourdes :** | | **1500 - 1910** | |

**Cours reconduits en mâles d'export avec peu d'invendus.**
**Bonne demande en femelles d'export valablement vaccinées. 1 seul lot invendu.**
**Sortie importante en vaches mobilisant plus d'acheteurs. Présentation de très bonne qualité, vente active et quasi-totale à des tarifs soutenus.**
**Bovins gras : 6**
**Vaches de viande : 4,12 à 4,15 € kg de viande.**
**La demande est toujours bien présente.**
**Prochains marchés : Bovins le lundi 28 juin 2021 et ovins le lundi 5 juillet 2021 aux horaires habituels.**

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/06/2021

Effectif global : 180 - Taux de vente : 98%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 102 - Taux de vente : 99% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Broutards :** La présentation est d'excellente qualité, beaucoup de laitons en présentation. Les cours sont néanmoins fébriles pour la saison et les éleveurs peinent à prendre la décision de vendre. **Laitonnes :** Cours reconduits demande très forte en femelle exportable italie. | M | | 350 - 400 | 2,58 € | 2,73 € | 2,68 € | - |
| | F | U | 250 - 300 | 2,66 € | 2,82 € | 2,76 € | = |
| | | | 300 - 350 | 2,68 € | 2,80 € | 2,72€ | +0,01 |

## SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/06/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 78 - Taux de vente : 97% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Vaches / Génisses :** Vente totale a des cours reconduits à haussiers. | F | U | - 5 ans | 2,11 € | 2,23 € | 2,20 € | = |
| | | | 5 à 10 ans | 1,96 € | 2,31 € | 2,15 € | -0,05 |
| | | | +10 ans | 1,89 € | 2,17 € | 2,03€ | = |

## 21 JUIN 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Forte demande et dynamisme dans les abattages, mais aucun effet sur une hausse des prix! Situation totalement intolérable qui justifie la rétention des animaux sur les exploitations, dans toutes les catégories ! Les éleveurs attendent un vrai signal!

**Bovins maigres** : Les cours sont reconduits, restant à des niveaux historiquement bas.

### POLITIQUES

Les concertations autour de la réforme de la PAC se poursuivent au niveau français autour notamment de l'éco-régime, du plan protéique, du couplage animal, des MAEC... L'objectif affiché par le Ministre de l'Agriculture demeure des prises de décision d'ici fin juin... Pourtant, cette échéance reste largement dépendante des trilogues européens, dont les négociations n'ont pas encore abouti, et dont le prochain cycle se tiendra en fin de semaine.

### ENVIRONNEMENT

Plusieurs amendements déposés sur la loi climat ont permis l'ajout, par le palais du Luxembourg, de plusieurs points aux critères de l'affichage environnemental. Des critères sociaux, permettant de mesurer le niveau de rémunération des producteurs, a minima pour les produits agricoles et alimentaires, devront être pris en compte dans cet affichage, comme voulu par la FNB. Si un affichage dédié à la rémunération avait été rejeté, les ministres de la Transition écologique et de l'Agriculture avaient cependant validé le principe d'un groupe de travail dédié.

### DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Les 15 et 16 juin dernier, un séminaire décentralisé a eu lieu en Normandie, en présence de l'ensemble des Comités Régionaux d'INTERBEV (CRI). Ces deux journées de travail et d'échange ont placé le plan-filière au cœur des discussions ! Que ce soit via l'enjeu du déploiement du Label Rouge, ou encore via l'avenir des métiers dans le cadre du secteur viande bovine, il est essentiel de créer et de mieux partager la valeur au sein de la filière pour sa plein pérennité. Il est donc aujourd'hui essentiel que les régions et les opérateurs présents s'approprient les outils existants autour de la contractualisation et du Label rouge !

### CARTON ROUGE

**Le Royaume-Uni a conclu avec l'Australie le 1er accord commercial de l'ère post-Brexit ! Il octroie un accès libre à son marché aux viandes bovines et ovines australiennes avec une suppression des quotas et des droits de douanes en 15 ans. Pour l'UE, cet accès libre pour les morceaux australiens, moins chers, représente une menace notamment pour les quelques 200 000 tec de viande bovine irlandaise à destination du Royaume-Uni qui pourraient venir encombrer le marché interne européen.**

### EN REGION

**Avec l'arrivée des fortes chaleurs, INTERBEV a relancé le dispositif d'alerte canicule. Dans l'optique de prévenir tous les maillons de la filière des départements concernés par l'interdiction de transport d'animaux vivants de 13h à 18h, un mail d'informations, relayé par la FNB est envoyé la veille au soir. Ces informations sont également disponibles directement sur l'application INTERBEV, gratuite et disponible pour tous, pensez à vous y inscrire**

### FAIT DE LA SEMAINE

**La Commission des Affaires Economiques de l'Assemblée Nationale a examiné la proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs(*PPL Besson-Moreau*). Pour la viande bovine, plusieurs avancées ont été adoptées : un travail sur le mise en œuvre d'un tunnel de prix sur les contrats amont en viande bovine, ainsi que le déploiement d'une expérimentation d'un rémunéra-score, prenant en compte la rémunération de l'éleveur dans l'affichage produit. La séance publique aura lieu ce jeudi.**

### CHIFFRE DE LA SEMAINE

**+44%**

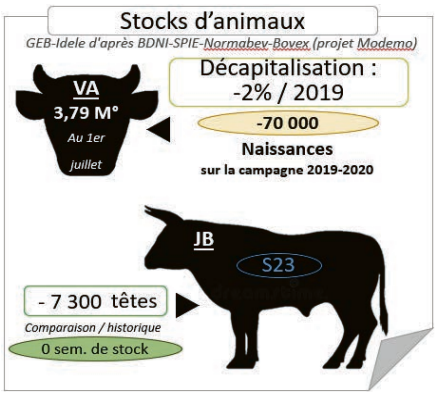
**C'est l'augmentation du prix de la poudre de lactosérum, l'un des composants principaux à l'alimentation des veaux de boucherie par rapport à 2020, à fin mai. La poudre maigre, l'autre aliment principal, a subi une augmentation de +22%. Il est donc essentiel, que les contrats amont prennent en compte les coûts de productions mais également d'avoir un système d'adaptation simple et rapide face à une flambée rapide des prix des matières premières.**

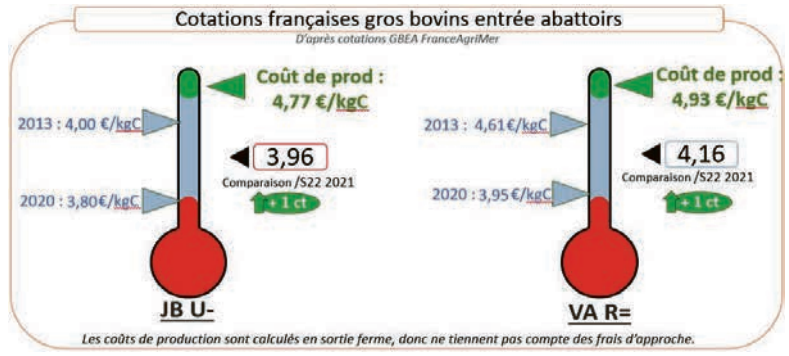
# Bovins

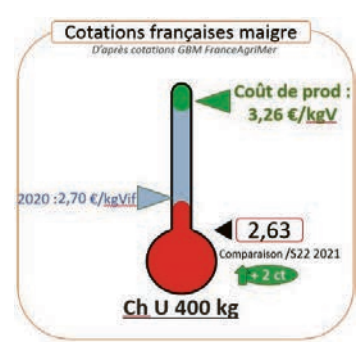
## Indicateurs de marché viande bovine

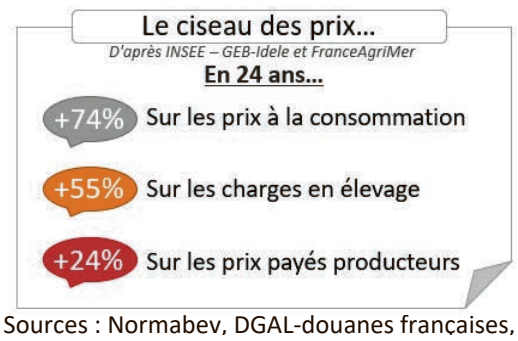
### 2021 - Semaine 23

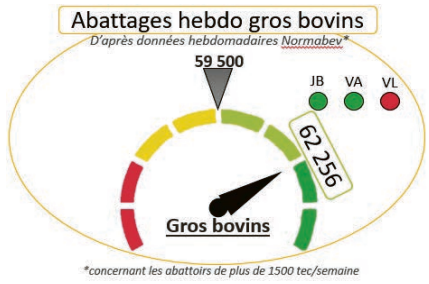
| | Abattages France | Exports vif *(têtes dont veaux)* | | Stocks en ferme | | Cotations françaises | | | Cotations Italie | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Total Gros bovins *(têtes)* | Italie | | Espagne | | Cumul surstock JB viande | | VacheV R= *(€/kgC)* | JB U- *(€/kgC)* | Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)* | JB U Modène *(€/kgC)* | |
| **Références** | **59500 (53 500 si 4 jours)** | **18600 (% /sem.2020)** | | **9500 (% /sem. 2020)** | | **Abattage hebdo = 12500 têtes** | | **4,93** | **4,77** | **3,26** | **Evol 2021/2020** | |
| **S19 (4 jours ouvrés)*** | 55 021 | 14 129 | -9% | 7 649 | -9% | -3 300 | 0 sem. | 4,13 | 3,96 | 2,59 | 4,34 | +2% |
| **S20** | 63 487 | 19 359 | +11% | 8 194 | -2% | -3 300 | 0 sem. | 4,14 | 3,96 | 2,59 | 4,32 | +3% |
| **S21 (4 jours ouvrés)*** | 55 482 | 17 098 | +10% | 6 287 | -1% | -3 800 | 0 sem. | 4,14 | 3,95 | 2,61 | 4,32 | +3% |
| **S22** | 62 883 | 19 010 | +7% | 7 316 | -7% | -5 000 | 0 sem. | 4,15 | 3,95 | 2,61 | 4,36 | +4% |
| **S23** | 62 256 | 19 494 | +14% | 7 156 | +14% | -7 300 | 0 sem. | 4,16 | 3,96 | 2,63 | 4,39 | +5% |
| ***Evolution cumul 2021/2020*** | *+4%* | *+6%* | | *+10%* | | | | | | | | |

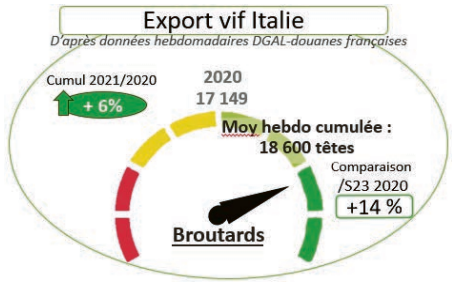



* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

# Ovins

## OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 14/06/2021

Effectif total: 723 - Taux de vente: 95%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

**AGNEAUX :** L'offre est modérée pour la saison et la qualité est moins exceptionnelle que lors du dernier marché. Les cours reculent cette semaine. Les lots extras continuent toutefois de bien tirer leur épingle du jeu.

**BREBIS :** Présentation de qualité. Cours en hausse

Effectif total: 573 - Tx de vente : 93% — AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 32 - 38 kg | 3,42 € | 3,55 € | 3,48 € | -0,25 |
| | | 38 - 44 kg | 3,22 € | 3,67 € | 3,48 € | -0,30 |
| | | 44 à 50 kg | 3,14 € | 3,76 € | 3,53 € | -0,07 |
| | | > 50 kg | 2,48 € | 3,31 € | 3,02 € | -0,29 |
| | R | 32 - 38 kg | 3,19 € | 3,55 € | 3,38 € | -0,20 |
| | | 38 - 44 kg | 3,13 € | 3,39 € | 3,31 € | -0,15 |
| | | 44 - 50 kg | 3,36 € | 3,47 € | 3,42 € | - |

Eff. ttal:162 - Tx de vente : 100% — OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | M | M | 1,10 € | 1,83 € | 1,44 € | - |
| | U | < 60 kg (F) | 1,08 € | 1,29 € | 1,15 € | - |
| | | > 60 kg (F) | 1,28 € | 1,64 € | 1,48 € | +0,21 |
| | R | > 60 kg (F) | 0,88€ | 1,31 € | 1,16€ | +0,05 |

## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 14/06/2021 au 20/06/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 7,33 | 7,25 | 6,42 | - | - | - | - |
| | Var. | | -0,23 | -0,22 | -0,34 | | | | |
| | R | 7,07 | 7,08 | 6,91 | 6,27 | 7,60 | 7,47 | 7,28 | - |
| | Var. | -0,01 | -0,15 | -0,15 | -0,15 | -0,02 | -0,08 | -0,60 | |
| | O | - | 6,43 | - | - | 6,92 | 6,79 | - | - |
| | Var. | | 0,09 | | | -0,11 | | | |
| 3 (couverts) | U | - | 7,33 | 7,30 | 6,28 | - | 7,81 | 7,64 | 6,84 |
| | Var. | | -0,12 | -0,13 | -0,14 | | | -0,03 | -0,04 |
| | R | 7,05 | 7,15 | 7,12 | 6,46 | 7,61 | 7,49 | 7,17 | 6,49 |
| | Var. | -0,16 | -0,18 | -0,19 | -0,12 | -0,05 | -0,05 | -0,04 | -0,17 |
| | O | 7,02 | 6,99 | 7,03 | 6,55 | 7,27 | 7,00 | 6,75 | - |
| | Var. | 0,06 | 0,03 | 0,02 | -0,03 | -0,08 | -0,09 | -0,18 | |
| 4 (couverts) | R | - | - | - | - | - | 6,95 | 6,63 | - |
| | Var. | | | | | | -0,12 | -0,08 | |
| | O | | | | | | - | - | |
| | Var. | | | | | | | | |

**Zone nord :** Dans un contexte calme à la vente, les cours continuent de s'éroder. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 21/06/2021**

| Ovins : 205 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux | 125 - 173 | (3,26 - 3,24) |
| Brebis | 66 - 110 | (1,07 - 1,24) |

Vente globale en brebis à des tarifs fermes.Fléchissement des tarifs entrainant quelques invendus. Bovins le lundi 28 juin 2021 et ovins le lundi 5 juillet 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/06/2021

Effectif global : 491 - Taux de vente : 94%

AGNREAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF — Effectif total : 359 - Taux de vente : 94% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Laitons :** l'offre est en nette diminution cette semaine les travaux de fenaison ayant débuté, la demande est elle présente et les cours ne font que traduire le manque de volume. Cours haussier, à vérifier dans les semaine prochaines. | | U | de 32 à 38 kg | 3,42 € | 4,00 € | 3,56 € | -0,24 |
| | | | de 38 à 44 kg | 3,36 € | 3,90 € | 3,60 € | +0,16 |
| | | | > 44 kg | 3,24 € | 3,62 € | 3,38 € | +0,17 |

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/06/2021

Effectif global : 491 - Taux de vente : 94%

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF — Effectif total : 359 - Taux de vente : 94% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Brebis :** Volume en diminution cours reconduits à haussiers. | F | U | > 60 kg | 1,24 € | 1,42 € | 1,32 € | +0,06 |

# Matériel

## Tracteur

**38 -** Vends tracteur Ford 8600 et 9600 2 RM bon état.
✆ **06 75 04 60 70**

## Travail du sol

**73 -** Vends round baller JD 570, semoir engrais 500 l épandeur fumier 6 T, vêleuse.
✆ **04 79 84 11 46**

**74 -** Vends tondeuse tondobroyeur avec tremis Giraudon type R 1800.
✆ **06 73 27 07 44**

## Récolte

**38 -** Vends moissonneuse batteuse NHTX64 toute équipée 1997 coupe 4 mètres TBE prix 22000 euros.
✆ **06 11 69 25 60**

**39 -** Vends MB international 531 3,40 pour pièces ou collection. Moteur 6 cylindres IH état de M.
✆ **03 84 44 50 5**

**69 -** Vends épandeur Miro 6T. adapté en char à bottes 510*220. Essieu pneus récents voie large 900 euros.
✆ **06 58 44 28 48**

**70 -** A vendre Presse BR John Deere, largeur 2m, année 2002, 23 bottes, liage filet/ficelle, bon état.
✆ **06 83 10 65 16**

**71 -** Vends andaineur Fella double rotors, TS670, peu servi, cause double emploi, bon état.
✆ **06 09 32 28 89**

**71 -** Vends andaineur Kuhn GA 4101 GM, 4 m, bon état.
✆ **06 83 13 82 29**

## Traitement

**38 -** Achète/recherche pulvérisateur Berthoud 300l avec 2 rampes TBE prix raisonnable.
✆ **04 76 64 54 40**

## Epandage

**71 -** Vends épandeur Deguillaume HVD 9/7, H horizontaux, TBE, persse balle ronde Deutz Fahr et 1 MF 1450 + surélévateur ar ou av, tracteur 1 pelle chenille Caterpillar, tracteur MF 375, 4RM.
✆ **06 77 03 68 84**

## Divers

**01 -** Vends surélévateur Altec MS142 année 2016 prix 1000 euros.
✆ **06 76 33 68 41**

**01 -** Vends divers matériels agricoles à voir sur place : faneuse, herse plate, charrue, tonne à lisier, herse rotative, etc....
✆ **06 33 82 11 18**

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2304)
✆ **06 71 10 93 35**

**21 -** Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, - presses, chariots élévateurs, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2303)
✆ **06 30 11 59 25**

**26 -** Vends tracteur Fendt 204 VIG année 1990 environ 5000 H 2 roues motrices en BE 7000 euros
✆ **04 75 53 64 22**

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



**38 -** Vends déchaumeur série lourde Gard 7 disques 560c ; enrouleur Irrifrance diamètre 70 220m ; Canon Nelson diamètre 20.
✆ **06 75 95 36 59**

**57 -** Vends benne 10 t, prix correct.
✆ **03 87 05 24 06 h repas**

**70 -** Rech Tracteurs Fiat séries66 et 90, tract Massey165-168-188-690-590. MBLaverda et NH. Presses BR120x120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MDClaas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

**70 -** Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn. Epareuse Maxi 4 m.
✆ **06 83 59 05 70**

**70 -** Rech Tracteurs Fiat séries 66 et 90, tract Massey 165-168-188-690-590 MB Laveda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MD Claas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4 à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

**71 -** Vds cause retraite faneuse Stoll Z765 pro, année 2012.
✆ **06 82 43 38 47**

**84 -** Vends colliers et centrale GPS Garmin très bon état, batterie MEV.
✆ **06 17 17 12 49**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## Elevage

**42 -** Vends salle de traite TPA décrochage automatique, bon état.
✆ **06 16 20 47 11**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

**70 -** Vends foin bio sur pied à faire secteur Rioz Montbozon. Vends Regain Bio et enrubanné Bio.
✆ **06 84 73 77 39**

**71 -** Vends foin extra 2021, canton Semur-en- Brionnais.
✆ **06 70 20 63 98**

Achète foin et luzerne bottes carrées et rondes
CORSTEN FOURAGE BV
petervandenbrand@corsten.nl
Tél : 0031622240680

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Agent MASSEY FERGUSON
RECHERCHE
TECHNICO-COMMERCIAL EN MATÉRIELS AGRICOLES
Bonne connaissance du milieu agricole
Secteurs Yonne et Côte d'Or
Poste à responsabilités
Expérience souhaitée
Prendre contact au 06 07 58 99 47



remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
20 000 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

# Achat-Vente

## Récolte

**39 -** Vends paille et foin de qualité rendu franco.
✆ **06 73 92 81 55**

**58 -** Recherche graines tréfle et raygras (2401)
✆ **06 86 45 25 82**

## Fourrage

**18 -** Vends foin récolte 2021, balles rectangulaires et rondes, très bonne qualité. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

**25 -** Vends foin récolte 2021 bonne qualité balles rondes.
✆ **03 81 60 31 64 ou 06 45 83 96 46**

**39 -** Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

# Propriété

**03 -** Ferme à vendre de 35 ha 03220 à 15 km du Pal libre Bat maison 4 source ruisseau calme belle vue
✆ **03 58 06 02 85 ap. 21 h**

**58 -** Vends 35 ha de champs, - stabulation 400 m2, maison d'habitation avec corps de ferme, région Morvan, libre au 31/12/2021 (2302)
✆ **03 86 78 29 32**

## Immobilier

**03 -** Ferme à vendre de 35ha 03220 à 15 km du Pal libre bât maison 4 sources ruisseau calme belle vue.
✆ **03 58 06 02 85 ap. 21h**

# Emploi

## Offre

**01 -** Recherche chauffeurs pour saison de paille juin à fin août possibilité nourri logé.
✆ **06 83 33 41 45**

**01 -** Poste à pourvoir chauffeur agricole expérimenté région Ain déplacement toute la France salaire évolutif CDI motivé ponctuel dynamique contactez-moi Kevin Mortel.
✆ **06 77 28 02 45**

**01 -** Ch. jeune dynamique (fils d'agriculteur bienvenu) en CDD pour saison paille. Nourri logé, permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

**42 -** Hotel Restaurant recherche un.e commis de cuisine ou chef de partie, un.e commis de salle ou chef de rang, un.e réceptionniste.
✆ **06 72 33 81 29 ou 04 77 97 74 10**

**42 -** Exploit. maraîchère cherche jeune juillet aout pour ramassage et plantation légumes - pas motivé s'abstenir - rég. St Galmier.
✆ **06 41 55 39 97**

**58 -** Ferme polyculture élevage Lormes - Cherche salarié tps plein ou autre - Toutes propo étudiées
✆ **06 87 91 57 31**

**71 -** Cherche ouvrier polyculture élevage, région Cluny, temps plein, poss. logement.
✆ **06 77 77 03 85**

**71 -** Exploit. Charolais 135 va, recher salarié élevage pour suivi troupeau et vêlages, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

**71 -** Rech. repreneur ou assoc. en vue reprise exploit. 71, polyculture élev. charolais, 135 va., SAU 190 ha, 90 ha cultures + 3 bât. hors sol volailles.
✆ **06 33 91 96 34**

**71 -** Recrute chauffeur agricole, alimentation troupeau, récolte fourrage, entretien matériel. CDI 39h. contact@chevres.com
✆ **03 85 34 84 78**

# Mariage

**34 -** Homme 54 ans handicapé rencontrerait homme pour amitié et plus si affinités à Montpellier - Hérault.
✆ **06 24 21 32 58**

**58 -** Femme 53 ans aimant la nature, l'agriculture, les animaux recherche homme de 50 à 65 ans, peut changer de région, pas sérieux s'abstenir (2501)
✆ **06 13 93 66 60**

**69 -** Femme africaine 45 ans, douce, gentille, cherche homme 45 à 60 ans, pas sérieux s'abstenir (2204)
✆ **06 68 53 96 53**

# Animaux

## Bovin

**07 -** Vends mâles repro Limousin 10 à 24 mois dont 3 hétérozygotes sans corne HBL toutes garanties sanitaires.
✆ **06 85 76 74 59**

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 1 taureau adulte en fin de monte et propose 15 taureaux 15 à 16 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (2206)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

**42 -** Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

**42 -** Vends 10 génisses Normands à cornes 2 ans et 10 jeunes vaches Normandes pleines, mise bas juillet/Août/septembre - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

**55 -** Cause cessation laitière vend vaches en lactation primipares et multipares à choisir, alimentation sans Ogm, habituées au Dac, troupeau ind. Ibr.
✆ **06 71 05 12 95**

**58 -** Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBL + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

**69 -** Vends laitonnes limousines HBL ou non, jeunes vaches suitées pour l'élevage.
✆ **06 71 61 73 16**

**69 -** Vends 4 grosses génisses Montbéliardes INS Charolais terme mi août à début automne.
✆ **04 74 01 49 46 HR**

**70 -** Vends Génisses Montbéliardes Bio.
✆ **06 43 67 62 65**

**70 -** Vends Taureau reproducteur Blanc Bleu Belge, vêlage facile, 5 ans, gentil et docile.
✆ **06 88 45 62 53**

**71 -** Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

**71 -** Vends taureau charollais HBC, adulte 5 ans.
✆ **06 70 36 42 34**

**74 -** Vends ou prête 2 taureaux charolais + 1 vache 39 avec son veau. FCO BVD ok.
✆ **06 19 33 56 77**

**89 -** Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 GAEC Cadoux**

## Caprin

**42 -** Vends 40 chèvres Alpines en lait, habituées à la prairie - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

## Ovin

**23 -** Sélectionneur vend agneaux 12-18 mois race chamoise.Garanties sanitaires contrôle croissance. Élevage Roux.
✆ **06 77 13 83 93 ou 05 55 82 18 88**

**67 -** Vends jeunes moutons, mâles reproducteurs, race Shropshire,150 euros.
✆ **06 74 41 44 43**

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Gibier

**42 -** Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement, garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ **06 82 28 12 19**

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout
Tablette Ordinateur SmartPhone



# bulletin d'**ABONNEMENT**

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**

**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ❍ pour 1 an 52 €
- ❍ pour 2 ans 104 €

**TOTAL**

## AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ❍ Bovins viande
- ❍ Grandes cultures
- ❍ Lait élevage
- ❍ Porcs
- ❍ Vigne
- ❍ Volailles
- ❍ Fruits & légumes
- ❍ Pâtre
- ❍ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

❍ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

❍ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

❍ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

## 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

## 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
- ❒ 1 Parution **10 €**
- ❒ 2 Parutions **15 €**
- ❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
- ❒ 1 Parution **29 €**
- ❒ 2 Parutions **43€**
- ❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

## 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

## 4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne

❒ Je règle par CB la somme de €TTC

carte N° I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I

expire fin I__I__I/ I__I__I signature:

Banque .....

Terres de Bourgogne

**1 rue des Coulots CS 80075**
**21110 Bretenière**
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**

parue le:.....

Nom - Prénom :.....

Adresse : .....

.....

.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC

(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## DÉMISSION

### GROUPE BELLENE

**SAS au capital de 703535 €**
**Siège social : ZI Savigny Les Beaune**
**19 rue Jacques Germain**
**21420 SAVIGNY LES BEAUNE**
**RCS DIJON 514693944**

L'AGO du 31.01.2021 a pris acte de la démission de Mr Manoel BOUCHET de son mandat de Directeur Général de la Société à compter du même jour, et a décidé de ne pas procéder a son remplacement.
POUR AVIS. Le Président.
*AL212530815*

## NOMINATION

### BODEV

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 4.000.000 euros**
**Siège social : 1, rue En Clairvot**
**21850 SAINT APOLLINAIRE**
**498 261 684 RCS DIJON**

NOMINATION CAC
Par décision du 28/12/2020, les associés ont nommé EXCO SOCODEC, domiciliée 51, Avenue Françoise Giroud BP 16601 – 21066 DIJON CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
Pour avis, La Gérance.
*AL212530790*

### FONCIERE REMUSAT

**SCPI au capital de 22 267 800 Euros**
**Siège social : 15 place Grangier**
**21000 DIJON**
**349 658 005 RCS DIJON**

Le PV d'AGM en date du 09/07/2020, a constaté la nomination de M. Michel CATTIN, demeurant 1 rue du Chalet « Le Souillot » 25270 CHAPELLE D'HUIN en qualité de membre du conseil de surveillance et, prend acte du changement de dénomination du gérant en « ATLAND VOISIN ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.
*AL212530831*

### GRANULATS DE FRANCHE COMTE

**Sigle : GDFC**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 13.129.500 €**
**Siège social : 9 rue Paul Langevin**
**21300 CHENOVE**
**482 865 136 R.C.S. Dijon**

En date du 27/04/2021, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de coopter Monsieur Thomas LABEIRIE demeurant 5A rue de Verdun, 25000 Besançon, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur François LAPORTE, démissionnaire.
Pour avis
*AL212530833*

### HESS FRANCE

L'AGE du 01/01/2021 a nommé en qualité de président G GROUPE X, Société par actions simplifiée au capital de 1852000 euros, ayant son siège social 36 RUE SCHEFFER, 75116 Paris, 525 004 412 RCS de Paris représentée par M. FEVRIER Christophe en remplacement de M. MAILLARD Pierre, à compter du 01/01/2021.L'AGE du 01/01/2021 a nommé en qualité de directeur général M. EYRAUD Jean Claude, né le 07/12/1950 à FIRMINY (42), demeurant A 525 Les Planches, Port Deauville, 14 800 DEAUVILLE, à compter du 01/01/2021. Modification au RCS de Dijon
*AL212530853*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### R.P.E.I.

Par AGE du 01/06/2021, les associés de la société R.P.E.I., SARL au capital de 5 000 euros, RCS DIJON 831 857 065, Siège social 19 rue des Armand Thibaut 21300 CHENOVE, ont décidé de transférer le siège social au 4 rue des Verriers 21000 DIJON, à compter du 01/06/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis – La Gérance
*AL212530804*

### ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
**Nicolas MARTHOURET**
**Société d'Avocats au barreau**
**de Chalon sur Saône**
**77 Grande Rue Saint Cosme**
**71100 CHALON SUR SAONE**

### LAMH

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 500 500 euros**
**Siège social : 13B Rue du Champ aux Prêtres**
**21850 ST APOLLINAIRE**
**RCS DIJON 825 399 249**

Aux termes d'une délibération en date du 08 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LAMH a décidé de transférer le siège social du 13B Rue du Champ aux Prêtres - ST APOLLINAIRE (21850) au 739 Chemin René Delseny - Las Bourguères - CERET (66400) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance
*AL212530817*

### SCI VODOI

**Société civile immobilière**
**au capital de 500 euros**
**Siège social : 3 Route d'Is sur Tille**
**21120 MOLOY**
**RCS DIJON 531 062 313**

Aux termes d'une délibération en date du 08 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire
a décidé de transférer le siège social du 3 Route d'Is sur Tille - MOLOY (21120) au 739 Chemin René Delseny - Las Bourguères - 66400 CERET à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance
*AL212530820*

### SCI OHANA

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social**
**13 Rue du Champ aux Prêtres**
**21850 ST APOLLINAIRE**
**RCS DIJON 889 204 699**

Aux termes d'une délibération en date du 08 JUIN 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 13 Rue du Champ aux Prêtres - ST APOLLINAIRE (21850) au 739 Chemin René Delseny - Las Bourguères - CERET (66400) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance
*AL212530822*

### BRIDA

**Société Civile Immobilière**
**au capital de 1.524,49 €**
**Siège social 37 avenue du 14 juillet**
**21300 CHENOVE**
**(anciennement 120 route de Beaune**
**21300 CHENOVE)**
**348 675 125 RCS DIJON**

Aux termes des délibérations de l'AGM du 30/04/2021, il résulte que le siège social a été transféré au 37 avenue du 14 juillet à 21300 Chenôve, à compter du même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis
*AL212530824*

### ALTAY FACADE

**EURL au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 14 Rue de l'Echelotte**
**21170 SAINT USAGE**
**802579011 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision de procès-verbal en date du 24 mai 2021, la gérance de l'EURL ALTAY FACADE a décidé de transférer le siège social du 2 rue du Pontreux 21170 LOSNE au 14 rue de l'Echelotte 21170 SAINT USAGE à compter du 24 mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La gérance
*AL212530828*

ACTIGEST S.A.R.L

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**FLORENCE FOUERE**
**SARL au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 10 rue du Vieux Collège**
**21160 MARSANNAY LA COTE**
**889 196 937 RCS DIJON-21000**

Aux termes d'une décision en date du 06/06/2021, gérante-associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue du Vieux Collège, 21160 MARSANNAY LA COTE au 8 Rue des Merles 71490 COUCHES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance
*AL212530832*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### SA ORECA
**Expertise Comptable**
**19 rue Delorme 03000 MOULINS**

### PHARMACIE LANCE

**SELARL de pharmaciens d'officine**
**au capital de 50 000 €**
**Siège social**
**8 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU**
**821 745 932 RCS DIJON**

AUGMENTATION DU CAPITAL
Par décision du 01/06/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 250 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 50 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 300 000 euros
Pour avis
*AL212530819*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA CÔTE D'OR

**Appel à Candidatures du 21/06/2021**
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**GURGY-LE-CHATEAU :** Parcelles en nature de terre et lande - Urbanisme : RNU
10 ha 90 a 10 ca
- En la charme: ZB-7(A)-7(BJ)-7(BK) - Entre deux voies: ZA-28(J)-28(K) - La combe du millery: ZH-26 - Le buisson grand four: ZD-22(J)-22(K) - Le fretois: ZB-26(A)-26(B) - Les brosses: ZI-43 - Les montants: ZI-11

**CLOMOT :** Pré, taillis, pâtures - Urbanisme : RNU
5 ha 36 a 20 ca
- Au bas du grain: C-291 - La pree: C-420(J)-420(K)-435(J)-435(K) - Sous les geneves de tanier: C-451(J)-451(K)-453 - Sur le paquier de conroy: C-286

**BENEUVRE :** Terres Urbanisme : RNU
2 ha 48 a 70 ca
- Crais thibault: ZD-21 - Le plain de chamee: ZK-20

**COURBAN :** Parcelles en nature de bois - Urbanisme : RNU
3 ha 93 a 85 ca
- Dessus de pisvin: ZO-95[124]-96[125]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/07/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
*AL212530856*

### PACTE ENERGIE NATIONAL

**SASU au capital de 1.000€**
**Siège : 4 petite rue Pouffier 21000 DIJON**
**814 997 557 RCS DIJON**

L'AGO du 15/05/2021 a modifié le capital de 1.000€ afin de le porter à 26.000€.
Statuts modifiés en conséquence. RCS DIJON
*AL212530843*

### DOMAINE JESSIAUME

**Société Civile d'Exploitation Agricole**
**à associée unique**
**Au capital de 7 545 000 €**
**Siège social : rue de la Gare**
**21590 SANTENAY**
**RCS DIJON 383 186 905**

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un procès-verbal en date du 21/06/2021, l'Associée Unique a décidé d'augmenter son capital social actuellement de 7 545 000 € d'un montant de 400 000 € par apport en numéraire, soit un nouveau capital social de 7 945 000 € divisé en 7 945 000 parts sociales de 1 € chacune. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.
*AL212530849*

## MODIFICATION DE STATUTS

### HELIOS CONSEIL

**Société à responsabilité limitée**
**transformée en société**
**par actions simplifiée**
**Au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 15 rue Robert Houdart**
**21121 FONTAINE LES DIJON**
**849 917 661 RCS DIJON**

TRANSFORMATION
Par décision du 06/04/2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5.000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par décision collective des associés. Mme. Dominique ROBINAT demeurant à 15, rue Robert Houdart – 21121 FONTAINE LES DIJON, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation et a été nommé Président.
Pour avis - La Présidence
*AL212530787*

FIDUCIAL SOFIRAL

**12 RUE LAMARTINE**
**BP 10077**
**NEVERS CEDEX 58028**

### GROUPE KREMER

**SARL au capital de 400 000 €**
**21 Bis rue de Malines 21000 Dijon**
**392 324 281 R.C.S. DIJON**

L'Associée unique a décidé le 31.03.2021 de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la Société CPB Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire et de M. Philippe BOUVEAU, Commissaire aux Comptes suppléant du fait du non-dépassement par le groupe des seuils définis par les dispositions de l'article D.221-5 du Code de Commerce.
Ainsi leur mandat a pris fin le 30 Septembre 2020.
Pour avis. La Gérance
*AL212530805*

### LES HAUTS D'AVORIAZ

**SAS au capital de 8 000 €**
**Siège social à GILLY LES CITEAUX (21640)**
**1 rue Grangier**
**487 979 478 RCS DIJON**

Les mandats de la société VEOLYS CONSEIL, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société SOCCAD LYON RHONE ALPES, Commissaire aux comptes suppléant ont pris fin le 30 avril 2021.
*AL212530807*

### CONFORT SYSTEM

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 15 000 euros**
**Siège social :**
**Zone Artisanale Maison Dieu**
**21220 FIXIN**
**448 514 729 RCS DIJON**

Aux termes de décisions du 14 juin 2021, l'associé unique a décidé (i) de transférer le siège social de la Zone Artisanale Maison Dieu à FIXIN (21220), au 36 B Rue de la Vigne au Roy à BEVY (21220), à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, (ii) que la Société aura pour objet social à compter de cette date les activités de commande de prise de vue en intérieur, studio et extérieur (Reportage mariage, reportage évènementiel, reportage publicitaire, corporate, portrait, packshot, photos d'art, ), la vente d'image sous toutes formes, la vente d'encadrements, de cadres, cartes postales, souvenirs et autres objets décoratifs, la facturation de droits d'auteur, la location de matériel photographique, la facturation de retouche en post-production, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, (iii) de remplacer à compter de cette date la dénomination sociale « CONFORT SYSTEM » par « Marc SANCHEZ Photographe », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis Le Président
*AL212530810*

### SETP HOLDING

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 3 000 000 euros**
**Siège social : Route de Villers-la-Faye**
**21700 COMBLANCHIEN**
**504 793 027 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 7 mai 2021 a décidé de compléter l'objet social afin de le préciser d'activités déjà mentionnées et exercées et ainsi modifié la rédaction de l'article 2 des statuts. Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2021, et du certificat de dépôt des fonds établi le 12 mai 2021 par la banque CIC LYONNAISE DE BANQUE, et du procès-verbal des décisions du Président du 20 mai 2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 461 500 euros par émission de 923 actions nouvelles de numéraire, et porté de 3 000 000 euros à 3 461 500 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié (Ancienne mention : Le capital social est fixé à 3 000 000 euros | Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 3 461 500 euros). Pour avis Le Président
*AL212530813*

### ESC DIJON-BOURGOGNE

**SA au capital de 10388000 €**
**Siège social : 29 Rue Sambin**
**21000 DIJON**
**823945753 RCS de DIJON**

Directoire du 30/04/2021, il a été décidé au 01/05/2021 :
- Le Directoire en date du 30/4/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 60000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 10448000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
- Suite au remplacement des représentants permanents de deux membres du conseil de surveillance (CEBFC et BPBFC), le conseil de surveillance a entériné le 29/3/2021 l'intégration comme membres du conseil de surveillance à compter du 1/5/2021 de Jérôme Ballet, demeurant 1 chemin de la Concorde 69130 Ecully, à la place de J-P Deramecourt, et de Jean-Paul Julia, demeurant 1 place St-Michel 21000 Dijon, à la place de Bruno Duchesne.
Mention au RCS de DIJON
*AL212530821*

### SAS ENGLISH VILLAGE

Le 15/06/2021 l'AGO de la SAS ENGLISH VILLAGE, capital de 108 185€, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON, 439 123 415 RCS DIJON a désigné en qualité de Président à la même date la SARL DC DEVELOPPEMENTS, capital de 560 900€, à la même adresse 519 110 985 RCS DIJON, en remplacement de la société DC DEVELOPPEMENT TWO, démissionnaire.
*AL212530823*

### A LA BONNE VOTRE

**société à responsabilité limitée**
**au capital de 2.500 €**
**Siège social : 6 Place du Murger**
**21190 MEURSAULT**
**842.206.468 RCS DIJON**

Aux termes de l'AGE du 05/10/2020 :
- les associés ont pris acte de la démission de M. Sylvain REVERCHON de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement,
- le capital a été réduit de 2.500 euros pour le ramener de 5.000 euros à 2.500 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 parts sociales. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés ont conséquence.
- Ancienne mention : 5.000 euros.
- Nouvelle mention : 2.500 euros.
RCS DIJON.
*AL212530826*

### HOLDING KIMURA

AVIS DE MODIFICATION
Le 12 mai 2021, l'associé unique de la SAS « HOLDING KIMURA » au capital de 257.000€, siège social à DIJON (21000) 11B, boulevard Voltaire 880 029 400 RCS DIJON, a décidé d'étendre l'objet social à l'achat et la vente au détail de vins. OBJET SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet, NOUVELLES MENTIONS : Prise de participation dans toutes sociétés, quels que soient leur forme et leur objet ; achat et vente au détail de vins.
*AL212530845*

Notaires

**SCP David BELOU**
**Véronique VARLET –**
**Guillaume LORISSON**
**Charles-Alban PRIEUR –**
**Clémentine BAILLY – Notaires**
**1 Place de L'Europe – Simone Veil**
**21000 DIJON**
**Bureau annexe :**
**25 avenue de Sprendlingen**
**21110 GENLIS**

### SCI DE DAME ALIX

**Société civile au capital de 69 821,65 €**
**Siège social : 11 rue Pierre Larousse - DIJON**
**R.C.S DIJON 381 070 200**

Aux termes d'une AGE du 14/03/2021, les associés de la sté SCI DE DAME ALIX, ont décidé la nomination en qualité de nouveaux cogérants de M Vincent André FAIVRE, dmt à SELONGEY 28 route de Boussenois ; et de M Christian Pierre FAIVRE, dmt à DIJON 11 rue Pierre Larousse ; et le transfert du siège de la sté de TALANT 15 C Boulevard Leclerc, à DIJON 11 rue Pierre Larousse.
Aux termes d'une AGE en date du 20/03/2021, les associés ont pris acte de la démission à compter dudit jour, de la démission de Mme Suzanne Lucienne Joséphine GARRIER, veuve FAIVRE.
La gérance
*AL212530852*

### GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE EMILE DUVAL

**par sigle GFA EMILE DUVAL**
**Groupement Foncier Agricole -**
**au capital de 819 675 euros**
**Siège social : 3 C rue du Tribunal -**
**Résidence St-Etienne - 21200 BEAUNE -**
**421 262 254 RCS DIJON**

Aux termes de décisions en date du 07/06/2021, l'associé unique a décidé :
- de supprimer la variabilité du capital social ; celui-ci étant fixé à la somme de 819 675 euros.
- de transférer le siège social du « 3 C rue du Tribunal - Résidence St-Etienne - 21200 BEAUNE » au « 45 route de Verdun - 21200 BEAUNE », à compter du 7/06/2021.
Pour avis - Le Gérant.
*AL212530855*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### CENTREPOT

**SCI au capital de 1.600€**
**Siège : 4 av de la 1ère Armée - 21000 DIJON**
**343 285 482 RCS DIJON**

L'AGM du 15/06/2021 a nommé Gérant la société VASCO, SAS au capital de 2.678.648€, sise 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON, 384 098 299 RCS DIJON, en remplacement de M. Roland VASSARD. RCS DIJON.
*AL212530808*

**ANNONCES LEGALES**
**legales@terres-de-bourgogne.net**

### UNI-TERRE

**SCI au capital de 1 200 €**
**domiciliée 1 rue de la Chapelle**
**21130 VILLERS LES POTS**
**et immat. RCS DIJON n° 803 159 342**

Aux termes d'une délibération en date du 16/10/2019, l'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Éric GARNAUD de ses fonctions de gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la Gérance.
*AL212530812*

### AVIS

**LABRUPROD**
**Société à Responsabilité Limitée**
**à associé unique au capital de 5.000 €uros**
**Siège social : Avenue Amiral Chabot**
**Zone Technoport**
**21250 PAGNY-LE-CHATEAU**
**813 614 914 RCS DIJON**

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 20 Janvier 2021 :
Madame Cécilia BLANCHOT née BON demeurant à LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR (71310) 807 rue du Lomeau, a été nommée cogérante de la société, à compter du 1er Février 2021.
Pour avis,
*AL212530829*

### SARL AM CONTROLE TECHNIQUE

**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : Rue Lauterbach**
**21600 LONGVIC**
**522 731 819 RCS DIJON**

Par décision du 16/06/2021, les associés ont pris acte de la démission de M. Alain MAREK de ses fonctions de gérant à compter du même jour et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveaux cogérants M. Rémi AMBROSIONI, demeurant 10 rue de Besançon - 21000 DIJON et M. Gilbert AMBROSIONI demeurant 3 Impasse Pastey - 21110 IZEURE pour une durée illimitée à compter du 16/06/2021.
Pour avis. La Gérance
*AL212530838*

## NON DISSOLUTION

ACTIGEST S.A.R.L

### AVIS

**JIP TOURS**
**SAS au capital de 20 000 euros**
**Siège social : 73 rue Monge,**
**21000 DIJON**
**451 702 054 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 37/07/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS Le Président
*AL212530837*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### BEAUNE AUTO SERVICE

**SARL au capital de 40.000 euros**
**Siège social**
**4 boulevard Bretonnière - 21200 Beaune**
**421 067 182 RCS DIJON**

L'AGE du 31 mai 2021 a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 mai 2021, nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Philippe MARECHAL demeurant 5 impasse du Moulin de Nantilles, 21640 Gilly les Cîteaux et fixé le siège de la liquidation au 5 impasse du Moulin de Nantilles, 21640 Gilly les Cîteaux. En conséquence il est mis fin aux fonctions du Gérant M. Jean-Philippe MARECHAL.Modification au RCS de Dijon.
*AL212530801*

### SAINT CHANCE

L'AGE de SAINT CHANCE, SARL au capital de 1 000€, 2 Av Franklin Roosevelt, 21000 Dijon, 853 705 549 RCS Dijon, a approuvé, le 31/12/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr TOMBARELLE Sébastien, 53 Rue Du 26e Dragon, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 31/12/2020.
Mention au RCS de Dijon
*AL212530806*

### SCI FONTAINE DE SAVOIE

Avis
SCI Au capital de 70 000 euros Siège social : 19 rue de Savoie FONTAINE LES DIJON - 753 119 502 RCS DIJON, l'AGE du 31.12.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Hélène RODRIGUEZ (19 rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON) pour toute la durée de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 15 rue Robert Folz 21000 DIJON, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur.
*AL212530834*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

**EURL LA PETITE REINE**
**Au capital de 5.000 €**
**Siège social : 4 rue Vauban**
**21000 DIJON**
**539 685 354 RCS DIJON**

Aux termes d'un acte SSP du 30/04/2021, Mme Florence LAMY a décidé la dissolution anticipée de l'EURL LA PETITE REINE et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
Mme Florence LAMY dmt 27 rue du Faubourg St Nicolas à BEAUNE (21200) devient liquidateur à compter de cette même date.
La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.
Mme Florence LAMY, liquidateur, possède les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.
Pour avis et mention
Le liquidateur. *AL212530835*

## AVIS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARTICULIERE DIJON JOUVENCE - SCI - Au capital de 1 524 euros - Siège social : 19, rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON, 331 577 452 RCS DIJON : l'AGE du 31.12.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2020 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Hélène RODRIGUEZ (19 rue de Savoie 21121 FONTAINE LES DIJON) pour toute la durée de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 15 rue Robert Folz 21000 DIJON, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON.
Pour avis Le Liquidateur.
*AL212530836*

**4 rue des Fromentaux**
**21121 AHUY**

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI CAMBODGE 21.
Forme : SCI en liquidation.
Capital social : 10.000 euros.
Siège de liquidation : 221 rue Ste Catherine, 33000 BORDEAUX.
453 569 790 RCS DIJON.
Aux termes de l'AGE en date du 21 juin 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur.
*AL212530854*

## SOCIETE G. BLIGNY

**SAS au capital de 80 000 euros**
**Siège social**
**34 rue d'Alsace, 21200 BEAUNE**
**517 120 176 RCS DIJON**

L'AGE du 30 mars 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jacques BLIGNY, demeurant 101 rue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés 101 rue des Blanches Fleurs – Résidence la Californie – 21200 BEAUNE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
*AL212530816*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 juin 2021, à Chevigny St Sauveur.
Dénomination : MS.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 5 D rue du Point du Jour, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.
Objet : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes..
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1800 euros divisé en 100 actions de 18 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Slimane MEZIAB 5 D rue du Point du Jour 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.Le Président
*AL212530809*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS du 14/06/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CTA DU MOUESSE
Siège social : 104 Faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS
Objet : Réalisation de contrôle technique destinés aux automobiles, 'deux roues' et autres engins motorisés ou non au sein d'un établissement chargé de vérifier le bon état de marche et l'état satisfaisant d'entretien des véhicules légers (moins de 3.5 tonnes) ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Gérance : Jonathan PARENT, demeurant 7 rue du Petit Bois – Le Crot Guillot 58400 Varennes-Lès-Narcy
Immatriculation : Au RCS de NEVERS
Pour avis, le gérant
*AL212530811*

## AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à OUGES du 10/06/2021, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ZÉLÉMA
Siège : Aux Carottes Est, 21600 OUGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 7 000 euros
Objet : gestion, acquisition, vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, et les droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, animation effective de ses filiales, participation à la politique du groupe et de ses filiales, délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers, prestation de conseil, achat, vente, propriété, administration, gestion de tous biens et droits immobiliers, participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession des actions de l'associé unique est libre.
Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Hervé LACHAUME, demeurant 2 ruelle Saint Antoine, 21550 LADOIX SERRIGNY.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS. Le Président
*AL212530818*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société en date du 04/06/2021 présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **DATACRATIE**
Forme : société à responsabilité limitée.
Capital : 5.000 €.
Siège social : 4, rue Albert Thibaudet, 21000 DIJON.
Objet : prestations de conseils, accompagnement et réalisation de solutions informatiques auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.
Durée : 99 années.
Gérance : M. Erwan RETIERE demeurant 11, rue de l'Abbé Camozy, 34830 CLAPIERS.
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis.
*AL212530827*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 15/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : **L'ABC de la Cure**
Siège social : 14 rue de la Combe - 21700 CORGOLOIN.
Objet social : l'acquisition, la vente, la construction, l'administration, la gestion, la location meublée ou non de tous biens et droits immobiliers ainsi que la fourniture de toutes prestations pouvant s'y rattacher.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Mme Christine DESERTAUX, demeurant 14 rue de la Combe - 21700 CORGOLOIN, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis - La Gérance
*AL212530839*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/06/2021 à Fragnes-la-Loyère, il a été constitué une EURL dénommée : THOT LEARNING
Capital : 4000 €
Siège social : 14i rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON
Objet social : la formation professionnelle ainsi que tout type d'études, audits et conseils réalisés auprès de différents publics.
Gérance : M Benoît DRILLIEN demeurant 3D rue du Bourg, 71530 Franges-la-Loyère
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon
*AL212530842*

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS**
**14 rue Jean de Cirey**
**21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 15 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MERRAIN DU CHAMBERTIN Siège : Lieu-Dit Le Portail 21250 POUILLY-SUR-SAONE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Maturation et séchage de bois ; Fabrication en propre, en sous-traitance ou en façonnage, et négoce, de tonneaux, de douelles et de fonds pour tonneaux, de merrains et autres produits en bois destinés aux vins ou non, et plus généralement sciage et rabotage du bois et toutes activités liées à l'exploitation forestière.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Laure BONIN, demeurant 32 rue Jean Jaurès 21160 COUCHEYLa Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président.
*AL212530844*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHATILLON SUR SEINE du 17/05/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL unipersonnelle
Dénomination sociale : AUTO ECOLE KARLAND
Siège social : 6 Rue de la libération, 21400 CHATILLON SUR SEINE
Objet social : Activité d'enseignement de la conduite de tus véhicules à moteur terrestre et maritime et l'éducation de la sécurité routière
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Jérémie LAGHOUATI, demeurant 5 Impasse des Chenevières 52000 VILLIERS LE SEC,
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
*AL212530846*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/06/2021 à IS SUR TILLE, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : OPTI IMMO CONSEIL. Siège : 3 Impasse Faubourg de la Tour, 21120 IS SUR TILLE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 2 000 euros. Objet : Toutes prestations de services dans le domaine de l'immobilier notamment de conseil, de formation, d'assistance à maitrise d'ouvrage, de transactions immobilières, à destination de toutes personnes, qu'il s'agisse de professionnels, de collectivités locales, de particuliers, etc. La fourniture de tous concours d'ordres administratif, commercial, technique et financier en vue d'aboutir à des transactions immobilières, et notamment l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autre de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, par tous moyens, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles ou dans toutes sociétés pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. David VAUTIER, demeurant 3 Impasse Faubourg de la Tour, 21120 IS SUR TILLE. POUR AVIS. Le Président
*AL212530851*

## NIÈVRE

## SUCCESSION

## SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 8 mars 2021 de Monsieur Gaston Emile GUILLERAND, né à EPIRY (58800) le 26 avril 1929, veuf de Madame Jacqueline Germaine Marie COULON, et non remarié, demeurant à NEVERS (58000) 26 rue des Petites Carrières, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.
Pour avis
*AL582530831*

## SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 23 mars 2021 de Madame Martine Arlette Marie LÉCUYER, née à NEVERS (58000) le 15 novembre 1937, veuve de Monsieur
Pierre Marie Bernard BOUDRY, et non remariée, demeurant à NEVERS (58000) 10 rue de
Lourdes, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.
Pour avis
*AL582530837*

**OFFICE NOTARIAL**
**DU VAL CHARITOIS**
**Notaires, 37 ter avenue**
**du Maréchal Leclerc**
**58400 LA CHARITE SUR LOIRE**

## AVIS DE SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 28 octobre 2016, et d'un codicille en date du 24 Février 2018, Mme Lucienne Albina JACQUEY, née CALEBROUSSE, demeurant à 4 route de Maizières 58150 Garchy, le 1 juin 1921, (70800) Dampierre les Conflans, décédée à COSNE SUR LOIRE, le 28 avril 2021 (58), veuve de M. Louis JACQUEY, a institué un légataire universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET , 37 ter avenue du Maréchal Leclerc 58400 La Charite sur Loire, le 15 juin 2021.
L'opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, dans le mois suivant la réception de la copie authentique accompagnée d'une copie du testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Valérie CLERGET
*AL582530843*

## NOMINATION

## SASU BERNARD

**SASU au capital de 1.000 €**
**Siège : CENTRE D AFFAIRES CAMPUS**
**2 RUE DES MINOTIERS**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**
**891800658 RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGE du 01/06/2021, il a été décidé de:
- nommer Président M. DUMAN Bilal 25 avenue de verdun apt 10 18100 VIERZON en remplacement de M. KURNAZ ALI démissionnaire.
Mention au RCS de NEVERS
*AL582530827*

## SEQUENCIAL

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 2.000 €**
**Siège : 23 Rue du Clair Vallon**
**58160 SAUVIGNY LES BOIS**
**894684620 RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGE du 26/04/2021, il a été décidé de:
- nommer Associé Mme CLAUSS Caroline 28 vieux chemin de grenade 31700 BLAGNAC en remplacement de la société ED PATRIMOINE représentée par M. DUBOIS ERIC démissionnaire.
- nommer Président M. BAUDOIN David 23 rue du clair vallon 58160 SAUVIGNY LES BOIS en remplacement de M. DUBOIS ERIC démissionnaire.
- nommer Directeur général Mme CLAUSS Caroline 28 vieux chemin de grenade 31700 BLAGNAC en remplacement de M. BAUDOIN DAVID en fin de mandat.
Mention au RCS de NEVERS
*AL582530839*

## TRANSFERT DE SIÈGE

## SCI LE PETIT VARENNES

**Société Civile au capital de 3.000 €**
**Siège Social : 2 B rue du 8 mai**
**58320 POUGUES LES EAUX**
**434 356 523 R.C.S. NEVERS**

L'assemblée générale extraordinaire du 09 juin 2021 a décidé de transférer le siège social de « Le Margat » - 58320 PARIGNY LES VAUX au 2 B rue du 8 mai – 58320 POUGUES LES EAUX.
Pour avis, la gérance
*AL582530838*

## MODIFICATION DE CAPITAL

## LE REG ' MARIE

**SARL au capital de 1000 €**
**Siège social : Route de Paris**
**58240 Chantenay-Saint-Imbert**
**532 635 349 RCS de Nevers**

L'AGE du 05/11/2020 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 1000 Euros, à 600 Euros.Modification au RCS de Nevers
*AL582530761*

## S.C.E.A. CANTIN

**Société Civile d'Exploitation Agricole**
**Au capital de 361 670,50 Euros**
**Siège social: Neuvilotte**
**58440 LA CELLE SUR LOIRE**
**RCS NEVERS n° 388 610 156**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2021, il a été décidé la diminution du capital de la société :
Ancienne mention : 361 670,50 euros
Nouvelle mention : 90 417,51 euros
Pour avis
*AL582530814*

## BEBOODA

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5.000 €**
**Siège social : Pierre Ecrite**
**58230 ALLIGNY-EN-MORVAN**
**822 778 676 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 21 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital de 1.000 € pour le ramener à la somme de 4.000 €, à compter du 25 mai 2021.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
La gérance.
*AL582530822*

## LBA INVEST

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 144.000 euros**
**Siège social: Z.A.C. de Marzy**
**Centre Commercial Carrefour**
**58180 MARZY**
**RCS NEVERS : 788 923 308**

Augmentation de capital
Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2020
Ancienne mention : 144.000 euros
Nouvelle mention : 169.600 euros
Pour avis
*AL582530832*

## ADDITIF

## SOYEZ FRERES

Additif à l'annonce n° 528346 parue le 21 mai 2021 dans Terres De Bourgogne relatif à la société SOYEZ FRERES. **Mention additive : Marie-Christine SOYEZ conserve son mandat d'administrateur.**
*AL582530819*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Maître Sylvia JOUMIER**
**Notaire à Lucenay-les-Aix**
**(Nièvre)**
**2, route de Dornes**

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Information préalable**
**(article 1397 al 3 du c.civ.)**

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY LES AIX (58380), office notarial n° 58010, le 14 juin 2021, Monsieur Sébastien, GIRARDET et Madame Adeline Maria, LHUGNOT, son épouse, demeurant ensemble à SAINT GERMAIN CHASSENAY (58300)Domaine de St Loup, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Michel RODA notaire à LUCENAY LES AIX (58380) le 29 juillet 2013 préalable à leur union célébrée à la Mairie de COSSAYE (58300) le 24 août 2013 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) où il est fait élection de domicile. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.
*AL582530830*

## MODIFICATION DE STATUTS

**Etude de Maître**
**Jean-Baptiste DUPY**
**Notaire associé à AUTUN**
**(Saône-et-Loire)**
**16 Rue de l'Arquebuse.**

## SAS PARASOLERIE GUY DE JEAN

**capital 360.000,00 €,**
**siège social**
**La Croix d'Arnay 58200 DONZY**
**RCS CHALON SUR SAONE**
**SIREN 621880509**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN, le 17 avril 2021 enregistré à SPFE MACON1 le 30/04/2021, il a été procédé aux modifications suivantes :
- Démission de Monsieur Pierre DE JEAN de sa fonction de Président de la SAS PARASOLERIE GUY DE JEAN, sus dénommée, à effet du 17/04/2021 et nomination de Monsieur Michaël RENAUD comme Président à effet du 17/04/2021.
- Démission de Madame Marie-Catherine FLEUR épouse DE JEAN de sa fonction de Directeur Général de la SAS PARASOLERIE GUY DE JEAN à effet du 17/04/2021. Il n'est pas nommé de nouveau Directeur Général.
POUR AVIS ET MENTION
Me Jean-Baptiste DUPY
*AL582530818*

ALPHA EXPERTS

## LANSSENS P

SAS au capital de 3000 €. Siège social : 34 boulevard du Grand Pré des Bordes - ZAC Les Grands Champs, 58000 Nevers. 851 953 547 RCS de Nevers. L'AGE du 30/04/2021 a décidé, à compter du 01/05/2021, de : - Transférer le siège social de la société Domaine de Creissel - Rue Alfred Chauchard, 11100 Narbonne - Modifier l'objet de la société qui devient : gérance d'un magasin BABOU et/ou B&M Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Narbonne
*AL582530828*

## SCM EQUINOXE

**Société civile de moyens**
**au capital de 914,69 €**
**Ancien siège social**
**3, rue Jean Jaurès – 58160 IMPHY**
**Nouveau siège social**
**2, rue Jacques Adenot – 58160 IMPHY**
**425 064 086 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 30/04/2021, les associés ont décidé :
- de transférer à compter du 02/04/2021 le siège social sis à IMPHY (58) du 3, rue Jean Jaurès au 2, rue Jacques Adenot et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- de nommer à compter du 01/05/2021 Mme Floriane BLONDEAU dt à MONTIGNY AUX AMOGNES (58) – 10, Chemin du Carrage – « Meulot » aux fonctions de co-gérante en remplacement de Mme Nathalie COLLOMB décédée.
*AL582530834*

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

## A2M'PRINT

**Société Par Actions Simplifiée**
**au capital de 3 000 €**
**Siège social**
**3 Quai de la Jonction. 58000 NEVERS**
**891 445 207 RCS NEVERS**

L'AGM du 08/06/2021 a décidé, à compter du même jour, de: - nommer en qualité de directeur général : Monsieur Mehdi BEROUADJI, demeurant à NEVERS (Nièvre) 13 Rue Jean Desveaux et Monsieur Geoffrey JOLLET, demeurant à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) 41 Rue de Volleron. - d'augmenter le capital social d'une somme de 3 000 €, pour être porté de 3 000 € à 6 000 €, par souscription en numéraire.
*AL582530835*

**Société d'Avocat GILBERT MARTIN**
**14 rue Georges Dufaud**
**58000 NEVERS**

## MEUBLES JEAN-MARIE GUYOT

**Société Anonyme**
**au capital de 39.000 euros**
**Siège social : 14 rue Georges Dufaud**
**58000 NEVERS**
**571 880 129 RCS NEVERS**

L'article L.823-2-2 du Code de Commerce

ayant supprimé l'obligation pour les sociétés ne dépassant pas certains seuils de désigner un commissaire aux comptes, les actionnaires consultés par écrit le 1er juin 2021 ont décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat arrivant à son terme du commissaire aux comptes la société ETC AUDIT.
Pour avis,
Le Conseil d'Administration

*AL582530842*

Alciat-Juris
Société d'avocats

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS**
**Me Arnaud SARLAT**
**Siège Social**
**BOURGES - 4 rue Porte Jaune**
**Cab. Sec.**
**VIERZON -**
**5 ter rue de la Gaucherie**
**NEVERS - 6 rue Hoche**

## RG CONSEILS

**SAS transformée en SARL**
**Au capital de 500 000 euros**
**Siège social**
**6 rue Hoche - 58000 NEVERS**
**R.C.S. NEVERS 393 036 199**

AVIS DE TRANSFORMATION
Il ressort des Décisions de l'associé unique du 1/06/2021, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SAS
Président : M. Benoît NEYRAND, né à ROANNE (42) le 10 Février 1985, demeurant à NEVERS (58000), 5 rue du Sort, de nationalité française.
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de la même année.
NOUVELLES MENTIONS A CPTER DU 1/06/2021:
Forme : SARL
Gérant : M. Benoît NEYRAND, sus nommé et domicilié
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : idem
Pour avis,

*AL582530812*

## CESSION

## CESSION

Suivant acte reçu par Maître David CHESNOY, notaire à GIEN (Loiret), 15 rue Louis Blanc, le 08 juin 2021, a été cédé :
Par :
La Société dénommée BOISFLEURY, Société par actions simplifiée au capital de 264000 euros, dont le siège est à TRACY-SUR-LOIRE (58150), 5 rue de Breugnon Boisfleury,
identifiée au SIREN sous le numéro 691880207 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A :
La Société dénommée LAITERIE DE BOISFLEURY, Société par actions simplifiée au capital de 80000 euros, dont le siège est à TRACY-SUR-LOIRE (58150), 5 rue Breugnon Boisfleury,
identifiée au SIREN sous le numéro 898480009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasins et par tournées sis à TRACY SUR LOIRE (58150), 5 rue de Breugnon, lui appartenant, connu
sous le nom commercial LAITERIE DE BOISFLEURY, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 691880207.
Moyennant le prix principal de CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (151.000,00 EUR).
Entrée en jouissance : 08 juin 2021
Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître JACOB, 14 rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour unique insertion
Le notaire

*AL582530762*

## CESSION

Aux termes d'un acte authentique en date du 12/05/2021 enregistré le 07/06/2021 au SPFE de NEVERS, dossier n°2021 00022137, référence n°5804P01 2021 N 00295 Mme SAIZ Marie-Carmen demeurant 48, Rue André Henriat 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES a cédé à la société LES FLOTS DE L'ARCH SARL au capital de 5000 € située 209B, Route de Lyon 58000 CHALLUY immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 898406657le fonds de commerce de Location de bateaux sis et exploité au Port de Plagny 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE. L'entrée en jouissance a été fixée au 12/05/2021. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 375000 € . Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Rogny Les Sept Ecluses.

*AL582530817*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## SCI ADJD

**Société civile immobilière**
**Capital : 3.000,00 €**
**Siège social: La bouchonne**
**58140 POUQUES-LORMES**
**SIREN n°831.870.092 - RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGE du 29 mai 2021, il a été décidé de nommer Julien Olivier DELIZE, demeurant à LA SEYNE SUR MER (83500), 12 avenue Docteur Mazen en qualité de gérant en remplacement d'Audrey Marie DELIZE à compter du 29 mai 2021 pour une durée illimitée.
Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58000).
Pour avis. Le gérant

*AL582530758*

## NON DISSOLUTION

## CHARRIER

**Société À Responsabilité Limitée**
**au capital de 5 000.00 €uros**
**Siège social : 5 Allée des Sources**
**58150 SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN**
**513 922 864 RCS NEVERS**

NON DISSOLUTION STÉ
Aux termes de l'AGE du 29/09/2020, l'assemblée générale de la SARL CHARRIER, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Pour avis,

*AL582530813*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI ANICO**
**SCI au capital social de 100 euros**
**Siège social : 12 Rue de Cambournac**
**18700 AUBIGNY SUR NERE**
**R.C.S. 530 943 521**

Le 07.05.21, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Annie BRIAUD demeurant 12 rue de Cambournac - 18700 AUBIGNY SUR NERE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 Rue de Cambournac - 18700 AUBIGNY SUR NERE.
Pour avis.

*AL582530661*

## PARC DE LA LOIRE

**SCI au capital social de 1500 euros**
**Siège social : 5 IMP DE LA LICOTTE**
**58200 COSNE SUR LOIRE**
**SIREN 888 495 991 RCS NEVERS**

Par décison des associés en date du 29/04/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, à compter du 15 décembre 2020. M. YANN PANATIER demeurant 5 IMPASSE DE LA LICOTTE 58200 COSNE SUR LOIRE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du siège social de la société, adresse où doit être envoyée la correspondance. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

*AL582530704*

## BETTY BOOTS CHAUSSEUR

**SARL au capital de 10 000 €**
**Siège social : 13 quai de Loire 58300 DECIZE**
**Siège de liquidation**
**21 route de Cossaye**
**58280 LUCENAY LES AIX**
**499 164 101 RCS NEVERS**

Le 04.06.2021, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Béatrice PROST BRESSON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

*AL582530720*

## SAS REFLECTANCE

Dénomination sociale : SAS REFLECTANCE
Forme : SAS en liquidation
Siège social : 11 RUE DU MARGAT – 58400 CHAULGNES
Capital social : 10 000 euros
Numéro SIREN : 840 842 967 RCS de Nevers.
Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/06/2021 la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/06/2021 et sa mise en liquidation amiable. Ludovic MADAMET demeurant à La Tolonne, 25 rue des Artistes – 58400 Chaulgnes a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au à La Tolonne, 25 rue des Artistes – 58400 Chaulgnes, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis et mention.

*AL582530744*

## ARCHAMBAULT CONSEIL

**Société à responsabilité limitée**
**à associé unique**
**au capital de 7 200,00 €**
**Siège social**
**Bonaré, 58230 DUN-LES-PLACES**
**403 912 157 RCS NEVERS**

Suivant décision de l'associé unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. A été nommée liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Claude MARIE demeurant 10 rue du Docteur Roux, 75015 PARIS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Bonaré, 58230 DUN-LES-PLACES, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

*AL582530833*

## SA ORECA
## Expertise Comptable
## 19 rue Delorme 03000 MOULINS

## AVIS

**SCM KINE 2000**
**RCS NEVERS 424.616.811**
**Société civile de moyens**
**au capital de 1 500 euros**
**Siège social et de liquidation :**
**1 bis rue des Tailles- 58000 NEVERS**

L'A.G. réunie le 12/04/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eric EYMERY, demeurant 7 Rue Pierre Chevenard 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/03/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au R.C.S.
Pour avis - Le Liquidateur.

*AL582530840*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

La SASU GAÏASOL a été constituée. Capital: 2000 € Siège: 119 Avenue De Verdun 58300 Decize Objet: Ingénierie, etudes techniques Durée: 99 ans Président: Peyrichout Loic, 39 Route Des Bruyères De Crécy 58300 Decize . La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS: NEVERS

*AL582530732*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUTHENAY UXELOUP en date du
10 Juin 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SASU JEAN MAENHOUT,
SIEGE SOCIAL : 27 avenue du Général de Gaulle à NEVERS (Nièvre)
OBJET : l'activité d'expertise agricole et foncière, immobilière; toutes prestations
de services intellectuelles; et d'une façon générale, toutes opérations commerciales,
industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles sont compatibles avec les dispositions régissant le port du titre d'Expert Foncier et Agricole (Articles L. 171 et suivants du Code Rural et de la Pèche Maritime).
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 5 000 euros
PRESIDENT : M. Jean MAENHOUT, demeurant LA GARE, LUTHENAY-UXELOUP
(Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président

*AL582530741*

ALPHA EXPERTS
**NEVERS - BOURGES**

## MEH ENERGIES

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 07/06/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : MEH ENERGIES, SIÈGE SOCIAL : 109 Faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS. OBJET : Commercialisation et installation (en sous traitance) de tous matériels techniques destinés à l'économie d'énergie, éolienne, pompe à chaleur, de menuiserie pvc, bois, alu, isolation de combles, traitement de l'eau, système de ventilation, poêle à granulé et bois , rénovation général de l'habitat, installation électrique, ravalement de façade, plomberie, petite maçonnerie, traitement de toiture et traitement de charpente. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 9 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas. PRÉSIDENT : Monsieur Geoffrey JOLLET, demeurant 41 Rue de Volleron, COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre), DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Mehdi BEROUADJI, demeurant 13 Rue Jean Desveaux, NEVERS (Nièvre), et Monsieur Malik KHELOUFI, demeurant 4 Impasse Hippolyte Pigalle, NEVERS (Nièvre), IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL582530747*

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **SASU GUTA**
Forme juridique : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 100,00€
Siège social : Le Relais de Chasse 1 place de l'église 58240 Chantenay St Imbert
Objet : Location de chambres d'hôtes
Président : Monsieur ROBERT-DANTHONY Laurent
Le Relais de Chasse
1 place de l'église
58240 Chantenay St Imbert
Durée : 99 ans
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : NEVERS

*AL582530759*

## LE DOMAINE DU BOIS DU LOUP

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 5.000 euros**
**Siège social : Les Gueniffets**
**58 230 SAINT AGNAN**

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé en date du 14/06/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LE DOMAINE DU BOIS DU LOUP
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 5.000 euros
SIEGE : Les Gueniffets, 58 230 SAINT-AGNAN
OBJET : Restauration, Hôtellerie, débit de boisson, traiteur, vente de plats à emporter
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
PRESIDENT : Monsieur Jérôme BUGNON, demeurant Les Gueniffets, 58 230 SAINT-AGNAN
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

*AL582530760*

Notaires
**Office Notarial du Val Charitois**
**Notaires associés**
**Siège**
**37 ter avenue Maréchal Leclerc**
**BP 47**
**58402 La Charité sur Loire Cédex**

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Emmanuel CLERGET, en date du 11 mai 2021, à LA CHARITE SUR LOIRE.
Dénomination : SCI LOÉ.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : Les Broussailles, 58400 MESVES SUR LOIRE.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Montant des apports en numéraire : 500 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..
Gérant : Monsieur Frédéric QUENEHEN, demeurant 3 avenue de la Gare, 58400 La Charite sur Loire
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.
Pour avis.

*AL582530815*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PRIMA INVEST
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 3 000 000 €
Siège social : 25, Route de Lyon – 58000 CHALLUY
Objet social : Prestations de mise à disposition à titre onéreux de locaux meublés avec fourniture du petit-déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture du linge de maison et réception de la clientèle et d'une manière générale à l'activité de parahôtellerie - Acquisition, propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : La société PRIMA sise à CHALLUY (58) – 199 Ter, Route de Lyon (535 328 769 RCS NEVERS)
Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL582530816*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Juin 2021, il a été constitué une EURL dénommée:
REVETEMENTS NIVERNAIS
Objet social : Maçonnerie, carrelage, couverture, isolation
Siège social : 3 rue du village Sauvigny 58800 MARIGNY SUR YONNE
Capital : 2 000 euros
Gérance : M Jérémy MEUNIER demeurant 3 rue du village Sauvigny 58800 MARIGNY SUR YONNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

*AL582530821*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2021 il a été constitué une SAS dénommée:
**TIPSIP BREWING**
**Sigle:** TSPB
**Nom commercial:** TIPSIP BREWING
**Siège social:** 27 impasse des chassois hameau de bonnetré 58140 BRASSY
**Capital:** 100 €
**Objet:** La fabrication de bières et de toutes autres boissons alcoolisées ou non, la distribution et le commerces de boissons, en vente à emporter ou non
**Président:** DUTERTRE Robin 14 rue du lieutenant heitz 94300 VINCENNES
**Directeur Général:** M. PEPE Nicola 9 rue pache 75011 PARIS
**Transmission des actions:** Actions librement cessibles entre associés uniquement.
**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

*AL582530823*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 28/05/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
**Raison sociale :** MG-CONSEILSRENO
**Capital social :** 1 500 euros.
**Siège social :** 18 Les Oudilles 58300 SAINT GERMAIN CAHSSENAY
**Objet :** Consultant en bâtiment neuf et en rénovation pour les aménagements intérieurs et extérieurs : réalisation de devis, de chiffrage et mise en relation des différents intervenants.
**Président :** Monsieur Maxime GAGNEPAIN Demeurant 18 Les Oudilles Route de Moulins 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY, né le 26 Août 1993 à DECIZE (Nièvre), de nationalité française
**Clause d'Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
**Clauses d'agrément :** les actions sont librement cessibles uniquement entre actionnaires.
**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58)

*AL582530824*

Cabinet Banse

## H2C

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 15, rue Marie Davy 58 500 CLAMECY AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CLAMECY du 15 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : H2C Siège social : 15, rue Marie Davy, 58500 CLAMECY Objet social : fabrication et ou commercialisation de tous systèmes ou procédés d'optique ,lunetterie, lentilles de contacts, produits d'entretien et accessoires pour lunettes et lentilles, produits entretien auditifs lunettes de mesures (jumelles, lunettes astronomiques, appareils photo), thermomètres, vente d'appareils auditifs Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Monsieur Olivier HUE demeurant 10 route du Fourneau Lieu dit Cuzy 58800 CERVON Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis La Gérance

*AL582530826*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HOLDING 2ALP
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 17, rue Saint Martin – 58000 NEVERS
Objet social : Prise de participations ou intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Anthony PANNIER dt à NEVERS (58) – 23, rue Charles Roy
Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL582530836*

**Société d'Avocat**
**GILBERT MARTIN**
**14 rue Georges Dufaud**
**58000 NEVERS**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NOLAY (Nièvre) du 18 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ADAM SERVICES
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 5.000 euros
Siège social : « Rigny » - 58700 NOLAY
Objet : L'organisation de réceptions, l'hébergement, la production d'électricité ainsi que toutes prestations de services et travaux agricoles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : M. Olivier ADAM demeurant « Rigny » - 58700 NOLAY.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président,
M. Olivier ADAM

*AL582530841*

## YONNE

## SUCCESSION

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 12 septembre 2020,
Monsieur Jean Michel MILLARÈS , en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE
(89000) 12 rue de l'Ecole Normale.
Né à TARBES (65000), le 15 avril 1949.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 10 avril 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 23 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du
notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à
AUXERRE, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL892530873*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 février 2014,
Monsieur Raymond Maurice **ROCHOUX**, demeurant à LAINSECQ (89520) Maison de Retraite.
Né à LAINSECQ (89520), le 26 janvier 1923.
Veuf de Madame Suzanne Yvonne **GAULT** et non remarié. Décédé à LAINSECQ (89520), le 6 mai 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580), 1 Place de l'Eglise, le 16 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580) 1 place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL892530878*

**Maître Johanna COFFRE**
**SANCHIS-AOUSTIN**
**Notaire**
**65 Rue Franche**
**89310 NOYERS-SUR-SEREIN**

## ENVOI EN POSSESSION AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du code civil/**
**Art 1378-1 du Code procédure civile/**
**Loi n° 2016-1547 du 18 Novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 21 juillet 1995, Madame Paulette JAROSSAY, veuve de Monsieur Louis Henri LENDORMY, née à PARIS (75012) le 23 janvier 1918, demeurant 22 rue Normier Simon, EHPAD Résidence Camille Rizier, à RAVIERES (89390), décédée à RAVIERES (89390), le 25 janvier 2021, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SEREIN (89310), 65 Rue Franche, le 14 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Johanna COFFRE SANCHIS-AOUSTIN, Notaire à NOYERS-SUR-SERIN (89310), 65 rue Franche, référence CRPCEN : 89101.
Dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture

du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
*AL892530895*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### CUMA DES CÉRÉ-FRUITS

**RCS Auxerre 809 447 741**

Par décision du Conseil d'Administration du 01/06/2021, la Cuma des Céré-Fruits a transféré son siège social de chez Florian Leroy, 3 rue de l'Équerre 89460 Bazarnes au 5 allée des Champs Galottes 89290 Champs-sur-Yonne.
Le président
*AL892530868*

### TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : VPFT. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 17 Rue DILO, 89600 SAINT FLORENTIN. 851809186 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juin 2021, les associées ont décidé, à compter du 1 juin 2021, de transférer le siège social à 9 Avenue du Général Leclerc, 89600 St Florentin. Le siège social est fixé à : 9 Avenue du Général Leclerc - 89600 SAINT FLORENTIN Mention sera portée au RCS d'Auxerre.
*AL892530869*

### SASU BAYTEMUR

SASU BAYTEMUR sis : 7 rue Coldra Colberti 89170 RONCHERES. Capital de 1000 Euros. Durée 99 ans. RCS AUXERRE 841 568 363.
Suite à l'AGE du 01/06/2021, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 23 rue Gabriel Péri 93 200 Saint Denis.
RCS AUXERRE
*AL892530884*

### SCI DES 5 &7 RUE HENRI BONNEROT

**Société Civile Immobilière**
**Au capital de 1524,49 €**
**Siège social actuel**
**5 & 7 rue Henri Bonnerot à JOIGNY (89300)**
**RCS DE SENS 343 945 705**

Transfert de siège social
Aux termes du procès-verbal de AGE du 11 JUIN 2021, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de JOIGNY (89300) 5 & 7 Rue Henri Bonnerot au 13 rue des Jardins à SCIECQ (79000), à compter du 11 juin 2021.
Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NIORT.
Pour avis, La gérance
*AL892530886*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### AUGMENTATION DU CAPITAL

ABPM SNC au capital social de 5000 euros Siège social : 124 rue du Pont 89000 AUXERRE 891651762 RCS AUXERRE. Par acte en date du 21/05/2021 l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 210 000 euros par apport en nature d'un fonds de commerce,pour le porter à 215 000 euros.
Pour avis.
*AL892530820*

S.J.B. Société d'Avocats

### PIAULT & FILS

Société à responsabilité limitée au capital de 30 488 euros Siège social : 42 Rue du Général Leclerc - 89200 AVALLON 426 220 323 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 09 juin 2021, l'Assemblée a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 45 579.56 euros par apports en numéraire, puis a décidé de réduire le capital social pour perte de 45 579.56 euros pour le ramener à 30 488 € par voie de réduction du nombre des parts. Le capital reste donc fixé à trente mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (30 488 €).
Pour avis La Gérance
*AL892530877*

### GROUPEMENT FORESTIER DE MONTREAL EN PUISAYE

**Groupement forestier,**
**au capital de 44.515,40 €**
**Siège social**
**Garderie Forestière Montréal**
**89170 RONCHERES**
**423 480 649 R.C.S. Auxerre**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Samuel AUGER, notaire le 4 mai 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 78.664,20 €, pour le porter de 44.515,40 € à 123.179,60 €, par augmentation des parts d'intérêt revenant à chacun des associés suite à apport immobilier.
En conséquence l'article 7 des statuts a été modifié.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis
Maître Samuel AUGER, Notaire.
*AL892530889*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**ARCY-SUR-CURE : Bois Taillis**
59 a 15 ca - La vallee maitre edme : ZW-13
Zonage : zones A et N du PLU
**BLANNAY : Bois Taillis**
42 a 45 ca - Cotat de mondry : E-214 - Crots melechon : E-420 - Sentier d arcy : ZI-3
Zonage : zones A et N du PLU
**VOUTENAY-SUR-CURE : Terre, Lande et Bois Taillis**
Situation locative : Parcelles louées en partie
2 ha 44 a 26 ca - Bois ratellot : ZB-25 - Chemin d avallon : A-1436[784] -1438[786] - Cotat de boulu : B-147 - Les brulis: C-84 - Les chaumes: ZB-11 - Les chaumes carrees: C-315-321 - Maison de la faye: C-149
Zonage : zones A et N du PLU
**LEZINNES - terre et bois-taillis - fonds libre**
1 ha 22 a 57 ca - Les herbus: AN-19[30] - Les petites cotes: AC-153 - Vau priot: ZK-8(A)-8(B)
Zonage : zone non constructible de la carte communale
**LIGNY-LE-CHATEL - terre agricole - fonds occupé**
79 a 80 ca - Rosette: ZX-36
Zonage : zone A du PLU
**MALIGNY - lande, bois-taillis, terre agricole, terre en AOC Petit Chablis, vigne en AOC Chablis et terrain à bâtir - fonds occupé en partie - recherche de bailleurs sur une partie de la surface occupée pour le maintien du fermier en place**
12 ha 25 a 32 ca - Bacarat: ZM-24-69[29](A)-69[29](B)-70[29] - Bas des chaumes: AB-54[113] - Champs des raves: C-962-990 - Champs meunier: ZO-22 - Chatillon: ZS-128 - Chemin de tonnerre: ZS-43(J)-43(K)-44(J)-44(K) - Cote de charmoy: ZR-15-16-34 - Entree des petites forets: ZI-32 - La haie coupee: ZK-40(J)-40(K)-41(J)-41(K) - Le vau: AC-83[1352]-84[1353] - Les jeiges: D-259 - Les ouches: AB-51[124] - Les plantes: ZH-179 - Rosette: ZH-17 - Sur la montee: AC-124[407]
Zonage : zones A, 1AU et UB du PLU
**VILLY - pré et bois-taillis - fonds libre**
64 a 91 ca - Col de cerf: C-129 - Cotat de pisse pot: B-254 - Pisse pot: B-33
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12 juillet 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,
Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.
*AL892530900*

## RECTIFICATIF

### RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 7 mai 2021, concernant la société NOLAN JF, demeurant 28 Grande rue, 89570 Neuvy Sautour. Il y a lieu de lire que dans le cadre de la cession du fonds de commerce les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi à l'adresse du fonds cédé, NEUVY SAUTOUR 89570 28 Grande rue, et la correspondance à la SELARL François CARLO située 2 chemin de la Guimbarde à JOIGNY (89300)..
*AL892530892*

## MODIFICATION DE STATUTS

### D2MI

**SAS au capital de 150 000 €**
**Siège social : 6 La Ruelle aux Chats**
**Zone Industrielle- 89100 GRON**
**798 221 222 R.C.S. SENS**

Les mandats de la société « ETC AUDIT », Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société « EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLE – ETC », Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
*AL892530415*

S.J.B. Société d'Avocats

### GFA DU DOMAINE DE POMMARD

**Groupement Foncier Agricole**
**au capital de 588 890,44 euros**
**Siège social : 9 rue Robert Schuman**
**89800 CHABLIS**
**504 364 837 RCS AUXERRE**

Transfert de siège et démission co-gérante
Par consultation écrite en date du 27 novembre 2020, la collectivité des associés a : 1°) pris acte de la démission de Madame MICHELINE MATHIOT de ses fonctions de co-gérante à compter du 22 décembre 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mesdames Maryse MATHIOT et Jocelyne THEVENIN conservent leur mandat de co-gérantes. 2°) décidé de transférer le siège social du 9 rue Robert Schuman 89800 CHABLIS au 9 Rue du Docteur Hess 89800 MALIGNY à compter du 22 décembre 2020.
*AL892530841*

### EARL VIARD JEAN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros, Siège social : 1 Grande rue - 89140 GISY-LÈS-NOBLES, 511 858 102 RCS SENS. Le 21 mai 2021, l'associé unique a décidé, à compter rétroactivement du 1er avril 2021, de : - Modifier la dénomination sociale qui devient : EARL VIARD. - Transférer le siège social à GISY-LÈS-NOBLES (89140), 4 rue Saint Pregts. Cette adresse dépend du greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Pour avis, la gérance.
*AL892530880*

### ACL TRANSPORTS

**SARL au capital de 2 500,00 €uros**
**32 rue de poinchy 89800 CHABLIS**
**519 592 737 R.C.S. AUXERRE**

Le 31/05/2021, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, l'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 2 500 euros. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Céline CARRIER, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par Céline CARRIER sis 32 rue de Poinchy 89800 CHABLIS, Président.
*AL892530882*

### COLORS SPRAY

L'Associé unique de COLORS SPRAY, SARL au capital de 2 000€, 6 Bis route de Bounon - Fontenailles, 89560 Les Hauts De Forterre, 882 470 560 RCS Auxerre, a décidé, le 1/6/2021, d'élargir l'objet social de la société à : Sablage, aérogommage et tous travaux pouvant être faits à l'aide d'un pistolet à peinture. Mention au RCS de Auxerre
*AL892530887*

S.J.B. Société d'Avocats

### PASYLOMI

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 5 Allée des Clouseaux 89290 CHAMPS SUR YONNE 501 560 668 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 3 décembre 2020, l'Assemblée Générale Mixte a : 1°) pris acte du décès de Madame Sylvie LE BRESTEC, née HEURTEVENT, co-gérante, et constaté que Monsieur Pascal LE BRESTEC demeurait seul gérant. 2°) décidé de transférer le siège social du 5 Allée des Clouseaux 89290 CHAMPS SUR YONNE au 11 Rue Gérot 89000 AUXERRE à compter du même jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
*AL892530902*

## CESSION

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2021, enregistré le 15/06/2021 au Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre, bordereau numéro 20678, référence 8904P01 2021 A01056, Monsieur PATUREAU Loïc, commerçant, demeurant 18 Rue Grande à CENSY (89310), né le 15/03/1969 à BOURGES (18), immatriculé sous le numéro 53941944000018, A cédé à
La société S.AR.L. TRATTORIA SAPORI, au capital de 5 000 €, dont le siège social est 18 Rue Grande à CENSY (89310), représentée par Monsieur PAULY François-Laurent, en attente d'immatriculation au RCS d'Auxerre,
Un fonds de commerce de traiteur de plats italien,
Sis et exploité 18 Rue Grande à CENSY (89310) comprenant clientèle, matériel, mobilier et passif d'exploitation,
La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal 45 123.21 Euros.
Entrée en jouissance au 1 er juin 2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.
Pour le besoin des oppositions éventuelles, domicile est élu 18 Rue Grande à CENSY (89310).
*AL892530890*

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SC FERREIRA MANUEL ET CHANTAL

**Société civile**
**Au capital de 40 000,00 euros**
**Siège social : 1 Bis route de Neuilly**
**89300 CHAMPLAY**
**451 309 348 RCS SENS**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2021, il a été pris acte du décès de M. Manuel FERREIRA, cogérant, survenu le 29 octobre 2018. Mme Chantal FERREIRA reste gérante. Pour avis, la gérance.
*AL892530875*

### AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP du 29.04.2021 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.07.2021 au 30.06.2024 sans tacite reconduction à la SARL CARTIER au capital de 32.000 euros, avec siège social RN 6 - ROUTE DE PARIS - 89470 MONETEAU immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n°808 588 545 portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DES GRANDES HAIES sis ROUTE DE PARIS - RN 6 - 89470 MONETEAU.
*AL892530866*

### EARL DE GROS MONT

EARL au capital de 580 000 €, Siège social : Ferme de Gros Mont - 89710 SENAN, 848 932 539 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2021 : - A pris acte de la démission de M. Gérard VAN DER SLIKKE de ses fonctions de gérant. - A nommé M. Guillaume GROENEWEG, demeurant à CHANTECOQ (Loiret), Belle Cour, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.
*AL892530881*

### GÉRANT

Dénomination : LA TERRASSE GOURMANDE. Forme : SARL. Capital social : 5000 euros. Siège social : 14 Route d'Auxerre, 89470 Monéteau. 791648454 RCS Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2021, à compter du 15 avril 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame GOULEY Ludivyne (partant) Mention sera portée au RCS Auxerre.
*AL892530894*

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

### MEDICAP IMMO

**SARL au capital de 20.000 Euros**
**SIEGE SOCIAL : 12, voie des Préaux**
**89310 NITRY**
**810 643 049 RCS AUXERRE**

Par acte du 21/06/21 les associés ont pris acte de la démission de Messieurs Régis NAULIN et Olivier DUBREUILH de leurs fonctions de cogérants et nommé Monsieur Stéphane LORAND demeurant 35 bis rue Auguste Buisson, 92250 LA GARENNE COLOMBES en qualité de gérant.
Pour avis.
*AL892530898*

## NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

### SARL BOUTTEYRE ET LEGRAND

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 42 000 euros**
**Siège social :**
**28 avenue de la Paix**
**89100 PARON**
**RCS SENS 323 650 515**

Aux termes d'une délibération en date du 26 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance
*AL892530865*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### ETUDES ENERGIE ECONOMIE

SARL au capital de 2000€. Siège social: 12 grande rue 89150 Fouchères. 819 970 526 RCS SENS. Le 10/02/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, **Mme GENEVIEVE DECHEGNE**, 12 Grande Rue 89150 Fouchères , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de SENS.
*AL892530713*

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 11 juin 2021
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : VERYELEC
Siège social : 15 Place de l'Église, 89190 LES SIEGES
Objet social : la réalisation de tous travaux d'électricité générale, la pose d'alarme, domotique, la pose et l'entretien de chauffage électrique
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 3 000 euros
Gérance : M Maxime VERY (15 Place de l'Église 89190 LES SIEGES)
Immatriculation au RCS de SENS.
Pour avis
*AL892530849*

### SARL DEJIC

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARON du 16/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : SARL DEJIC - Siège social : 19 Bis Rue Saint Bond, 89100 PARON - Objet social : Fabrication et commercialisation de confiseries, en gros et en détail, aux particuliers et aux professionnels - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : Miladin DEJIC, demeurant 19 Bis Rue Saint Bond 89100 PARON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis - La Gérance
*AL892530867*

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 mai 2021, à JOIGNY. Dénomination : CHAREL. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 14 Rue Chambault - NEUILLY, 89113 VALRAVILLON. Objet : Achat, vente, échange, location ou sous - location d'immeubles bâtis ou non bâtis, d'appartements, de terrains, de maisons individuelles ou de droits immobiliers. Aliénation éventuelle du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. Généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet pré-cité. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : Cession constatée par acte sous seing privé ou par un acte notarié. Agrément nécessaire lors d'une décision collective extraordinaire. Gérant : Monsieur Loïc FOULON, demeurant 14 Rue Chambault - NEUILLY, 89113 VALRAVILLON La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
*AL892530870*

S.J.B. Société d'Avocats

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ETIVEY du 15 JUIN 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : HOLDING ROSSI Siège : Lieudit Les Champs Chevaux, 89310 ETIVEY Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Emmanuel ROSSI, demeurant 7 Place de l'Eglise – 89310 ETIVEY La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
*AL892530871*

Société
**ARCHIBALD**
**Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée**
**89100 Sens**

AVIS DE DÉPÔT
D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
**DELICE NAAN SARL**
Liquidation Judiciaire simplifiée du 20/10/2020
43, rue du Général de Gaulle à 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 juin 2021.
*AL892530823*

au titre de la procédure suivante :
**MALEK BTP SAS A ASSOCIE UNIQUE**
Liquidation Judiciaire du 21/06/2016
53, Rue Paul Eluard -89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 10 juin 2021.
*AL892530825*

au titre de la procédure suivante :
**CHARNY MOTOCULTURE SARL**
03/12/2019
Liquidation Judiciaire du 07/01/2020
ZA NORD 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 16 juin 2021.
*AL892530876*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ETIVEY (Yonne), du 15 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : MASSOT EV SARL Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux, 89310 ETIVEY Objet social : Paysagiste, entretien et création d'espaces verts, petites maçonneries, pavage dallage ; arrosage intégré ; montage sportif et montage pour enfants ; entretien forestier. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : Monsieur Emmanuel ROSSI - Demeurant 7 Place de l'Eglise – 89310 ETIVEY Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
*AL892530874*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 18/06/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PHILHOR
Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 €.
Siège social : 39 rue du Général Leclerc 89100 SENS
Objet : Achat et vente d'articles d'horlogerie, bijouterie, joaillerie, accessoires de mode.
Durée : 99 ans.
Président : M. Philippe GODARD demeurant à SENS (89100), 39 rue du Général Leclerc. Cession d'actions : Libre entre associés. Agrément de la collectivité des associés pour les cessions avec un tiers.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.
*AL892530885*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juin 2021, à CENSY, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
. Dénomination sociale : SARL TRATTORIA SAPORI
. Capital social : 5 000 €, divisé en 100 parts de numéraire entièrement libérées de leur valeur nominale de 50 €.
. Siège social : 18 Rue Grande 89310 CENSY
. Objet : Traiteur de plats italiens et épicerie fine italienne.
. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
. Gérants : Monsieur PATUREAU Loïc et Monsieur PAULY François-Laurent, demeurant 18 Rue Grande 89310 CENSY
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Monsieur PATUREAU Loïc
Monsieur PAULY François-Laurent
*AL892530888*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/05/2021, il a été constitué une SARL
**Dénomination :**
**TF BATIMENT**
**Siège social** : 2 Rue Gaston Ramon 89300 JOIGNY
**Capital** : 1000 €
**Activités principales** : travaux de batiment, renovation, isolation
**Durée** : 99 ans
**Gérance** : M. HASSEN Taher 2 Rue Gaston Ramon 89300 JOIGNY
Immatriculation au RCS de SENS
*AL892530899*

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Santé

# Des chiens d'assistance pour jeunes diabétiques

**Basée en Drôme, Acadia est la première structure en France à former des chiens d'assistance pour jeunes diabétiques insulinodépendants.**

À la suite d'une hospitalisation de Théo-Vic, petit garçon de tout juste deux ans habitant à Loriol (Drôme), sa famille apprend qu'il est atteint du diabète de type 1. Cette maladie auto-immune est due à l'arrêt de production de l'hormone insuline par le pancréas. Pour Solène et Arnaud, ses parents, une nouvelle organisation s'impose afin d'éviter à leur enfant tout risque de malaises et de comas. Toutes les deux heures, de jour comme de nuit, des contrôles glycémiques sont nécessaires. Après des recherches sur internet, ils découvrent à l'étranger l'existence de chiens formés à détecter par l'odorat les variations de glycémie et à prévenir le malade et ses proches. Ils se rendent au Canada puis aux États-Unis dans l'objectif d'en adopter un pour le ramener en France. Mais rapidement ils se heurtent à plusieurs difficultés dont celles du coût (25 000 dollars) et de la langue (le chien a été éduqué en anglais). De retour en France, après en avoir parlé à d'autres parents d'enfants diabétiques, germe alors l'idée de ramener ce savoir-faire éducatif dans notre pays. C'est ainsi que naît l'association Acadia en 2015 à Livron-sur-Drôme.

## Six à dix mois d'éducation

Acadia s'est appuyée sur Jennifer Cattet, une formatrice franco-américaine de renommée mondiale. « *Venue spécialement des États-Unis de 2017 à 2018, elle a pu transmettre son savoir-faire à trois éducateurs canins*», explique Florine Munier, responsable de l'association. «*Les trois années suivantes, elle est revenue pour en former une dizaine d'autres*. » Six à dix mois sont nécessaires pour éduquer un chien d'assistance. La première étape consiste à sélectionner l'animal dans un refuge SPA (ou auprès d'autres associations de chiens d'assistance en cas de réforme). Après quelques évaluations, le chien est ramené au domicile de l'éducateur pour deux mois de tests plus poussés. Une quinzaine de comportements de base (sociabilité, motivation au travail, confiance, obéissance…) sont étudiés afin de valider un premier niveau d'éducation. Des tests de santé sont aussi réalisés par un vétérinaire. « *Nous ne privilégions aucune race, on cherche des chiens ni trop petits, ni trop grands*», indique Émeline Bonnet, éducatrice canine et prestataire d'Acadia depuis trois ans après avoir été formée par Jennifer Cattet. «*L'objectif est de s'assurer qu'il puisse être chien d'assistance*. » Si tel est le cas, débute alors un travail sur l'olfaction et l'alerte.

## Comportements d'alerte

Lors de ce deuxième niveau, « *on apprend au chien à différencier une hypoglycémie d'une glycémie normale* », explique Émeline Bonnet. Chaque jour de la semaine, à raison de deux à trois séances de travail de cinq à dix minutes, le chien est amené à renifler des boîtes contenant diverses capsules. À l'intérieur de celles-ci, de la sueur de personnes en crise d'hypoglycémie ou en glycémie normale. « *Comme pour les chiens dédiés à la recherche de stupéfiants ou tout autre travail sur les odeurs, on leur apprend à marquer un échantillon spécifique au milieu de plusieurs autres* », ajoute Émeline Bonnet. Spontanément, le chien pourra ainsi détecter toutes les variations (hypo ou hyperglycémie). Parallèlement, l'animal acquiert les comportements d'alerte comme le « *poke* » qui consiste à donner à la personne en anomalie glycémique un coup de museau très insistant sur la cuisse ou sur le bras. « *On apprend au chien à ne pas s'arrêter tant que le bénéficiaire ne réagit pas* », précise l'éducatrice. Le chien peut aussi être formé à pousser un bouton d'alarme situé dans la maison.

## Une centaine de demandes par an

La suite de la formation est plus spécifiquement consacrée à l'aide médicale. Au cours de ce troisième niveau, « *on apprend au chien à aller chercher une trousse à pharmacie, aider la personne à se relever, chercher de l'aide auprès d'une autre personne…* », poursuit Émeline Bonnet. Pour les familles désirant un chien, l'attente peut durer plusieurs années. « *Nous enregistrons actuellement une centaine de demandes pour dix chiens en formation*», indique Florine Munier. «*Nous souhaiterions pouvoir faire plus mais cela nécessite notamment des moyens*. » Chaque chien formé coûte 20 000 à 25 000 euros (prestation de l'éducateur canin, alimentation, soins vétérinaires…). « *Notre modèle économique est basé sur l'appel aux dons de particuliers, d'entreprises et de fondations*», précise-t-elle. «*Acadia reste propriétaire du chien, celui-ci étant mis à disposition gracieusement des familles sous la forme d'un contrat renouvelable chaque année. Nous avons aussi développé un système de parrainage avec certaines entreprises sur le principe « un chien pour un enfant »*.



**À l'intérieur, en plein air, dans des lieux publics, « *lors de la formation, nous mettons les chiens dans toutes les conditions* »,** indique Émeline Bonnet, éducatrice canine pour Acadia.



**Réformée des chiens guides d'aveugles, Oasis veille désormais sur Axel. Tous deux sont devenus très complices. Pour les parents d'Axel, c'est un soulagement. Pour partager leur expérience, la famille a créé une page Facebook « *Oasis, Axel, le diabète et du fun* »**



**Pour apprendre à discriminer une hypoglycémie d'une glycémie normale, l'entraînement du chien se fait avec des boîtes contenant des capsules de sueur de personnes en crise d'hypoglycémie et en glycémie normale. L'ensemble du parcours de formation du chien s'étale sur six à dix mois. À tout moment, le chien peut être réformé. Dans ce cas, Acadia recherche des adoptants. (Crédit edenphotographyanimalier)**

CHRISTOPHE LEDOUX
www.acadia-asso.org

Lecture

# « Les gens ont des points de vue faciles, alors que c'est plus compliqué que cela »

Âgée de 24 ans, Marine de Francqueville est réalisatrice de films d'animation et illustratrice. Elle vient de publier Celle qui nous colle aux bottes aux éditions Rue de l'Échiquier. Une bande dessinée où elle confronte son point de vue à celui de son père, cultivateur dans l'Aisne. Un regard honnête, sans tabou et richement documenté sur l'agriculture et ses enjeux contemporains.



©Marine_de_Francqueville

Marine de Francqueville sur sa table de dessin installée sur l'exploitation familiale.


©Marine_de_Francqueville

Âgée de 24 ans, Marine de Francqueville est réalisatrice de films d'animation et illustratrice.

**Comment est né votre projet de bande dessinée sur l'exploitation familiale ?**
**Marine de Francqueville :** *« Il est né de la différence que j'ai constatée entre les discussions que j'avais avec mes amis à Paris, qui s'intéressaient à l'écologie, s'inscrivaient à des Amap et baignaient, comme moi, dans ce mouvement-là, et celles que j'avais avec mon père, lorsque je rentrais chez mes parents et que j'allais l'aider sur la ferme. Je le titillais en lui parlant de ce que j'entendais à Paris, qu'il ne fallait pas mettre de produits chimiques, que c'était horrible… Lui m'expliquait sa vie à lui, dans les champs, et était très énervé par tout cela : il se sentait attaqué. La question de cultiver et de se nourrir m'intéressait ; et je trouvais qu'il y avait quelque chose à expliquer sur ce décalage entre ceux qui en parlaient mais n'étaient pas sur les terres et ceux qui l'étaient mais se braquaient aussi… Les gens ont des points de vue parfois un peu faciles, alors que c'est plus compliqué que cela ».*



©Marine_de_Francqueville

Page 102, Marine de Francqueville échange avec sa maman qui s'interroge sur son intérêt pour l'agriculture.

**Comment votre point de vue à vous a-t-il évolué au fil de votre travail ?**
**M. de F. :** *« Mon regard sur l'agriculture a changé, c'est sûr. D'abord, parce que tout le monde sur terre souhaite que les choses se passent bien, et personne n'a envie de mettre des produits chimiques dans ses champs pour se pourrir la santé. C'est ce que dit mon père à la fin de la bande dessinée. Sauf que le lieu où l'on se trouve, l'époque où l'on vit ou les politiques en place à ce moment-là dictent aussi des pratiques, qui ne sont pas les mêmes au fil des générations. J'ai bien compris que mon papa essaie de bien faire, pense bien faire et fait sûrement bien dans plein de domaines ! La première étape a été celle de l'empathie, pour comprendre le travail de mon père et ne plus m'énerver [rire]. L'étape d'après a été de me documenter sur les époques pour comprendre ce qui l'avait amené à ses pratiques, tout en gardant en tête que pour moi elles n'étaient pas durables. Nous avons rencontré plusieurs voisins agriculteurs. J'ai aussi constaté que beaucoup d'agriculteurs bien intentionnés n'avaient pas le temps de se documenter ni les moyens de changer leurs façons de faire, car cela coûte cher de passer, par exemple, d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique ».*

**Comment votre regard sur votre père et sur son travail a-t-il changé ?**
**M. de F. :** *« Mon père est passé de méchant à victime de la société puis à futur acteur de ses champs ! Mais avant que l'on discute, il était déjà bien acteur, il se questionnait déjà sur ses pratiques. Ce n'est pas moi qui suis arrivée et l'ai fait changer complètement d'avis. C'était aussi chouette de faire ça à deux ! Aujourd'hui, beaucoup de choses dysfonctionnent sur la planète et les agriculteurs sont des victimes faciles. Ce n'est vraiment pas juste, car on fait tous comme on peut pour gagner sa vie et faire ce que l'on aime ».*

**Dans l'une des planches, votre papa vous explique comment il utilise le moins possible de glyphosate. Ne pensez-vous pas que les choses changent ?**
**M. de F. :** *« Oui, complètement ! On met les agriculteurs dans des cases, c'est ridicule. Quand il m'a expliqué son raisonnement, j'ai trouvé cela très intelligent. On essaie de faire avec notre temps, les technologies ont du bon… même si pour avoir des « super tracteurs », il faut aussi les fabriquer et ça ne doit pas être tout rose [rire]… Comme mon père le dit à la fin : il faut essayer de voir toutes les solutions qui existent et multiplier les chemins pour essayer de faire un peu mieux, voire beaucoup mieux ».*

**Au début de l'histoire votre posture est assez moralisatrice, mais elle s'estompe au fil des pages… Que pensez-vous des jugements de la société sur l'agriculture ?**
**M. de F. :** *« J'espère que l'enveloppe de moralisatrice tombe au fil de l'histoire [rire]. Le but c'était de dire : on a tous des idées, mais il faut peut-être aller au-delà des préjugés pour voir ce qu'il en est vraiment dans la réalité. Je trouve que les jugements de la société ne sont pas assez nuancés, ils manquent de sources et s'arrêtent à des préjugés. Cela étant, même si on ne connaît pas tout sur tout, donner son avis, même faux, permet de faire réagir. Il ne faut pas se mettre un scotch sur la bouche parce qu'on n'a pas lu plus de trois livres sur l'agriculture ! Il y a en revanche un côté très énervant de ceux qui n'y connaissent rien et qui critiquent les agriculteurs conventionnels alors que ce n'est pas si évident que cela ».*

**À un moment de l'histoire, votre papa dit qu'il partira dans 5-6 ans à la retraite et qu'il n'a pas très envie de changer. La fin de la BD nous dit le contraire. Que s'est-il passé ?**
**M. de F. :** *« Ce n'est pas un argument de dire : « je pars à la retraite donc je ne vais rien faire » ! D'autant plus que ça peut être un plaisir de changer. Après tout ce que l'on a fait, mon père est en train de se renseigner sur l'agroforesterie et finalement, ça l'éclate ! Ce n'est pas du tout un calvaire : au final, ça peut être la fête de planter des arbres dans ses champs ! Aujourd'hui, on parle beaucoup de sa nouvelle démarche avec mon père ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR SÉBASTIEN DUPERAY




*Celle qui nous colle aux bottes,*
Éd. Rue de l'Échiquier BD - 21,90 €

Tour de France

# «C'est mon premier Tour de l'intérieur»






Isabelle Denis peut être contactée pour ses services de coach fitness par mail, dans un premier temps : fitcoachingisa@gmail.com

A.S.O. Charly López

**Afin de combler l'empreinte carbone des fameuses 2 CV Cochonou, la marque s'engage à faire une action de reforestation.**

Basée à Cosne-Cours-sur-Loire, Isabelle Denis est coach fitness. À 37 ans, elle a été choisie pour représenter Cochonou sur le podium de départ et d'arrivée des étapes du Tour de France.

«*Cela fait quelques années que je tente ma chance pour participer à la caravane du Tour de France*» détaille Isabelle Denis, coach fitness basée à Cosne.

Si elle a été sélectionnée par Stéphane de l'agence Live Meeting pour représenter la marque Cochonou comme animatrice sur la ligne de départ et d'arrivée au podium signature, elle fut tout de même ébaubie. «*On ne va pas se mentir, à 37 ans, j'ai été surprise d'être choisie, mais je suis ravie, car cela donne de la diversité à ce type d'événement et montre que c'est possible d'y participer*». Ses raisons de faire partie de l'aventure sont simples : «*j'aime le vélo qui est fédérateur et puis… les gens. Je veux qu'ils passent un bon moment*».

## Un amour de jeunesse

«*Le vélo fait partie de moi puisque c'est un sport que j'ai pratiqué étant plus jeune et que j'affectionne particulièrement. Je travaille d'ailleurs en tant que prestataire comme assistante sportive masseuse pour une équipe pro allemande : Bike Aid – mais j'aimerai en faire mon métier à plein temps. De ce fait, le Tour de France est un peu un grand témoin de cet amour. C'est une manifestation intense, où les coureurs vont chercher dans leurs réserves pour terminer cette grande boucle ; il leur faut un mental d'acier. En plus, il y a une grande diversité de dénivelés, sportivement parlant c'est très intéressant*». Mais au-delà de la simple passion, elle a déjà participé au Tour : «*À mes 15 ans environ j'ai eu la chance de prendre part à l'émission L'Après Tour avec Gérard Holtz. Puis à mes 22 ans j'ai pu finir une étape dans une des voitures de soutien aux coureurs (de l'équipe Crédit Agricole). Mais le 23 juin (oui je commence avant le départ le 26) c'est une autre histoire qui va s'écrire, puisque cette fois, je ferai mon premier Tour de l'intérieur et serai vraiment dans les coulisses pour voir le fonctionnement de cette grosse machine*» se ravit-elle sans cacher son enthousiasme.

## Un mythe

«*Faire partie de l'équipe Cochonou c'est un peu faire partie d'une famille mythique !*» Elle rappelle d'ailleurs que le bob estampillé par la marque est devenu l'accessoire incontournable sur les abords des étapes : «*Si on n'a pas son bob, certains disent qu'on a raté son Tour*».

Cette année, le fameux bob ainsi que le sac cabas sont en matières recyclées de même que les emballages des petits saucissons Cochonou. Pour ne pas manquer ces cadeaux, elle glisse que : «*Sur le site de la marque, le public peut imprimer une pancarte, la colorier et l'afficher au passage de la caravane. Grâce à elle, les porteurs de la pancarte sont garantis d'avoir les goodies Cochonou*».

## La Nièvre à l'honneur

«*C'est une excellente chose que le Tour passe par la Nièvre cette année, car elle est souvent oubliée pour ce genre d'événements. Cela va peut-être permettre de mettre l'accent sur des endroits magnifiques qui sont souvent oubliés*». Isabelle espère que l'effervescence du Tour va également entraîner un certain dynamisme dans le Département : «*À chaque fois, tout le monde joue le jeu en créant des installations, comme les agriculteurs qui sont très doués dans le domaine (sourire). Mais il faut que cette envie perdure et redonne un souffle nouveau aux petits bourgs de notre campagne*».

CHLOÉ MONGET

### La caravane Cochonou sur le Tour c'est …

**24 caravaniers dont 7 nouveaux (en comptant Isabelle)**
**15 départements représentés**
**7 véhicules**
**10 tonnes de saucissons**
**2 E-Solex (fabriqués en France)**

### 100 km environ dans la Nièvre

**Pour la 7e étape du Tour, les coureurs s'élanceront de Vierzon pour se rendre 249 km plus loin au Creusot, soit le tronçon le plus long du Tour. Dans la Nièvre, ils passeront notamment à Nevers, Saint-Benin-d'Azy, Châtillon-en-Bazois, Dommartin ou encore à Château-Chinon avec la fameuse côte à 5,3 % sur 3,2 km. Selon le travail réalisé par Pierre Breteau dans son article pour Le Monde, (voir https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/06/29/combien-de-fois-le-tour-de-france-a-t-il-traverse-votre-departement_5153251_4355770.html) les routes nivernaises ont accueilli seulement 12 fois le Tour sur les 108 éditions qui ont eu lieu de 1903 à 2021.**